

ETUDE PLURIDISCIPLINAIRE

DU SITE DE BARELS

(COMMUNE DE GUILLAUMES-ALPES MARITIMES)

TOME II

ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENTS

2003/2004

TABLES DES MATIÈRES

A. Le cadre de vie. Du hameau à l'abri	6
1. Le hameau de Barels et ses quartiers	7
1.1. « ... au hameau de Barels, terroir de Guillaumes ».	7
1.2. Les Laves, la Palud, le Serre : quartiers ou hameaux ?	9
1.3. Hameaux et quartiers de Guillaumes.	11
2. Les sources	13
2.1. Le recensement.	13
2.2. La terminologie d'après les états des sections de 1870.	14
2.3. Terminologie du cadre bâti d'après les différentes sources.	16
3. La ferme	19
3.1. Présentation.	19
3.2. La maison d'habitation	21
Présentation	21
L'étage de soubassement	23
La cuisine	24
L'escalier intérieur	26
Les chambres	27
Le comble	27
La décoration intérieure	29
Les cadrans solaires	29
Les sols	31
La citerne	31
3.3. Les écuries	32
Les bercails	34
3.4. Les <i>sousta</i> (ou « <i>sosta</i> ») et les aires de foulage.	35
3.5. Autres types de bâtiments.	37
Les étables-fenils à entrée sur mur pignon	37
Les avant-corps	37
4. Edifices collectifs : les fournils	38
5. Les édifices agricoles isolés	40
B. Le Bâti	41
1. La construction.	41
1.1 Présentation des matériaux et des sources relatives à la construction.	41
Les matériaux	41
Les sources	43
1.2 Le mur : structure et mise en œuvre	45
1.2 Les séparations : cloisons, pans-de-bois, plancher et plafond.	52
Les séparations verticales	52
Les séparations horizontales	54
2. Le bois dans la construction	57
2.1. Introduction : présentation des ouvrages, des matériaux et des sources y relatives	57
2.2. La charpente de toit	63
La sablière.	64
Le chevron-arbalétrier.	65
Le tirant.	66
Les supports de la toiture	66
Une explication de la charpente de Barels	66

2.3. Charpentes exceptionnelles de Barels	67
La croupe	67
La noue	68
La charpente particulière d'une grange	68
2.4. La toiture	69
Les bardeaux	69
Les gouttières	70
Une clef	70
2.5. Autres ouvrages en charpente : lucarnes, coursières et pan-de-bois	71
Les lucarnes	71
Les balcons et les coursières	72
Le pan-de-bois	74

HABITER A BARELS

David Faure-Vincent



*Nombreuses sont les personnes associées
à la création de ce rapport.*

*Je tiens à remercier Magali Belz
pour la réalisation de certains dessins pédagogiques.*

A. Le cadre de vie. Du hameau à l'abri

La présente étude a pour but de définir le cadre bâti de Barels. Elle résulte d'une opération d'inventaire du patrimoine architectural effectuée sur un territoire bien défini géographiquement. Il s'agit des deux sections du cadastre de la commune de Guillaumes intitulées *section A dite de Barels – les Laves* et *section B dite Barels – le Serre*. Evitons toute confusion : ce territoire-là correspond en fait à une réalité cartographique. Cette zone d'étude englobe des terres qui ont appartenu ou appartiennent à des personnes de Châteauneuf-d'Entraunes et de Guillaumes. L'habitat de Barels, lui, est plus difficile à saisir, et d'abord parce que ses frontières sont floues et n'ont cessé de varier au cours de l'histoire. Cet habitat c'est celui qui a appartenu, a été occupé et exploité par les gens de Barels. Ce territoire, et quand bien même il serait possible de lui donner une définition exacte, correspond avant tout à une réalité humaine.

Les hommes et les femmes de Barels sont au cours de l'histoire tour à tour sujets du roi de France, soumis à l'autorité sarde, citoyens français sous la Révolution et l'Empire, sardes encore, français enfin en 1860. Ils sont habitants de Guillaumes. C'est là le plus souvent que se trouvent l'étude notariale où ils se présentent, les foires où ils se rendent, le Tribunal de Paix. Les hommes participent aux corvées. Certains seront consuls au 18^e siècle.

Et puis ils habitent à Barels. La dépendance vis-à-vis de Guillaumes est à la fois administrative (rapport du hameau au chef-lieu) et religieuse (rapport de la succursale de Barels à la paroisse de Guillaumes). La communauté des habitants gère des équipements collectifs : canaux, moulins, fours.

L'habitant de Barels est propriétaire. Son bien-fonds est l'exploitation agricole, somme des terrains dont il a l'usage et le fruit, qu'il exploite en faire-valoir direct. Et parmi cet ensemble se trouve la ferme, construite souvent en marge des terres et reflet des activités économiques de son propriétaire. Celui-ci est chef d'une famille dont les membres vivent à l'intérieur de la maison, mangent dans la cuisine et dorment dans les chambres. Il est éleveur : des espaces de stabulation sont affectés au bétail, des fenils abritent le fourrage. Il est cultivateur : son blé est foulé sur une aire, sa paille stockée dans les granges, les grains et la farine emmagasinés dans des greniers. Ces besoins génèrent l'édification d'infrastructures qui définissent la ferme.

Les fermes sont réparties dans des groupes d'habitations que l'on nomme quartiers. Le Serre, les Laves, la Palud, auxquels il faut joindre les Ramés font partie du hameau appelé Barels. Autour de ces petites agglomérations, dans l'ensemble du territoire, on a construit divers bâtiments ou édifices à fonction agro-pastorale, biens en propre des habitants de Barels, mais également possessions d'autres personnes ou encore vestiges d'occupation du site après la disparition du hameau en tant que site d'habitat permanent. C'est pourquoi la prise en compte de tout élément bâti était indispensable pour définir le cadre bâti de Barels.

1. Le hameau de Barels et ses quartiers

1.1. « ... au hameau de Barels, terroir de Guillaume ».

Barels est à la fois un territoire, une communauté d'habitants et une paroisse. Si on lit les archives, on se rend compte du triple sentiment d'appartenance d'un propriétaire à la commune de Guillaume, au hameau et au quartier où est située sa résidence. Mais c'est en tant qu'habitant de Barels que se désignent le plus souvent ces personnes.

Dans des documents conservés aux Archives Départementales, Barels est désigné comme un *hameau*, voire comme un *quartier* de Guillaume ou encore une *section*. Guillaume est définie comme une ville ou une commune. L'agglomération éponyme est souvent désignée comme le *chef-lieu*, ou la *ville*. L'espace de la commune se découpe en unités géographiques appelées *terroirs*, et *hameaux* lorsqu'il s'agit d'un lieu d'implantation bâti.

Les archives, surtout les actes notariés, font toujours état du lien de dépendance entre Barels le *hameau*, et Guillaume la *ville*¹. Les parties se déclarent tantôt demeurant tantôt domiciliées à Barels, souvent natives de ce hameau. Le nom de *Barelenques*, ou *Barelencs*, lequel désigne les habitants de ce lieu², n'est jamais apparu dans les sources consultées.

Barels est donc une communauté d'habitants. L'ensemble des propriétés de ceux-ci détermine le contour de ce qu'est le territoire de ce hameau et d'une certaine façon le hameau lui-même. Nuancions : certains quartiers importants sont partagés foncièrement entre des particuliers de diverses origines. C'est le cas de celui de Silva Longua, ou Salve Longe, dont les terrains peuvent appartenir aux gens de Barels, comme à ceux de Bouchanières et même en partie à la commune de Guillaume. Gardons nous alors d'inféoder le quartier de Silva Longua à Barels.

Certains hameaux importants de Guillaume – Barels, Villeplane, Bouchanières, Saint-Brès, Villetale, Amen – sont érigés en paroisses secondaires. Pour celui qui nous intéresse, c'est le cas à partir du 18^e siècle. Le culte est dispensé par un prêtre desservant, placé sous l'autorité de celui de Guillaume. Les équipements paroissiaux de Barels – l'église, le cimetière et le presbytère – sont implantés au lieu-dit le Serre.

C'est sur Barels en tant que communauté d'habitants qu'il faut insister. Le particulier y possède sa maison d'habitation, ses dépendances agricoles, son bétail, et ses terres (cultures, prés, bois, pâtures). Mais la communauté des habitants est propriétaire des canaux, des moulins, des fontaines et des fours. Les états des sections de 1870 font état du hameau de Barels en tant que propriétaire. Il s'agit en fait de la somme des particuliers habitant en ce lieu. Dans la réalité l'association peut être limitée aux propriétaires d'un seul groupement de constructions. Ainsi en est-il de l'usage des fontaines et des fours que l'on trouve dans chaque

¹ A titre d'exemples : « ... hameau de Barels de Guillaume en Provence... » (1739) ; « ... demeurant au hameau de Barels dépendant de la commune de Guillaume... » (1809) ; « ... natif et habitant du hameau de Barels, dépendant de cette ville de Guillaume... » (1818) ; « ... la paroisse du hameau de Barels... » (1854) ; « ... maison d'habitation sise au dit hameau de Barels... » (1819, 1859) ; « ... hameau de Barels, terroir de cette ville de Guillaume... » (1821, 1832, 1843, 1847) ; « ... hameau de Barels, terroir de la ville de Guillaume... » (1829, 1833) ; « ... hameau de Barels, terroir de Guillaume... » (1870).

² Informations orales.

quartier. Ces sociétés, pour Barels, apparaissent rarement dans les sources. Il existe un exemple relatif à l'usage d'une fontaine par les quatre habitants des Laves³.

Barels est ainsi un *hameau* et les trois groupes de constructions, qui occupent son territoire à une distance certaine les uns des autres, peuvent être considérés comme des *quartiers*. La configuration des lieux est ainsi formulée lorsque le maire Durandy se rend en avril 1865 au hameau pour déterminer l'emplacement du futur cimetière : « [...] car il faut noter que cette section, composée seulement de 80 habitants, est divisée en trois quartiers distants les uns des autres de plus d'un kilomètre. [...] »⁴. Cet état est le fait de tous les hameaux de Guillaumes et du Val d'Entraunes en général. Bouchanières, hameau de Guillaumes le plus proche de Barels, est divisé en plusieurs quartiers (les Hivernasses, les Livous, la Geyne, les Caffans, etc.). Les Tourres, autre hameau voisin de Barels mais dépendant de la commune de Châteauneuf d'Entraunes, est structuré selon le même système (quartiers de la Gardivole, de Saint-Roch, des Taulins).

Cette forme de découpage ressemble sur certains points à celle que l'on trouve dans le nord des Hautes-Alpes⁵ ; rappelons toutefois que Barels dépend de Guillaumes et que cette dernière ville reste le chef-lieu et le centre administratif.

Les hameaux de Guillaumes, et leurs quartiers d'habitations, sont des sites d'habitation permanente. La ville concentre les artisans, les commerçants et les notables. Les familles réparties dans les terroirs dépendants sont des cultivateurs éleveurs. Leur bien-fonds est essentiellement réparti autour de leur maison d'habitation, il est composé des terres cultivables, des pâtures et des bois nécessaires à leur subsistance. L'habitat de Guillaumes pourrait être qualifiée de « polynucléaire ». Pour le mesurer, il convient d'établir la comparaison avec la commune voisine de Péone dont l'habitat est organisé différemment.

La vie à Péone, jusqu'au milieu du 20^e siècle, était sujette à ce que l'on appelle le « nomadisme intra-communal ». La propriété était répartie dans tout le territoire. La famille exploitait telle de ses terres selon les saisons, ce qui rendait nécessaire son déplacement au cours de l'année. Le phénomène est connu sous le nom de « remue »⁶. Le morcellement de la

³ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/421, f°325 : transaction des droits immobiliers, le 26 août 1838.

⁴ ADAM, fonds Préfecture, 2 O 538, Barels – Eglise, presbytère et cimetière du hameau de Barels (1862 – 1906), 1 plan de l'église. Cimetière. Réclamation Lance, le 5 août 1866.

⁵ MALLE M.-P., *op. cit.*, pp. 41-44 : « [...] Le hameau, en effet, n'était pas seulement un agglomérat de constructions mais une véritable communauté. Situé au centre de ses terres de cultures, chaque hameau administrait et possédait ses chemins, ses canaux d'arrosage et ses édifices collectifs. (p.41) [...] Dès qu'ils atteignaient une certaine taille, les différents hameaux de la commune étaient eux-mêmes divisés en quartiers, dont les habitants formaient autant de petites communautés autonomes. L'exemple le plus célèbre est celui de Saint-Véran, divisé en cinq groupes de constructions entre lesquelles s'intercale un espace suffisant pour éviter la propagation du feu. Chacun des cinq quartiers porte un nom (celui où se trouvent l'église et la mairie est la Ville) et a des limites bien précises. (p.42) [...] La distinction entre hameau et quartier n'était pas vraiment nette. L'important était de désigner la cellule de base de la vie paysanne, la communauté à laquelle on appartenait d'abord et qui était le cadre de la vie quotidienne. (p.44) [...] ».

⁶ GOURDON Marie-Louise et Michel, *Mémoire d'en haut. Architecture et objets de la vie quotidienne dans les vallées du Mercantour*, Editions du Cabri, Parc National du Mercantour, 2000, p.13 : « [...] Cependant, toutes les terres n'étaient pas exploitables à la même saison et le cultivateur a été obligé de s'adapter aux conditions climatiques et géographiques en se déplaçant. Pour exploiter les différents quartiers, il était « nomade » sur le territoire de sa commune [...] ». GRAGLIA Marcel, « Le patrimoine immobilier de la commune de Péone au début du XVIII^e siècle, *Recherches régionales. Alpes-Maritimes et contrées limitrophes*, Nice, Archives Départementales, n°169, 2003, pp.1-33. : « [...] La généralisation à Péone, avant et après 1703, et ce, pendant des siècles, d'une propriété individuelle comprenant des parcelles dispersées aux extrêmes de la commune [...] a

propriété foncière, la multiplication des constructions et leur occupation saisonnière sont également le fait de l'habitat du nord des Hautes-Alpes⁷.

1.2. Les Laves, la Palud, le Serre : quartiers ou hameaux ?

Les Laves, la Palud et le Serre composent Barels. Ces groupements de constructions forment chacun l'angle d'un triangle presque équilatéral. Actuellement un chemin assure la jonction entre les hameaux. Cette topographie a été bouleversée et on ne peut se rendre compte du maillage composé par les voies de communication d'autrefois – chemins de liaison, chemins d'exploitation, carrières des troupeaux –, si ce n'est par la lecture du cadastre ancien.

La terminologie développée ici peut surprendre. En effet, le terme de *hameau* est communément employé et admis pour désigner un regroupement de maisons, plus petit qu'un village, dans lequel souvent on ne trouve nul commerce⁸. Cette définition-là s'appliquerait *a priori* aux groupes du Serre, des Laves et de la Palud. De nos jours d'ailleurs, on parle souvent *des* hameaux de Barels. Mais pour éviter toute confusion, nous avons opté pour la définition historique, celle que nous ont laissée les sources, du hameau de Barels. Les trois groupes d'habitations seront nommés dans cette étude par les termes de quartiers, de lieux ou d'écart⁹.

Le territoire de Barels, comme celui de Guillaume, est divisé en quartiers. Ces lieux-dits sont identifiés par un nom qui leur est propre. Souvent, ils sont définis par rapport à la nature des terrains qui les recouvrent. Certains peuvent être entièrement couverts de pâtures, d'autres de bois par exemple. Le Serre, la Palud et les Laves sont donc des quartiers, mais identifiables en cela qu'ils regroupent des maisons d'habitation et d'exploitation.

entraîné un type de vie éclaté, transhumant, dispersant parfois les membres d'une même famille, selon les nécessités, aux différents étages des exploitations. Et cependant, ces facteurs d'émiettement ont au contraire consolidé la famille et la force d'attraction communautaire. Le même mode de vie, le même sentiment d'appartenance à un milieu étroit mais solidaire grâce à des préoccupations identiques ont resserré ces liens alors que la manière d'existence aurait pourtant dû les relâcher. [...] (p.15) ».

⁷ MALLE, M.-P., *op. cit.*, p.83 : « [...] Afin de profiter aussi bien des aptitudes des fonds de la vallée, où certaines cultures délicates sont parfois possibles, que des champs et prés d'altitude où la maturation est tardive, chaque famille possède des terres disséminées dans tout le finage de la commune et parfois dans celui des communes avoisinantes. La parcellisation et l'éparpillement de la propriété foncière s'accompagne d'une multiplication des constructions : chaque exploitation agricole est constituée par un certain nombre de bâtiments, dispersés dans le territoire communal et occupés successivement de façon saisonnière. [...] ».

⁸ LACHIVER Marcel, *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, HAMEAU, p.934 : « Groupe de fermes en nombre variable, de trois ou quatre à plusieurs dizaines, plus ou moins agglomérées, écartées du lieu où se trouve la mairie, l'église, et généralement dépourvues de fonctions administratives. Cependant, certains hameaux isolés mais suffisamment peuplés disposaient d'une école de hameau, d'une chapelle desservie plus ou moins régulièrement, et même de communaux et d'un finage indépendant ». Notons que si la première partie de cette définition s'accorde avec le cas des quartiers de Barels, la seconde correspond au hameau lui-même.

⁹ LACHIVER M., *op. cit.* ECART, p. 652 : « Localité écartée, généralement plus petite que le hameau... ». dans PEROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Architecture, vocabulaire typologique*, Paris, Inventaire Général, 1989, ECART, p.187 : « Agglomération rurale de quelques maisons sans autonomie administrative ». Jean-Marie Pérouse de Montclos a préféré le terme d'écart à celui de hameau, absent du dictionnaire, sûrement à cause de la complexité à définir ce dernier.

Surtout, le *quartier* est le mot qui émerge le plus des archives pour désigner les écarts¹⁰. On trouve toutefois des exceptions qu'il convient de signaler. Dans une transaction passée devant le notaire en 1838, les Laves et le Serre sont pris pour des hameaux : « ... du chemin public, qui du hameau des Lauves conduit à celui du Serre... »¹¹.

Quelquefois même, un quartier particulier est confondu avec le hameau. Ainsi en novembre 1899, le maire de Guillaumes « soumet au conseil municipal une demande des habitants du hameau de Barels en vue de canaliser l'eau de la source de Bérina et de l'amener au village de Barels »¹². Le village en question est en réalité le quartier des Laves. Pour l'installation du nouveau cimetière, un certain Pierre Simon Lance vend à la commune : « une parcelle de terrain labourable, qu'il a et possède au susdit hameau de Barels, au Coulet, en dessous du chemin qui [rendait] au hameau »¹³. Ici c'est le quartier du Serre qui est pris pour le hameau de Barels.

Pour compléter cette approche terminologique, il convient d'évoquer le terme *masage*. Il désigne un *hameau* au sens actuel. Il a survécu dans le langage vernaculaire sous la forme de « *lo masatge* »¹⁴. Dominique Pons, dans le cadastre de l'an V, déclare une « maison d'habitation avec pré et jardin au Serre [...] du septentrion les maisons du masage »¹⁵. Charles Félix Aillaud, notaire public de Guillaumes, déclare une propriété « en Bouchenièr » tenant « ... du septentrion les maisons du masage des Huvernas et le chemin »¹⁶. Selon ces deux déclarations, ce terme désignerait un quartier d'habitations. Ainsi, si Barels est un *hameau*, le Serre serait un *masage*. Une déclaration de propriétés de 1648 affirme le contraire. Dans ce cas alors c'est Barels qui est défini comme un *masage*. Par exemple Honoré Taxil déclare une « maison au masage de Barels appelée Lou Seré... »¹⁷.

Le quartier, ou l'écart, se définit comme une communauté autonome possédant des équipements collectifs : le four à cuire le pain, la fontaine se retrouvent dans les trois lieux (les états des sections de 1870 les attribuent néanmoins aux habitants de Barels). Le nombre d'exploitations agricoles est à peu près le même partout, avec une prédominance numérique au Serre. Bien que l'on constate, à la lecture du parcellaire de 1868, que les terrains non bâtis de chaque propriétaire sont en majorité proches de la ferme, on ne saurait parler d'un territoire qui soit propre à un écart.

A Barels, on ne compte qu'une ferme isolée, au lieu-dit les Ramés et actuellement en ruine. Le propriétaire, cependant, est mentionné comme habitant de la Palud dans les états de section de 1870.

¹⁰ Par exemple : « [...] le dit Pons cède, remet et transporte au dit Lance une grange et cave attenante à celle que celui cy possède au dit hameau de Barels et au quartier du Serre [...] » (ADAM, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/357, f°361 : échange entre Dominique Pons et Jean Dominique Lance).

¹¹ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/421, f°325 : transaction des droits immobiliers, le 26 août 1838.

¹² ADAM, Guillaumes, E007/070, 1D17 – séance de novembre 1899 : avant projet de fontaines aux hameaux, n°108, p.76.

¹³ ADAM, fonds Préfecture, 2 O 538, Barels – Eglise, presbytère et cimetière du hameau de Barels (1862 – 1906), 1 plan de l'église. Extrait de l'acte de vente d'un terrain par Pierre Simon Lance à la commune de Guillaumes pour le transfert du cimetière, le 11 février 1866.

¹⁴ Enquêtes de Laurent Revest en 2004.

¹⁵ ADAM, Guillaumes, E 007/085, 1G4 : Déclaration des propriétaires dont leurs biens sont portés sur la section « A », article Dominique, signé le quinze germinal an 5

¹⁶ *Idem*, article Charles-Félix Aillaud.

¹⁷ Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, B910, reconnaissance des droits du Roi aux lieux d'Annot, Guillaumes, Entrevaux et leurs vigueries, Guillaumes et son bailliage (folios 409-590).

Les trois quartiers des Laves, du Serre et de la Palud – auxquels il faut ajouter celui des Ramés – ont fait chacun l’objet d’une étude et d’une monographie. Nous renvoyons le lecteur à *Des lieux chargés d’histoire(s)*.

1.3. Hameaux et quartiers de Guillaumes.

Autour de la ville de Guillaumes, dans son terroir, sont répartis plusieurs implantations humaines. L’importance en nombre d’habitants varie d’un écart à l’autre. Et à l’instar de Barels, on distingue une hiérarchie entre ces groupes d’habitations, que l’on peut interpréter comme distinction du hameau des quartiers sous-jacents. Certains écarts, par contre, sont « mononucléaires » (la Ribière, Les Pouits par exemple). Et c’est sans compter évidemment les autres implantations, granges ou infrastructures agro-pastorales, établies sur l’ensemble du terroir notamment autour des montagnes pastorales.

Pour dresser la liste des écarts, nous avons utilisé un document du 18^e qui fait état de ces lieux¹⁸.

- La ville, à cette époque, compte 67 habitants.
- En aval, à proximité du Var se trouvent les écarts des Roberts et de Cante.
- Sur la rive droite du Var : Villeplane et la Saussette.
- Sur la rive gauche, au nord du vallon d’Amen : Bancheron, le hameau d’Amé (ou Amen), Richard, la Colette et le hameau du Lavinier.
- Les deux hameaux des Basses Villetalles et de Hautes Villetalles d’importances égales.
- Le hameau de Barzès : les Pourchiers, les Veynas, Champ de Rousse, Cardenas, Cougourdan.
- Le hameau de Saint-Brès : les Rancurels, le Coulet, les Jatins.
- Le hameau des Pouits (ou Points).
- Le hameau des Ensengues : les Jusberts et les Plus Bas Ensengues.
- Le hameau de Bouchanières : la Geine, les Livous, les Hivernasses, les Caffans, les Ginieys.
- Le hameau de Barels : le Serre, les Laves, la Palud, les Ramés et Villar.
- Le hameau de la Ribière.

Certains quartiers d’habitation ont toujours été importants : Amé, les deux Villetalles, Villeplane, Saint-Brès. Ces agglomérations ainsi ont été choisies pour l’établissement d’une paroisse succursale.

Chaque écart est un regroupement de fermes. On trouve un four à cuire le pain systématiquement. Les moulins sont établis à proximité. Quelquefois, un quartier contient ce type d’équipement (les Roberts).

¹⁸ ADAM, fonds Città e contado, Ni, fumo varo, mazzo 006, 2 mi 130/001 (micro-film) - Ecrits et mémoires remis par le chevalier sénateur Trinqué concernant l’état des terres échangées avec la France : Dénomination des hameaux et des quartiers dépendants de la ville de Guillaumes et nombre des habitans soit dans la dite ville que dans les hameaux.

Les habitants d'un hameau ou quartier spécifique se regroupent et possèdent des équipements collectifs. Ainsi en 1868, sont considérés comme collectifs : des bassins (Ensengues, Barels), des fontaines (Hivernasses, Ensengues, Barels), des canaux (Ensengues, Barels, Ribière, Saussette, Villeplane), des chemins (Geyne, Hivernasses), des chapelles (Ensengues, Points), des fours (Barels, Hivernasses, Geyne, Cardenas, Ribière, Saussette, Saint-Brès, Villeplane, Villetalle, Veynas), des fours à plâtre (Points), des moulins (Barels) et des citernes (Saussette).

Les bâtiments des écarts sont établis souvent à partir des contraintes topographiques et foncières. Souvent ils bordent les chemins de communication. On trouve plusieurs cas de « villages-rues », où les fermes s'alignent le long des voies. C'est le cas de quartiers de Bouchanières (Livous, Hivernasses), des hameaux des Basses Villettalles, de Saint-Brès, des Points et de celui du quartier des Laves à Barels.

Les quartiers les moins peuplés (Bancheron, Veynas, Cardenas, Richard, la Colette par exemple) ont une morphologie moins structurée. Il semble que certains ont dû se développer à partir d'une ferme isolée à l'origine, comme celle du quartier des Ramés à Barels.

Les noms de certains écarts sont à consonance patronymique : Roberts, Jusberts, Richard, Pourchiers, Rancurels, Ginieys, et même les Ramés à Barels¹⁹.

Les notables de Guillaumes – du moins à la fin du 18^e et au début 19^e siècle – détenaient des terres dans tout le territoire de la ville, terres exploitées en faire-valoir indirect. Ils possédaient également des bastides, maisons d'habitation et d'exploitation, dans les hameaux²⁰. Ce n'était pas le cas de Barels à la différence des hameaux de Bouchanières et des Ensengues. Ainsi, Jean Baptiste Lions, médecin, était propriétaire d'une bastide en Menuyer (entre Bouchanières et les Ensengues) ; Balthazar Genesy en Galian ; Thomas Joseph Durandy, notaire, au plus Haut Ensengues ; Charles-Félix Aillaud, notaire, à Bouchanières (au quartier des Hivernasses)²¹.

¹⁹ Voir les travaux de Gaëlle Le Dantec et de Marie Louise et Michel Gourdon.

²⁰ COLLOMP, Alain, *La maison du père. Famille et village en Haute-Provence aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 1983 : « [...] La bastide s'oppose ainsi point par point à la maison du village : maison isolée au centre de l'exploitation agricole, elle n'est jamais habitée par son propriétaire, mais par un fermier, le « rentier » de la bastide, qui cultive les terres du propriétaire, noble ou bourgeois, en fermage ou en métayage. La bastide est un domaine bourgeois ou noble qui est cultivé en faire-valoir indirect. [...] » (p.100).

²¹ ADAM, Guillaumes, E 007/085, 1G4....

2. Les sources

2.1. Le recensement.

Trois documents ont été utilisés pour le repérage du bâti sur le territoire de Barels : les cadastres de 1868²² et de 1957²³ et la carte IGN (dernière version de 2001). C'est sans compter la nécessaire prospection pédestre, souvent aiguillée par des informations orales.

La carte IGN, du fait de l'échelle au 1/25 000, s'avère insuffisamment précise pour le repérage, surtout en ce qui concerne les hameaux dont l'espace est très concentré. Il reste qu'elle fut utile pour découvrir des édifices isolés.

Le plan parcellaire de 1868 fut le document d'approche le plus précis et le plus précieux. Le choix est motivé par le fait que c'est la ressource la plus riche en informations et que, paradoxalement, ce plan parcellaire apparaît comme plus « actualisé » que celui qui sera dressé presque un siècle plus tard²⁴. C'est l'outil qui nous a permis de définir l'objet d'étude tant sur le plan historique que sur le plan géographique.

Il apparaît que le dessin est de bonne qualité pour la lecture. Il s'agit d'un véritable plan guide nécessaire à l'approche du cadre architectural. La grande majorité des parcelles bâties représentées sont vérifiables sur le terrain. Aussi avons-nous pu identifier la destination originelle des ruines qui, malheureusement, ne manquent pas sur le site.

Le plan parcellaire est également un outil de datation relative, la date de 1868 servant donc de *terminus*. Sur le plan historique, il offre un aperçu intéressant pour connaître le Barels de la fin du 19^e siècle. L'exemple flagrant est celui de la coexistence des deux cimetières au Serre en cette année de 1868. Nous savons d'après les archives que le cimetière d'origine sis devant l'église paroissiale a été désaffecté et que l'on en a aménagé un nouveau à cette époque sur un terrain plus adéquat. L'autre utilité est notre connaissance de certains bâtiments disparus dont nous n'aurions jamais pu soupçonner l'existence étant donné l'absence du moindre vestige sur le terrain.

²² Précisons que la source (plan parcellaire, état des sections et matrices) nous a été transmise sous forme numérisée par le Centre des Archives Départementales des Alpes-Maritimes, ce qui nous a considérablement facilité la tâche (ADAM 02mi028/071/001 : Plan cadastral napoléonien de Guillaumes ; ADAM 02 mi 282 / 001 : Etat de section (1870) et matrice cadastrale des propriétés foncières (1^{er} volume, folios 1 à 500, 1872 – 1913).

²³ Le plan cadastral de 1957 a été consulté sur place à la Mairie de Guillaumes.

²⁴ Peut-être est-ce là la particularité d'une étude sur un site déserté. La recherche architecturale et le repérage du bâti se fondent sur l'existant. Se référer au cadastre récent est alors le premier réflexe des chercheurs. Or la date de 1957 coïncide avec la période d'abandon de Barels. Déjà les constructions semblent être considérées comme des ruines, à quelques exceptions près. La mise à jour récente des matrices désigne même comme *landes* des édifices dont les murs sont pourtant encore debout. Quant au plan parcellaire, sa lecture est difficile. Les parcelles bâties sont délimitées en pointillé et ne sont plus l'objet d'un remplissage. Plus édifiant encore, les modifications dans la topographie ont été négligées. D'une part, peu de bâtiments construits après 1868 apparaissent sur ce plan ; d'autre part, les bouleversements de certaines parcelles bâties (destructions ou modifications) n'ont pas été pris en compte. Par exemple, au hameau des Laves, un réservoir n'est pas indiqué alors que son existence est bien attestée durant la première moitié du XX^e siècle. Également au hameau de la Palud, le dessin de la partie nord n'est pas représentatif de la réalité : quelques bâtiments sont absents alors qu'un édifice agricole détruit entièrement figure encore. Il en résulte ainsi un plan cadastral peu précis, inexact par endroits et d'une utilité moindre pour le repérage des ensembles architecturaux. Modérons tout de même en indiquant la mention de deux bâtiments agricoles construits aux Laves après 1868.

Le document a été nécessaire pour délimiter géographiquement notre étude. L'aire d'étude de Barels est établie sur deux sections du cadastre de Guillaumes : la section A dite Barels - les Laves et la section B dite Barels - le Serre. Chaque section est divisée en quatre feuilles. Celle notée B4 se voit complétée par deux développements en marge dessinés sur un document nommé B4D. Les délimitations des feuilles cadastrales n'ont pas évolué entre 1868 et 1957, ce qui facilite la tâche du repérage. En revanche, des parcelles ont fusionné et les natures des terrains ont muté, frappées par la déprise agricole et l'abandon du site durant les années 1950. Les natures détaillées qui sont le plus souvent précisées sont *pâturage plantée* et *friche*.

Les quartiers d'habitation sont portés ainsi : la Palud en A2, les Laves en A4, le Serre en B3. Les édifices isolés se trouvent portés, en majorité, sur ces feuilles à proximité des habitations. Seules les feuilles A3 et B2 ne livrent pas de traces de construction, ce qui se vérifie sur le terrain. Il est important de noter que bon nombre d'édicules n'ont jamais été cadastrés.

Sur les 58 parcelles bâties à l'intérieur des écarts et déclarées sur l'état de section de 1870, la proportion des éléments intacts ou peu détériorés est importante (voir **Tableau 1** : état actuel des édifices portés sur le plan cadastral de 1868). Sept éléments sont apparus entre temps, ce qui est un indice de chronologie relative. Enfin, la comparaison des constructions sur le terrain avec le dessin du parcellaire révèle les modifications de certains bâtiments : fusions, extensions ou réductions.

Tableau 1 : état actuel des édifices portés sur le plan cadastral de 1868.

	Bâtiments disparus	Vestiges (morphologie difficilement perceptible)	Bâtiments en mauvais état (morphologie encore visible)	Bâtiments bien conservés	TOTAL	Bâtiments construits ultérieurement
<u>Les Laves</u>	-	3	4	9	16	4
La Palud	3	5	2	5	15	-
Le Serre	3	6	9	9	27	3
Total par état de conservation	6	14	15	23	= 58	7

Le cadastre de 1868 a été la source primordiale nécessaire à l'identification des différents bâtiments étudiés. Nous avons utilisé les états des sections relatifs à ce document. Ainsi ont pu être identifiés les types de constructions, mais également sont apparues les possessions respectives des habitants de Barels ainsi que l'organisation interne des écarts. Ceci nous a conduits à appréhender les sites de manière générale avant de passer à l'étude systématique et individuelle des édifices. Car plus que le bâti, c'est l'environnement même des paysans – canaux, fontaines, jardins, parcelles cultivées, chemins, oratoires –, sans lequel toute compréhension d'un ensemble resterait tronquée, que nous livre le document.

2.2. La terminologie d'après les états des sections de 1870.

En 1870, les propriétaires ont déclaré leurs possessions. Dix natures de terrain bâti ont ainsi été recensées : *maison, cave, écurie, bâtiment rural, mesure, aire, escalier, four à pain, moulin à farine en ruine et oratoire*. Exception faite des équipements paroissiaux tels que l'église, le cimetière et le presbytère, propriétés de la commune de Guillaumes.

Par *maison*, le propriétaire entend le lieu de résidence. Nous avons choisi de la désigner comme ferme²⁵. En effet, ces édifices ne se limitent pas au simple logis, mais sont pourvus de parties, voire de niveaux entiers, consacrées aux activités agricoles. Les étables en soubassement sont la règle, l'utilisation du comble comme grange est plus rare. L'état de section distingue bien le *sol de la maison*, correspondant à la surface de la parcelle, de la *maison* elle-même, c'est-à-dire ce qui est construit. Les dépendances agricoles lorsqu'elles sont contiguës à la maison sont considérées comme des parcelles autonomes. Ces déclarations sont moins précises que celles que l'on peut lire, par exemple, concernant le hameau des Hivernasses à Bouchanières en section C du cadastre de Guillaumes. Ici, certaines parties de ferme sont détaillées : *écurie, grenier, cave, chambre*.

Il arrive qu'une pièce en soubassement d'un bâtiment déclaré comme *maison* soit la propriété d'une autre personne – le résultat de partages successoraux peut-être. Cette partie est alors désignée comme *cave*. De ce fait, la surface correspondant à la maison se trouve divisée en plusieurs parcelles sur le plan cadastral. Ces pièces servaient le plus souvent à stocker des denrées alimentaires, comme les pommes de terre, les légumes ou le vin.

Par *écurie*, on entend un bâtiment rectangulaire de taille comparable à celle de la ferme et faisant fonction d'étable. La partie réservée aux bêtes se trouvait en soubassement, le(s) niveau(x) supérieur(s) servai(en)t vraisemblablement de fenil. La langue française, forte de ses exigences, précise qu'une écurie est un local destiné à abriter des équidés. Ce n'est pas la règle ici et ces édifices ont pu contenir aussi bien des ovins que des bovins. Le cas n'est pas unique : on sait que le terme d'*écurie* est utilisé pour désigner les étables en soubassement des fermes dans le nord des Hautes-Alpes.

Bâtiment rural est l'appellation la plus générique et de ce fait la moins précise si ce n'est la plus ambiguë. Les formes de ces édifices à vocation agricole sont variées. On trouve essentiellement deux types : une étable-fenil aux entrées placées sur les murs pignons et la *sousta*. Le terme désigne aussi tous les bâtiments isolés. Souvent alors il s'agit d'étables-fenils construites sur les zones d'estive. Il peut s'agir également de granges intermédiaires ou encore d'édifices à vocation pastorale (abris, enclos).

Un bâtiment nommé *masure* est mentionné au lieu-dit Villar (à mi-chemin entre les hameaux des Laves et de la Palud). Peut-être s'agit-il d'une ruine ou encore d'un bâtiment rural aux fonctions limitées. Le terme de *masure* est à rapprocher du mot *chazal* que l'on trouve dans les archives aux 18^e et 19^e siècles²⁶.

Il est quelquefois précisé le terme d'*aire* accompagnant le nom de *bâtiment rural*. Les aires sont placées à côté d'une grange ou fenil et souvent au-dessus d'une *écurie*. Il s'agit vraisemblablement d'une aire de foulage.

La différence entre une *écurie* et un *bâtiment rural* n'est pas évidente si l'on observe la totalité des édifices. S'il est certain que la première abritait des bêtes et les récoltes, le *bâtiment rural* pouvait avoir des fonctions similaires. Nous considérerons qu'il ne s'agit là que de déclarations et que cette terminologie ne correspond pas à une taxinomie précise.

²⁵ Ferme : « Edifice comprenant un logis et des dépendances pour l'exploitation agricole » dans PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *Architecture, vocabulaire typologique*, Paris, Inventaire Général, 1989, p. 231.

²⁶ MALLE M.-P., *Op. cit.*, p.411 – CHAZAL : sol d'une construction, emplacement à bâtir ; bâtiment en ruine ; petite construction annexe.

Un *escalier* est mentionné au Serre. Cette petite parcelle est commune à deux propriétaires et donne accès à une ferme d'un côté et une étable-fenil de l'autre.

Un *four à pain* est cité par quartier. Celui du Serre n'est visible qu'à l'état de vestiges, les deux autres sont identifiables bien qu'en ruine. Ces édifices sont la propriété des habitants de Barels.

Deux *moulins à farine en ruine* sont mentionnés, l'un sur la feuille A4 dans le vallon à égales distances du Serre et des Laves, l'autre, sur la feuille B4 sur la rive gauche de la Barlatette, mû par les eaux d'un canal appartenant à des habitants de Bouchanières²⁷. Les vestiges de ce dernier, mentionné comme appartenant aux habitants de Barels, sont encore visibles. Quant au premier cité, copropriété en 1870 de trois habitants du Serre, on en perçoit seulement de nos jours le tracé du canal de dérivation.

Enfin, quatre *oratoires* sont cadastrés (sur les huit recensés sur le territoire de Barels). Ils sont privés et imposables.

Confrontant les données révélées par le cadastre napoléonien et les observations sur le terrain, nous avons pu établir une liste des types d'édifices recensés à Barels. Il s'agit, pour les écarts, de la ferme, de l'*écurie* et de la *sousta*. Sur le terroir ont été repérés essentiellement des étables-fenils, des abris et des enclos.

2.3. Terminologie du cadre bâti d'après les différentes sources.

Les documents notariés décrivant l'intérieur des maisons ont été rares. On en compte deux : un acte de vente et un inventaire après-décès.

Le 3 décembre 1821, Henri Lance achète une partie de maison à Joseph Emmanuel Pons au quartier du Serre²⁸. Les pièces sont désignées et positionnées dans l'acte : « [...] Cette portion vendue comprendra la **cuisine** en entrant, du côté du midi, dans un **vestibule** existant, et du vestibule dans la cuisine, par la porte qui s'y trouve tournant vers le couchant, une petite **décharge** à plein pied de la cuisine, aussi vers le couchant, et une autre décharge supérieurement au vestibule, le **galetas** qui est en dessus de la cuisine ; et l'écurie qui est en dessous, le **bercaïl** et l'**aire** dans toute la longueur de la dite cuisine. Le vestibule et les degrés pratiqués pour descendre aux **écuries** resteront communs entre le vendeur et l'acheteur ; la porte de communication de la cuisine à une **chambre** attigue du côté du couchant qui reste au vendeur, sera bouchée [...] ».

Il en ressort plusieurs termes relatifs à l'habitation : cuisine, vestibule, décharge, galetas, écurie, bercaïl et chambre. Quant aux emplacements, les descriptions sont vérifiables dans bon nombre de maisons. Ainsi, un vestibule suit l'entrée et introduit dans la cuisine. La cuisine commande d'autres pièces comme la chambre ou la décharge. Le comble porte le nom de galetas. L'écurie est en dessous de la cuisine. L'aire et le bercaïl se trouvent à l'extérieur, le long des murs gouttereaux.

²⁷ En 1870, les habitants de Bouchanières exploitant ce canal sont regroupés en une association syndicale appelée Société de Laire (ADAM 02 mi 282 / 001 : matrice cadastrale des propriétés foncières).

²⁸ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/368, f°440 : vente de maison pour Henri Lance, de la part de Joseph Emmanuel Pons, pour 300 livres, le 3 décembre 1821.

Le 14 janvier 1870, on procède à l'inventaire des biens du défunt Alexandre Lance habitant aux Laves²⁹. Ainsi : « [...] Dans un **appartement** au premier étage prenant jour du coté du midy et servant de **cuisine** nous avons trouvé 1° deux tables à manger en bois blanc, deux pétrins, dont un placé sur une caisse, six chaises en bois le tout un peu usé le tout évalué à la somme de dix sept francs [ainsi que des ustensiles divers]. Dans une **chambre** à coté de la cuisine où est mort le défunt Lance, nous avons trouvé [un lit,] quatre cent kilogrammes farine, neuf bouchardes, une table, le tout évalué à cent sept francs. Dans une autre chambre toujours sur le même pallier, nous avons trouvé [entre autres, un lit et un banc de menuisier]. Monté au second étage, dans un appartement, nous avons trouvé [des meubles de repos, une pendule et] soixante double décalitres blé froment, une mesure dite émine le tout évalué à deux cent francs. Passé à une chambre à côté sur le même palier, nous avons trouvé [deux lits]. [...] Descendus à la **cave**, nous avons trouvé deux tonneaux de la contenance les deux de deux hectolitres en mauvais état évalué à quatre francs. Dans les **écuries** se trouvent deux vaches hors d'âge, une génisse d'une année, une mule agé de quatorze ans et quarante bettes à laine, le tout évalué à six cent francs. Les outils de campagne consistent à deux charrues montées [...] ».

Nous avons la chance que la ferme en question³⁰ soit encore intacte et avons pu vérifier sur le terrain les informations données dans le document. L'inventaire décrit un immeuble de trois niveaux. Le comble, ou galetas, n'est pas mentionné. Le premier niveau est occupé par la cave, contenant deux tonneaux sans que le contenu en soit précisé. La cave est un lieu de conservation de denrées alimentaires. Le premier étage – équivalent du rez-de-chaussée surélevé selon les critères architecturaux conventionnels – est occupé par la cuisine et deux chambres attenantes. Le second étage contient deux chambres, l'une d'elles superposée à la cuisine. Il est question du terme *appartement*, à prendre au sens de partie d'habitation. Appliquée à la maison, on constate qu'il s'agit de l'espace compris dans un corps de bâtiment à un niveau donné. Quand au mot *chambre*, il s'agit d'une pièce de la maison autre que la cuisine et pas nécessairement un lieu de repos. En additionnant les pièces, on découvre que le deuxième niveau en a une de plus que celui supérieur. C'est que l'une des chambres en question, probablement celle du défunt, se trouvait dans le bâtiment voisin de l'écurie. Si toutes les chambres sont meublées de lits, elles se singularisent par les objets dont elles sont pourvues : banc de menuisier, une pendule et « soixante double décalitres blé froment ». C'est qu'en effet, la chambre au-dessus de la cuisine est équipée d'un immeuble par destination appelé grenier et destiné à contenir les grains de blé et la farine. L'inventaire ne décrit aucun immeuble par destination (cheminée, potager, placard incorporé) et ne cite pas nominativement le grenier.

L'opération se poursuit sur les écuries, nom accordé au pluriel alors qu'il s'agit d'un seul bâtiment. Il faut admettre la division intérieure qui séparait les différentes races animales composant la possession en bétail de la famille. Et en effet, l'inventaire énumère les deux vaches, la génisse, la mule et les quarante ovins. Il poursuit ensuite sur les outils tractés et à bras. Malheureusement, il reste muet sur les récoltes.

Ainsi ces deux documents permettent d'extraire les principaux termes qui définissent le cadre bâti. D'autres ont été trouvés dans les actes notariés. Nous avons ainsi dressé un

²⁹ ADAM, Archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/451, f°11 : inventaire des biens d'Alexandre Lance, le 14 décembre 1870.

³⁰ Voir dossiers IA071_A4_004 et IA071_A4_024, ainsi que l'illustration de la ferme à la fin du chapitre 3.

tableau à partir de ces données et de celles collectées par Laurent Revest au cours d'enquêtes linguistiques.

Tableau 2. : Terminologie du cadre bâti d'après les travaux de Laurent Revest et les actes notariés.

Nom occitan alpin (en graphie)	Nom occitan alpin (en phonétique)	Nom français	Termes relevés dans les actes notariés
la ferma	[la f'ɛrmɔ]	la ferme, exploitation agricole	Maison ; maison d'habitation ; maison d'habitation et d'exploitation (1908)
l'ostal	[l ust'a]	la maison	Maison ; maison d'habitation
la maijon	[la majdʒ'un]	la maison	
la maijon	[la majdʒ'un]	la partie habitable de la bâtisse, au premier étage	Appartement, maison (19e)
l'appartement	[l apartam'ent]		
l'estable	[l est'able]	l'étable	Etable (18 ^e) ; écurie (18 ^e) ; écurie
la granja	[la gr'andʒɔ]	la grange	Grange
la finièra	[la fiŋ'ɛrɔ]	le fenil, grange à foin	Grenier à foin
l'ièra	[l j'ɛrɔ]	l'aire à battre le grain	Aire
lo cortil (TN)	[lu kurt'i]	le parc juste devant la maison, la cour	Bercail
la sosta	[la s'ustɔ]	l'abri (le plus souvent sous la roche)	Bâtiment agricole (terme générique) ; Hangar (1908)
lo fort (forn) comun	[lu furt kum'y]	le four à pain collectif	Four
lo fort (lo forn)	[lu furt]	le four	
lo fort (lo forn) de pan	[lu furt de pan]	le four à pain	
l'escòla	[l esk'ɔlɔ]	l'école primaire	Ecole (19 ^e) ; 20 ^e
lo galatàs	[lu galat'as]	l'étage de combles	Galetas
la cròta	[la kr'ɔtɔ]	la cave (faux ami!)	Cave ; grotte (18 ^e)
la coina, la cuisina	[la kw'inɔ, la kwiz'inɔ]	la cuisine	Cuisine
la chambra	[la tʃ'ambrɔ]	la chambre	Chambre ; appartement ; estance (18 ^e)
la chambra de debaràs	[la tʃ'ambrɔ de debar'as]	la pièce de stockage	Décharge (1821)
lo chambron	[lu tʃ'alamb'r'un]	la petite pièce (débaras, etc.)	
la chambra escura (TN)	[la tʃ'ambrɔ esk'yrɔ]	la petite pièce (débaras, etc.)	
lo galambron	[lu galamb'r'un]	la petite pièce (débaras, etc.) ou aussi l'armoire grillagée à fromage (TN)	
lo vestibule	[lu vestib'yɛ]	le vestibule	vestibule
lo plan, l'estatge	[lu plan, l est'adʒɛ]	l'étage, le niveau	Plan (19 ^e) ; étage

En 1908, un acte de donation liste les composants d'une exploitation agricole de Barels. Il est question d'une « [...] maison d'habitation et d'exploitation avec grange et écurie, hangar et aire, terres labourables, prés arrosables et prés secs, pâture et bois sis notamment au hameau de Barels [...] »³¹. Les natures des terrains bâtis et non bâtis correspondent à ce que possède un cultivateur-éleveur de Barels. Les bâtiments cités caractérisent la ferme type et ses dépendances au sein d'un même quartier d'habitations.

La clé de l'étude repose sur les notions d'habitation et d'exploitation, la première se rapportant au logis, à l'occupation durable d'un lieu, et la seconde à l'usage de parcelles et de bâtiments ainsi que la production que l'on en tire.

³¹ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Honoré Aillaud, 3 E 109/011, année 1908, f°24 : vente de Pierre Eugène Olive à Eugène Cazon Augustin de ses biens à Barels, le 14 mars 1908.

3. La ferme

3.1. Présentation.

Un quartier de Barels se définit en tant que regroupement de fermes. Nous avons choisi ce terme qui désigne à proprement parler un ensemble de parcelles bâties appartenant à la même personne ou même famille, comprenant la maison (ou demeure) et ses dépendances. Ces bâtiments, réunis, font partie de l'exploitation agricole³².

Dans le cadastre de l'an V, les particuliers déclarent à chaque fois une « maison d'habitation ». Ils omettent de préciser les autres bâtiments ruraux, complémentaires de leur demeure. Donc par ce terme de « maison d'habitation », il faut entendre la résidence et l'ensemble des bâtiments qui définissent la vie agricole (fenils, granges, aires, étables...).

La majorité des chefs de famille sont à la tête d'un parc immobilier bâti concentré dans le quartier où ils ont leur domicile. C'est leur lieu d'habitation et d'exploitation. La composition est la suivante : une maison, des espaces de stabulation, des espaces de stockage (foin, paille, denrées alimentaires, bois, outils), une aire de foulage. Les trois bâtiments les plus représentatifs sont la maison ou ferme, l'*écurie* et la *sousta*.

Le terme de ferme correspond parfaitement à la maison de Barels car il désigne un « édifice comprenant un logis et des dépendances pour l'exploitation agricole ». Si l'utilisation du comble pour contenir les récoltes n'est pas vérifiée partout, la présence des étables à l'étage de soubassement est systématique. Qui plus est, des pièces ont révélé des greniers ou coffres maçonnés à grains³³, ce qui nous laisse à penser que la place du logis dans l'édifice se trouvait réduite par rapport aux préoccupations agricoles.

L'*écurie* est l'édifice combinant les fonctions d'étable et de grange. L'étage de soubassement est affecté aux animaux, les niveaux supérieurs, auxquels on entre de plain-pied par la façade arrière, aux fourrages, foin et paille.

Il faut ajouter à ces deux éléments l'aire et la *sousta*. L'opération de séparation des grains s'effectuait par le foulage. L'aire communiquait souvent de plain-pied avec l'étage de grange d'un bâtiment rural, souvent d'une *écurie*. Elle était quelquefois complétée par la *sousta* (ou « *sosta* »), abri ou hangar couvrant partiellement une aire³⁴.

La configuration tripartite de l'espace (*écurie* – aire – *sousta*) est typique de la région de Guillaumes, ce qui est confirmé dans l'étude de Paul Raybaut et Michel Perréard :

« [...] L'organisation résulte de l'articulation de trois éléments : - 1. Un corps de bâtiment, situé en contrebas et orienté au sud, avec l'*écurie* en rez-de-chaussée, - 2. Au nord, un espace libre : l'aire à battre, donnant de plain-pied sur les combles du premier bâtiment, - 3. Une remise ouverte nommée *sousta* [...] »³⁵.

³² LACHIVER, M. *op. cit.*, p.751, Exploitation : « Exploitation agricole, ensemble de terres cultivées par une seule personne, une famille ou une collectivité, pour la production d'animaux et de végétaux ».

³³ THOMASSIN Philippe, *Pour une approche du patrimoine mobilier*, Ecomusée du Pays de la Roudoule, 2004. L'arche à grains est un espace de stockage. Il peut prendre l'appellation de grenier. A Barels, il se présente sous la forme d'un meuble maçonné, divisé en compartiments et fermé par des battants horizontaux.

³⁴ RAYBAUT P. & PERREARD M., *L'architecture rurale française. Comté de Nice*, Paris, Berger-Levrault, 1982, p.121. SOUSTA : « l'abri ; la remise ouverte, voisine de l'aire ».

³⁵ RAYBAUT P. & PERREARD M., *op. cit.*, p.69.

La ferme de Barels se définit comme une somme de modules juxtaposés et non superposés : elle est souvent composée de plusieurs bâtiments aux fonctions distinctes. La maison se distingue ainsi de ses dépendances. L'écurie n'y est pas toujours systématiquement accolée.

Parce que les dépendances agricoles sont distinctes de la maison, il nous est difficile d'employer le terme de *maison-bloc*³⁶ pour cette dernière. Nous avons la certitude que certaines ont, en revanche, vu leur comble servir de fenil, du moins pour une période donnée. Celles-ci alors correspondent au modèle de la *maison-bloc*, mais il faut nuancer en signalant qu'elles possédaient malgré tout une dépendance. La règle générale concernant la maison ou la ferme de Barels reste donc un espace destiné au logis avec un étage entier au soubassement affecté aux bêtes et/ou au stockage de denrées alimentaires (pommes de terre, légumes, vin).

Tableau 3 : les exploitations agricoles de Barels.

Lieu-dit	N° identifiant maison	Etage de soubassement de la maison		Position des écuries	Sousta	Aire de fouflage	Bâtiment éloigné
		Cave	Etable				
Les Ramés	A2_001	?	?	1 accolée	1	Entre sousta et écurie	
La Palud	A2_006		1	1 accolée	1	Entre sousta et écurie	Silva Longua
La Palud	A2_010	1		3 séparées	1	Entre sousta et écurie	
La Palud	A2_012	?	?	1 accolée		?	Les Couines
Les Laves	A4_001		2	1 séparée	1	A l'intérieur de l'écurie	Les Couines
Les Laves	A4_004	1		1 accolée	1	Entre sousta et écurie	Les Hermasses ; le Lavinier ; Silva Longua
Les Laves	A4_005		2	1 séparée	?	Au-dessus de la maison	Les Couines
Les Laves	A4_006		1	1 séparée	1	Entre sousta et écurie	
Le Serre	B3_001	?	?	Non		?	
Le Serre	B3_004	1	1	1 séparée		Indivise et à côté de la maison	
Le Serre	B3_006	?	1	Non		Indivise et au-dessus de la maison	
Le Serre	B3_027		2	1 accolée		Au-dessus de la maison	Masure au Villar
Le Serre	B3_016	1		2 séparées		Entre les deux écuries ?	
Le Serre	B3_017	1	1	1 séparée	1	Entre sousta et écurie	Villar
Le Serre	B3_018	1		1 séparée		Entre maison et bâtiment rural ?	

³⁶ Le terme de *maison-bloc* désigne un édifice comportant sous le même toit à la fois l'habitation et les espaces réservés aux activités agricoles (étable, grange...).

Nous avons analysé quinze exploitations agricoles. A chaque fois a été rappelé le numéro d'identification de la ferme. Les points d'interrogation indiquent que les ruines n'ont pu nous révéler des indications. Le résultat est le suivant.

Affectation de l'étage de soubassement : pour 5 d'entre elles, on est certain que le soubassement servait exclusivement de cave ; pour 6 exclusivement d'étable (trois cas présentent même l'existence de deux locaux) ; 2 enfin ont un local d'étable et un servant de cave.

Position de l'écurie vis-à-vis de la maison : sur les 16 écuries, 5 sont accolées à la maison ; 8 maisons ont leur(s) écurie(s) séparée(s) ; et dans ce dernier cas, il peut exister plusieurs bâtiments de ce type (2 ou 3).

Sept *sousta* ont été recensées. L'aire toujours aménagée au-dessus d'une écurie.

Enfin, seules sept propriétés sont détentrices d'un édifice agricole éloigné de la ferme.

Il faut conclure par la lecture de ce tableau qu'à Barels on trouve tout cas de figure. La configuration de l'exploitation agricole, par exemple, n'est pas révélatrice de la richesse d'une famille. On est tenté de penser qu'elle est le fruit, d'une part de l'adaptation aux contraintes topographiques et d'autre part des mutations foncières (héritage, échange, vente).

3.2. La maison d'habitation

Présentation

Sur les quatorze maisons d'habitation recensées, sept sont dans un bon état de conservation. Ces édifices n'ont pas posé de problèmes pour l'analyse architecturale.

Tableau 4 : états de conservation des fermes recensées sur Barels.

Lieux	Bon état	Partiellement ruiné	Vestiges
Les Laves	4	-	-
La Palud	1	1	1
Le Serre	2	3	1
Les Ramés ³⁷ (lieu-dit)	-	-	1
Total =	7	4	3

Les demeures de Barels présentent les caractéristiques suivantes :

Composition d'ensemble :

- Edifice en partie enterré dans la pente comprenant un étage de soubassement, quelquefois deux (cas du quartier du Serre).
- Ligne faîtière parallèle à la courbe du terrain.
- Trois à quatre niveaux sous le même toit.

³⁷ Le lieu-dit les Ramés est situé entre les Laves et la Palud. C'est la seule ferme isolée de Barels.

- Rez-de-chaussée surélevé³⁸.
- Etage fréquent.
- Plan rectangulaire

Structure et élévation :

- Façade principale exposée au sud, souvent sur un mur gouttereau, percée de baies.
- Autre faces souvent aveugles ou peu ajourées.
- Bâtiment inscrit à l'intérieur de murs gouttereaux porteurs.
- Cas de division en deux corps de bâtiments séparés par un mur de refend. Cette division peut être circonstancielle (réunion de parcelles).
- Séparation des pièces par des cloisons à pan-de-bois à hourdis de plâtre.
- Au Serre et aux Laves, présence de coursières et de balcons, souvent au deuxième niveau (cuisine).
- Séparation des étages par des planchers constitués de poutres sur lesquelles reposent perpendiculairement des solives à claire-voie aux entrevous remplis de plâtre, ou des solives jointives.

Toiture et charpente :

- toit à deux pans débordant légèrement sur les pignons. Quelques cas de croupes recensés.
- Couverture de bardeaux de mélèze.
- Charpente à chevrons-portant-fermes.
- Etage de comble rarement habitable.

Distribution des pièces :

- Les entrées des hommes et des bêtes strictement distinctes
- Accès à l'étage de soubassement de plain-pied sur le mur gouttereau sud.
- Accès au rez-de-chaussée par le mur nord.
- Cuisine et vestibule se trouvant au rez-de-chaussée.
- Le vestibule précède souvent la cuisine et l'escalier intérieur.
- La cuisine commande souvent une majeure partie des pièces du même étage.
- L'accès à l'étage s'effectue au moyen d'un escalier intérieur à une volée à quartier-tournant³⁹.

Deux cas de fermes présentant le même parti de distribution méritent à être notés ici : l'une est située aux Laves, l'autre au Serre. Elles sont établies sur trois niveaux. Un escalier

³⁸ PEROUSE DE MONTCLOS, *op. cit.*, p.23. Rez-de-chaussée surélevé : « étage placé au-dessus d'un étage de soubassement (et qui, de ce fait, n'est au ras du sol que sur une face) ou au-dessus d'un sous-sol partiellement dégagé pour prendre jour en façade. ».

³⁹ PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *op. cit.*, p. 41. QUARTIER-TOURNANT : « Retour en équerre d'une volée, formé de marches gironnées ».

droit traversant la parcelle en son milieu assure la communication entre le premier et le deuxième niveau. La cuisine se situe au deuxième à gauche lorsque l'on regarde la façade principale. Elle commande un escalier à une volée à quartier-tournant qui permet d'accéder au troisième niveau. Une porte au premier niveau ouvre sur un vestibule lequel commande l'escalier droit et deux étables de part et d'autre. Ainsi, et uniquement dans ces deux cas, peut on parler d'une entrée commune aux hommes et aux bêtes.

L'étage de soubassement

A l'étage de soubassement se trouvent un ou deux locaux servant d'étable – « *l'estable* », ou de cave (on y conservait les légumes) – « *la cròta* ». L'accès à une étable se fait par une porte indépendante. Il n'est pas rare que se trouve percée une fenêtre en façade, voire sur le mur pignon.

Ces locaux sont couverts très souvent par des voûtes d'arêtes ou par des voûtes en berceau. Une étable dans une ferme des Laves a la particularité d'avoir les deux types juxtaposés comme système de couverture. Ces voûtes sont faites en moellons non appareillés quelquefois hourdis de plâtre coffrés par des planches de bois. Celles d'arêtes sont dénuées de régularité. Aucun critère datant n'a été décelé. Sont-elles contemporaines? S'agit-il d'une mode? Ou de directives bien précises? La question de l'origine des voûtes a déjà été posée dans le cadre d'une étude de l'Inventaire Général sur la partie nord du département des Hautes-Alpes. Ces modes de construction datant principalement du 18^e siècle auraient été appliqués pour se prévenir contre les incendies et dans le cadre d'un enrichissement des propriétaires de ferme⁴⁰.

⁴⁰ MALLE M.-P., *L'habitat du nord des Hautes-Alpes*, Aix-en-Provence, Association pour le Patrimoine de Provence, Société d'études des Hautes-Alpes, 1999, pp. 154 – 156.

La cuisine

La cuisine est la pièce principale de la maison. Elle participe à la distribution des pièces de la maison. Il n'est pas rare qu'elle commande un balcon, voire une coursière, sur la façade méridionale, ou encore un escalier et une pièce servant à entreposer des réserves.

Systematiquement, on y trouve la cheminée et le potager⁴¹. La cuisine d'une maison du Serre comporte même un évier couvert de carreaux en terre cuite vernissée rouge.

La cheminée – « *la chaminèia* » – à faux manteau reposant quelquefois sur deux consoles est en bois enduit quelquefois de plâtre. Indifféremment, on peut la trouver sur un mur gouttereau comme sur un mur pignon, voire sur un mur de refend. Le foyer est entièrement incorporé. La corniche est souvent constituée de moulures. Le potager – « *lo potatgièr* » – est placé à côté, souvent à gauche.

L'âtre – « *lo fuèc* » n'est pas systématiquement surélevé.

⁴¹ LACHIVER M., *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, p. 1355. POTAGER : « Table de maçonnerie, à hauteur d'appui, qui contient plusieurs arcades avec réchauds où on peut mettre de la braise ou du charbon de bois qui ne fume pas, pour cuire les aliments à petit feu et les maintenir chauds ». Les potagers de Barels sont dotés d'une seule ouverture carrée aménagée sur le dessus et destinée à l'insertion d'un cendrier de métal.

Tableau 5 : les cheminées des maisons de Barels.

N° identifiant maison. IA071	Position : mur ; orientation	Foyer	Manteau	Profil de la hotte	Couronnement
A4_001	refend ; est	Incorporé	Faux-manteau sans console	Curviligne	Corniche moulurée en bois (tore à profil semi-circulaire, réglet, scotie droite baguette, bandeau)
A4_024	pignon ; ouest	Incorporé	Faux-manteau sur consoles	Rectiligne	Corniche moulurée en bois (tore à profil semi-circulaire, autres abîmées)
A4_005	pignon ; ouest	Incorporé	Faux-manteau sur consoles	Rectiligne	Corniche plate en bois, tablette saillante
A4_006	refend ; sud	Incorporé	Faux-manteau sans console	Rectiligne	Corniche plate en bois, tablette saillante
A2_020	gouttereau ; sud	Incorporé	Faux-manteau sur console	Rectiligne	Corniche moulurée en bois (tore en demi-cœur inversé, réglet, scotie droite, baguette, canal, bandeau)
A2_011	refend ; ouest	Incorporé	Faux-manteau	Rectiligne	Corniche moulurée en bois (tore à profil semi-circulaire, scotie droite)
B3_003 (presbytère)	refend ; ouest	Engagé	faux-manteau sur consoles	Curviligne	corniche moulurée en plâtre (tore à profil semi-circulaire, scotie droite)
B3_004	pignon ; est	Incorporé	Faux-manteau sur consoles	Rectiligne	Corniche moulurée en bois (mouures abîmées)
B3_027	pignon ; ouest	Incorporé	Faux-manteau sans console	Rectiligne	Corniche moulurée en bois (tablette, scotie droite, bandeau)
Idem	pignon ; est	Engagé	Faux-manteau sur console	Rectiligne	Corniche moulurée en plâtre (tore à profil curviligne, scotie droite)
B3_017	pignon ; est	Adossé	Faux-manteau sur console	Rectiligne	Corniche moulurée en bois (tore en demi-cœur inversé, scotie droite, baguette, canal, bandeau)



Ci-contre : cuisine d'une des fermes du quartier du Serre.

De gauche à droite : l'évier dans l'embrasure de la fenêtre, le potager et la cheminée. Le parquet est fait de points-de-Hongrie.

©EPR. Photographie de Georges Véran.

Les pièces de stockage

Proche de la cuisine se trouve un réduit destiné à stocker des denrées telles que le lait, le pain. Il a pour nom « *chambroun* », ou encore « *galanbroun* ». Dans le cas très précis des maisons à escalier intérieur droit traversant la parcelle en profondeur, il se trouve au-dessus du vestibule d'entrée.



Ci-contre : porte d'un « *chambroun* » ou « *galanbroun* » dans une cuisine de l'une des fermes du quartier du Serre.

©EPR. Photographie de Georges Vérant.

L'escalier intérieur

Les circulations se font généralement autour de la maison, à l'extérieur. Les escaliers intérieurs desservent la partie du logis à l'étage. Que la cage d'escalier soit délimitée par des murs porteurs n'est pas systématique. Les marches sont entièrement en maçonnerie de gravats calcaires, de plâtre.

Deux escaliers au quartier des Laves sont articulés autour d'un noyau⁴² en bois.



Ci-contre : escalier à une volée à quartier-tournant dans une ferme du quartier de la Palud.

©EPR. Photographie David Faure-Vincent. Réf. : A2_006_022.

⁴² PEROUSE DE MONTCLOS, *op. cit.*, p.38. NOYAU : « support généralement monocylindrique montant de fond et portant l'escalier tournant du côté opposé au mur de cage ».

Les chambres

La chambre – « *la cambra* » – est donc par définition la pièce de la maison autre que la cuisine. Une majorité recensée était utilisée comme lieu de repos.

Chaque ferme visitée comprend une pièce abritant des greniers ou meubles à grains – « *lo granièr* ». Ces ensembles constitués de pan-de-bois à hourdis de plâtre coffré avec battant horizontal donnent un aperçu sur les modes de conservation de la production agricole. On les trouve au deuxième ou au troisième niveau du bâtiment. *A priori* il nous est difficile de préciser si leur emplacement dans une partie de la maison était soumis à une règle. Certaines pièces les abritant servaient uniquement de local de stockage. On peut alors les désigner sous le terme de resserre⁴³. Il faut ajouter que des chambres pouvaient avoir les fonctions et de réserves et de lieux de repos comme nous l'avons constaté dans l'inventaire après décès de 1870. Les familles étaient nombreuses, elles comprenaient quelquefois un domestique. Ainsi toutes les pièces de la maison pouvaient accueillir ces personnes. A cela s'ajoute la part importante des activités agricoles à l'intérieur même de la maison qui nécessitait la disposition de chaque local pour tel ou tel travail (artisanat par exemple, stockage).

Deux fermes du quartier du Serre étaient dotées d'une alcôve dans l'une de leur chambre.

Il a été fait part que les maisons ont pu disposer d'une chambre dite de relais, du moins durant la première moitié du 20^e siècle. Les institutrices étaient ainsi logées.



Ci-contre : grenier dans un appartement d'une des fermes du quartier des Laves.

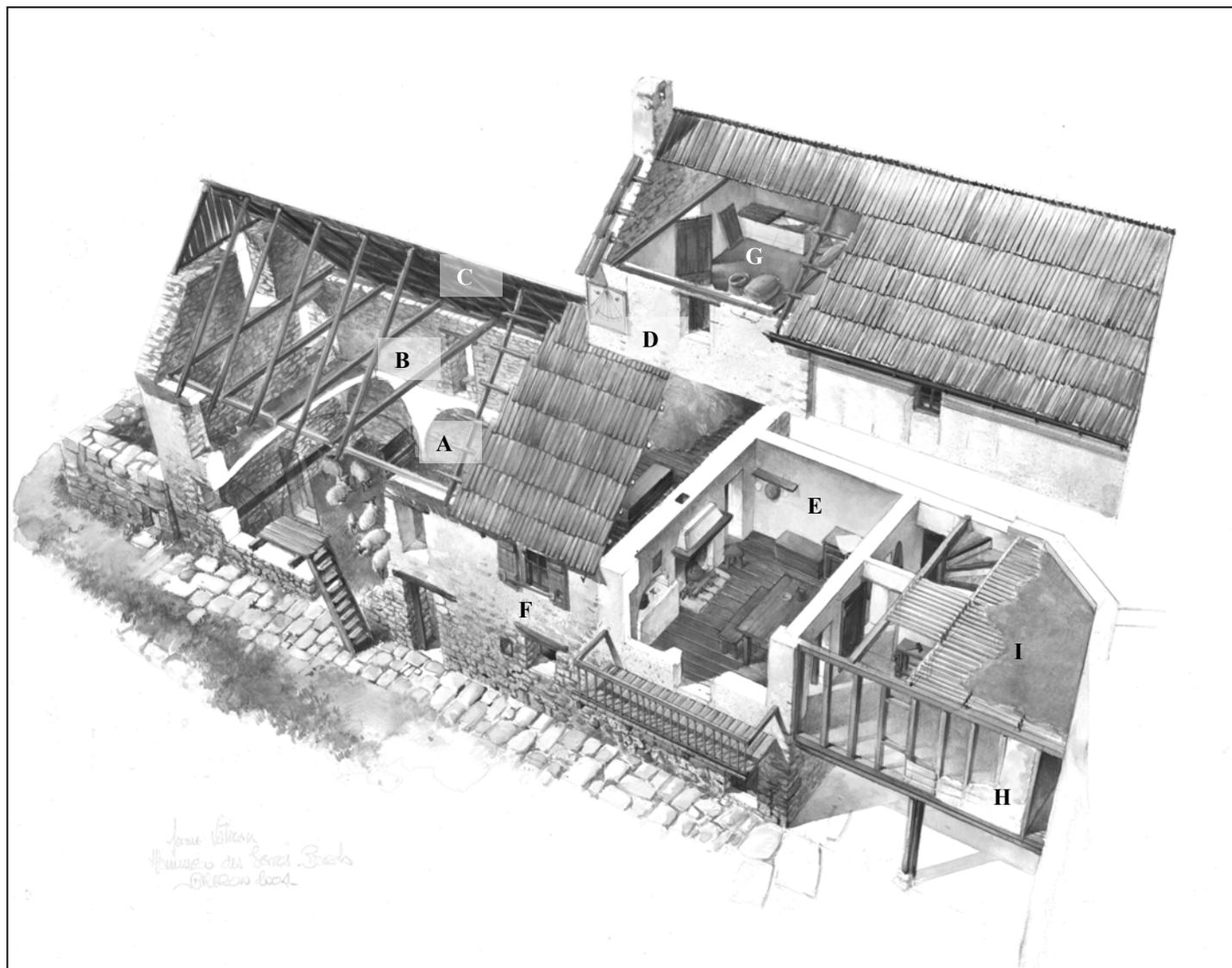
©EPR. Photographie de Georges Véran.

Le comble

Le comble – « *lo galatàs* » – semble dans la plupart des cas non habitable. Le pignon est souvent muré. Il est difficile de savoir comment on y accédait. Une seule maison visitée, aux Laves, possède un étage de comble habitable, qui plus est accessible par un escalier intérieur. Quelques cas nous prouvent l'utilisation de ces surfaces à des fins de stockage de denrées agricoles. Le pignon dans ces cas précis est fermé par des empilages de bois.

⁴³CHATENET M. & VERDIER H. (sous la direction de), *Thésaurus de l'architecture*, Paris, éditions du Patrimoine, 2000, p. 60. RESSERRE : « Lieu où l'on entrepose vêtements, outils, mobilier, nourriture, etc. ».

Elévation développée en perspective mi-parti coupe-élévation d'une ferme du quartier des Laves. Illustration : Jean Benoît Héron.



Légende.

A : étable sous quatre travées de voûtes d'arêtes. Mangeoire fixe aménagée contre le mur du fond. Des trappes étaient aménagées dans l'épaisseur de la voûte pour descendre le foin.

B : Etage de grange. Accessible de toutes parts.

C : charpente à chevrons-portant-fermes soutenant une toiture de bardeaux.

D : cadran solaire en façade.

E : cuisine avec cheminée et potager engagés dans le mur.

F : chambre construite dans le bâtiment de l'étable et accessible depuis la cuisine.

G : chambre contenant un grenier, coffre maçonné et compartimenté servant à stocker le grain et la farine.

H : corps de bâtiment en surplomb reposant sur des sablières de plancher et des poteaux porteurs. La façade est élevée en pan-de-bois à hourdis de plâtre, le tout reposant sur une sablière de chambrée.

I : sol d'une chambre constitué d'une chape de plâtre coulée sur des solives jointives.

Illustration de Jean Benoît Héron
©EPR.

La décoration intérieure

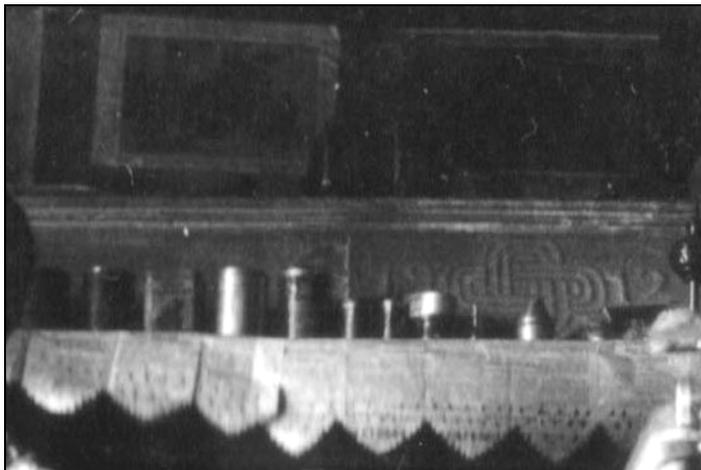
L'abandon du site a eu raison de l'aspect intérieur et du mobilier des fermes de Barels. Ainsi il est difficile d'identifier *de visu* chaque pièce d'une bâtisse en dehors de la cuisine. Les murs, désormais dénudés, sont souvent recouverts d'un badigeon blanc quand ils ne sont pas noircis par la suie.

Le site conserve quelques traces de volonté de décoration. La plus remarquable est la fresque, sise dans une maison de la Palud, réalisée après 1870 représentant des soldats⁴⁴. Le propriétaire de la maison était réputé pour sa pratique de la peinture.

Dans le bâtiment du presbytère, les chambres du prêtre desservant et de sa servante sont peintes chacune d'une couleur différente.

On a repéré dans quelques chambres des frises sur la partie supérieure des murs. Les motifs sont souvent géométriques ou floraux.

S'il est bien un élément décoratif dont on peut encore voir les traces, notamment sur les encadrements de baie, c'est le plâtre. Nous renvoyons le lecteur aux travaux des Ateliers du Paysage et de Frédérique Roy. Il faut préciser qu'une photographie probablement prise en 1917⁴⁵ présente la cheminée d'une des maisons : la hotte est ornée de motifs d'entrelacs en relief au plâtre.



Ci-contre : ornements du couronnement et de la hotte de la cheminée dans l'une des fermes du quartier des Laves.

La corniche est décorée de tissus découpés en lambrequins. Des entrelacs rappelant l'art celte et traité au plâtre ornent la hotte.

©Fonds Lance et Boulet.

Les cadrans solaires

En ce qui concerne les décors extérieurs, Barels peut être associé à ses cadrans solaires – « *l'ora dau solelh* ». Les photographies des publications antérieures présentent toujours le hameau par la représentation de ces instruments de mesure du temps⁴⁶. Deux maisons aux Laves en sont dotées. Une maison et une grange au Serre et une maison à la Palud sont pourvues de deux cadrans solaires placés côte à côte sur un angle.

⁴⁴ Voir dossier IA071_A2_010.

⁴⁵ Fonds Lance et Boulet.

⁴⁶ Entre autres : GOURDON M.-L. Et M., *op. cit.*, p.55 ; BEAUCHAMP Ph., *Villages et hameaux des Alpes-Maritimes*.

Nous pensons que ces ornements ont été faits durant la première moitié du 19^e siècle. Les caractéristiques techniques et iconographiques laissent à penser qu'ils sont contemporains. Certains ont pu être réalisés par le même artisan. Deux cadrans sont établis à l'aplomb d'un millième, respectivement 1815 et 1816. Les chances que cela corresponde à la datation des cadrans sont minces, mais c'est peut-être une indication d'une campagne de construction ou de réaménagement de la maison.



Ci-contre : cadrans solaires sur l'un des bâtiments ruraux du quartier du Serre.

©EPR. Photographie de Georges Véran.

La table du cadran solaire est plane, faite en plâtre. Le tracé et les décors sont peints, malheureusement détériorés par le temps. La plupart ont été entièrement effacés. Les tons sont polychromes : jaune, rouge, brun, noir. L'iconographie est fréquemment végétale (rincaux en frise ou en vis-à-vis sur le couronnement) ; dans un cas – à la Palud – architecturale (colonnettes à volute et entablement portant une frise) ; voire animale (un oiseau représenté sur l'angle supérieur droit d'un cadran au Serre) ou encore astrale (soleil, étoile à la Palud).

Il existe une exception sur la tête d'un mur pignon d'une *sousta* aux Laves : vestige d'un cadran peint en noir sur une couche de plâtre et orné d'une étoile.

Les cadrans sont marqués d'une ligne droite souvent diagonale appelée équinoxiale et qui est accompagnée des symboles des signes zodiacaux du bélier (20 ou 21 mars) et de la balance (22 ou 23 septembre). Un cadran au Laves est complété par la ligne de solstice avec le signe du capricorne (21 ou 22 décembre). Les gnomons en fer sont en style polaire, c'est-à-dire dirigé vers le pôle⁴⁷.

⁴⁷ LETTRE Bertrand, MARIN Maurice, VERAN Georges, *Cadrans solaires des Alpes Maritimes*, Breil-sur-Roya, Editions du Cabri, 2003.. Définition du style polaire (p.319) : « L'ombre portée sur le cadran solaire se superpose aux lignes horaires sur toute sa longueur ; son extrémité pointe sur les lignes des saisons, droite des équinoxes ou courbes des solstices, ou l'entrée dans chacun des signes du zodiaque. ». Les auteurs ont étudié les cadrans de Barels (page 203. Ainsi pour une maison des Laves (IA071_A4_001) « une façade porte un cadran correct très décoratif au tracé méridional avec les lignes des solstices et équinoxes ainsi que leurs signes du zodiaque. Le style, polaire, est surmonté de rincaux ». Pour la grange au Serre (IA_B3_013) « on trouve deux cadrans solaires de part et d'autre d'un angle de la construction. Sur le cadran sud/sud-ouest, surmonté de rincaux et d'oiseaux, le style polaire indique des heures astronomiques correctes. Il en est de même pour le second cadran orienté est/sud-est qui possède un style droit et une trace de devise ». Pour une maison de la Palud (IA071_A2_020) une paire de cadrans solaires de part et d'autre de son angle méridional [...] un soleil portant style polaire et tracé astronomique avec l'équinoxiale et ses signes du zodiaque. Le cadran sud-est est doté d'un tracé horaire avec l'équinoxiale et style droit ».

Deux devises sont visibles ; elles font référence au temps qui passe. Sur l'un des deux cadrans de la ferme de la Palud on lit : « Crains la dernière ». L'un des cadrans d'une grange au Serre porte la devise plus optimiste : « espero lucem ». La présence de cet ornement sur un bâtiment agricole est due au fait que la maison d'habitation du propriétaire avait sa façade à l'ouest, fait unique à Barels, ce qui empêche toute exposition au soleil.

Les sols

Les sols des pièces de la maison sont couverts d'un plancher – « *lo planchièr* » – soit en lames droites clouées – « *las lamas* » –, ou encore d'une chape de plâtre.

Dans cinq fermes (deux aux Laves et trois au Serre), nous avons constaté la pose de parquets en points-de-Hongrie⁴⁸ - « *las lamas boetaas* ». Selon des informations orales, ces sols auraient été faits durant le second quart du 20^e siècle. On peut imaginer là un effet de mode.



Ci-contre : parquet en points-de-Hongrie dans la cuisine d'une maison aux Laves.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.

La citerne

Deux fermes ont été pourvues en citerne – « *la ci(s)tèrna* » – au quartier du Serre où il n'existe aucun point d'eau.

Ces édicules sont accolés à l'édifice et sont adossés à la pente. Au sol ils dessinent un trapèze irrégulier. Ils sont protégés par un appentis. Il s'agit ainsi d'un massif de maçonnerie entièrement dégagé sur la face sud renfermant un cylindre vertical – tel un puits – couvert d'une coupole. Le mur du côté de la vidange accuse un fruit.

L'alimentation semble avoir eu un système à double entrée : l'eau de pluie ruisselante dans les gouttières arrivait au puits par une ouverture dans la coupole ; l'eau du canal était dérivée au moyen de gouttières de mélèze – « *gòrjas* » – et entrait par un orifice percé dans le massif de maçonnerie.

La paroi de l'intérieur est entièrement traitée au plâtre lissé. Une ouverture servait d'accès au puits pour l'entretien et le prélèvement de l'eau. Une barre en bois est fixée dans la coupole pour y suspendre le dispositif de puisage.

⁴⁸ Parquet à points-de-Hongrie : « Parquet formé de lames posées en chevron, avec extrémités en onglet » dans PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *op. cit.*, p. 81.



Ci-contre : citerne adossée à l'une des fermes du quartier du Serre.

©EPR. Photographie de Georges Vérant.

Le système de vidange se trouve dans la partie inférieure et accessible par le côté sud. Dans un cas par un tunnel de section carré aménagé dans le massif maçonné ; dans l'autre par une niche à deux niveaux séparés par une pierre plate.

La récupération de l'eau de pluie par un jeu de gouttières est fréquente dans le département⁴⁹.

3.3. Les écuries

Nous prendrons en considération les édifices déclarés comme *écurie* et correspondant à la définition suivante : grands bâtiments rectangulaires proches de la ferme servant à la stabulation et au stockage des récoltes. L'étage de soubassement sert d'étable – « *l'estable* », le niveau supérieur de grange – « *la granja* » - lieu où l'on emmagasine la paille, le foin.

Ces bâtiments nous posent le plus de problèmes. En effet, aucun n'est parvenu intact jusqu'à nos jours. Seuls deux édifices, au Serre et aux Laves, sont favorables à une étude, encore que les séparations des niveaux se sont totalement écroulées. Les autres se résument presque à un tas de décombres.

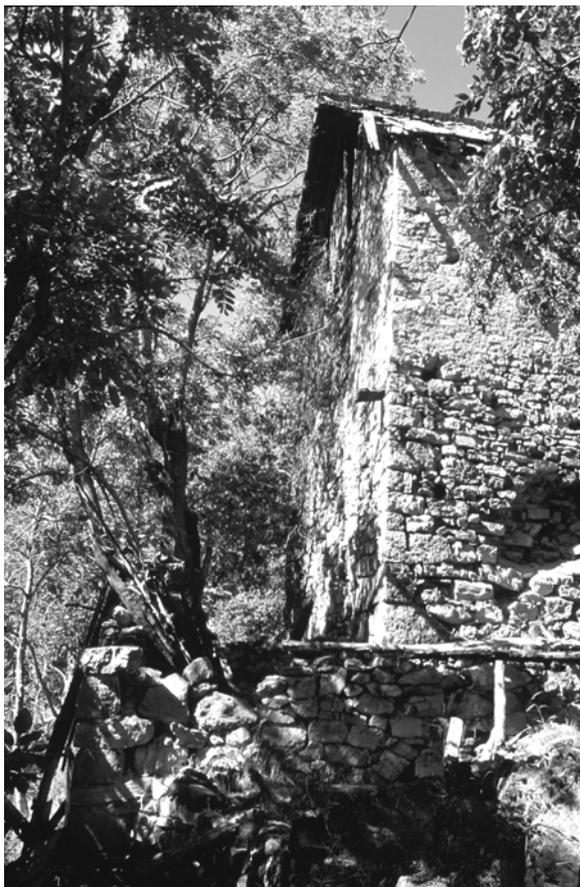
L'*écurie* aux Laves fait partie d'une ferme répondant au nom de « Vatican »⁵⁰. Ce bâtiment, contigu à la ferme, constitue un module à part entière. Les baies d'entrée sont dans le mur gouttereau sud. L'espace réservé aux bêtes était rigoureusement distinct de la ferme, l'accès était extérieur. Le couverture du soubassement s'est totalement écroulé. Il consistait en quatre travées d'arêtes dont on lit la trace dans le mur du fond. Une mangeoire occupe tout

⁴⁹ ADAM, archives notariées, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/447, f°152 : vente d'une citerne d'Etienne Toche à Louis Belleudy au hameau des Pouits, le 14 octobre 1866 : « [...] La présente vente est faite aux conditions suivantes que l'acquéreur Belleudy pourra introduire dans la dite citerne l'eau provenant du couvert de la maison d'habitation du dit Belleudy qui se trouve séparé de la citerne et par le moyen d'une gargouille en fer blanc qui traversera et pénétrera dans le mur mitoyen de la maison du vendeur avec la cave de l'acquéreur où se trouve la citerne, où il sera pratiqué une ouverture dans la muraille de la dite cave. Le vendeur se réserve l'eau du couvert de la maison d'habitation sans être obligé à l'introduire dans la dite citerne. La gargouille à construire pour l'introduction de l'eau pourra être faite à moitié en bois, c'est-à-dire la partie qui part du couvert de l'acquéreur qui sera soutenue par un piquet appuyé sur le mur de la maison de l'acquéreur et l'autre moitié de la gargouille qui va aboutir à la citerne sera en fer blanc. [...] ».

⁵⁰ Dossier IA071_A4_025.

le mur ouest. Les niveaux supérieurs étaient au nombre de deux séparés par un plancher. On voit que le rez-de-chaussée (deuxième niveau) était accessible par les quatre côtés et qu'il communiquait avec la ferme par l'intermédiaire d'une pièce. L'interprétation est donc la suivante : si le soubassement était une étable, où devaient cohabiter plusieurs espèces (bovins, ovins, mules) et servir éventuellement de remise, les niveaux supérieurs étaient affectés au stockage d'une grande quantité de foin et de paille.

Au Serre se situe un impressionnant bâtiment occupant l'aile d'une ferme de taille importante. Les deux bâtiments font partie du même édifice, ils sont couverts du même toit. Toutefois, ils ne communiquent que par l'extérieur (une baie de liaison a été obturée). La ligne faîtière de la dépendance agricole est perpendiculaire à la courbe de niveaux. Là encore, les niveaux intermédiaires ont cédé à la loi de la gravité. Trois accès sont visibles : deux en soubassement et un au rez-de-chaussée ouvrant directement sur un étage planchéié lequel semble avoir été refait avant l'abandon du site. On voit clairement que les deux niveaux inférieurs étaient voûtés. Le mur-pignon au sud se caractérise par une grande baie de ventilation fermée par un empilage de bois horizontal. Le pignon est fermé par des planches verticales – « *lo bardatge* ». Ici aussi, nous rencontrons un bâtiment abritant à la fois des animaux et des végétaux. Une énorme quantité de récolte a pu y être contenue. Il est même possible qu'un des étages de plancher, au rez-de-chaussée, ait pu servir à la séparation du grain.



Ci-dessus : écuries de Barels. A gauche : quartier du Serre. A droite : quartier des Laves.

©EPR. Photographie de Georges Véran (à gauche).

Il est donc fortement dommage que nous ne connaissions que ces exemples. Certains

édifices déclarés en 1870 comme *bâtiments ruraux* semblent correspondre à cette destination, néanmoins leur taille est moindre. C'est le cas d'un autre édifice agricole du Serre remarquable pour ses deux cadrans solaires⁵¹. En 2004, il est doté du dernier voûtement d'arêtes visible dans une dépendance. Tous les autres se sont effondrés. Cette voûte, certes de faible épaisseur et non appareillée, portait à elle seule la charge du niveau supérieur ; on marchait et on stockait directement sur l'extrados.

Les sources orales nous rapportent la division de l'étage d'étable en plusieurs modules. La séparation se faisait parfois par un mur maître (cas des bâtiments IA071_A2_012 et IA071_B3_015) ; la cloison (en bois ou en pan-de-bois) est probable mais nous n'avons trouvé aucune trace archéologique. Les ovins et les bovins étaient séparés. Pour chaque espèce on disposait des mangeoires fixes – « *las grùpias* » – ou mobiles – « *las galèras* »⁵². Le foin était descendu depuis le niveau supérieur par des trappes – « *las trappas* » – aménagées dans les voûtes ou les planchers. On n'a pas retrouvé de râtelier. Le cochon avait un compartiment individuel appelé le « *gai* »⁵³.

Les bercails

Il faut aussi signaler que les surfaces privatives au-devant des écuries pouvaient servir de bercail – « *lo parc* », ou encore « *lo cortil* ». Ce dernier aménagement prend le sens général de parc de contention pour troupeau, ou bien de la ceinture matérialisant ses limites faites en bois⁵⁴. Dans les actes notariés, il est souvent associé à une écurie, voire à une maison, et souvent sous la formulation : « ... avec bercail au devant ».

A l'instar des enclos et des parcs à moutons, ces aménagements sont constitués de barrières, faites de montants et de traverses – « *la biga* ».



Ci-contre : barrières bordant un terre-plein surélevé au quartier du Serre.

©EPR. Photographie de Georges Véran.

⁵¹ Voir dossier IA071_B3_013.

⁵² Enquête linguistique de Laurent Revest.

⁵³ Nom provençal donné par une personne ayant vécu son enfance à Barels et une bonne partie de sa vie dans le Val d'Entraunes.

⁵⁴ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/448, f°160 : inventaire de la succession de fu Jean Baptiste Clari, le 7 février 1844 : « six cleies pour un bercail, très usés, pour fermer le bétail d'un parc estimé le tout trois livres ».

Le bercail est un espace bien délimité, clos quelquefois par des murets⁵⁵. Il est attenant à un édifice et non couvert⁵⁶. Enfin, c'est un espace potentiellement constructible⁵⁷.

3.4. Les *sousta* (ou « *sosta* ») et les aires de foulage.

Sept édifices correspondent à cette définition de la *sousta*. Trois sont déjà reproduits sur le plan de 1868 et sont désignés sous le terme de *bâtiment rural*. L'un, aux Laves, porte la date de 1875. Trois à la Palud portent la trace de modifications effectuées tout au long du XX^e siècle. Ainsi en est-il du bâtiment restauré par la commune de Guillaumes pour installer un logement pour berger.

Il s'agit essentiellement de granges ouvertes sur une aire de foulage, recouvrant partiellement celle-ci. L'opération de séparation des grains pouvait ainsi se faire à l'abri en cas d'intempéries⁵⁸. On peut penser que le bâtiment faisait fonction de fenil le reste de l'année ou abritait la paille. Précisons que le mot « *sosta* » désigne de manière générique un abri.

L'édifice est rectangulaire, à demi enterré, voire entièrement adossé au rocher (un cas au Serre). Sa façade est entièrement ajourée laissant apparaître les planchers de séparation des niveaux. Il se développe sur deux ou trois niveaux selon les cas. L'accès au niveau de grange se fait sur l'un des trois autres côtés. L'un de ces fenils, à la Palud, possède sur le mur pignon gauche une entrée à deux vantaux accessible par une rampe d'accès en terre retenue par un muret.

Au Serre, un seul bâtiment correspond au type de la *sousta*⁵⁹. En revanche, dans ce quartier, on repère deux aires étendues sur la longueur de la façade arrière d'une ferme. L'une est légèrement excavée, l'autre est surélevée.

⁵⁵ ADAM, archives notariales, fonds Joseph-Balthazar Ginesy, 3 E 004/086, f°314 : acte de servitude de la part de Paul Roubaud en faveur de Cezar Graillon, le 8 août 1832 : « [...] le dit Graillon a consenti et consent à ce que le dit Roubaud continue de laisser subsister à perpétuité la cloture en murailles nouvellement batiées d'un bercail qu'il possède dans l'enceinte de chef-lieu [de Châteauneuf] à la basse rue, [...] et cela bien que les dites murailles aient été bâties tout contre l'aire et le passage du dit Graillon, sans observer la distance légale. En conséquence le dit Graillon a promis et promet ne point molester le dit Roubaud sur la construction récente de la dite cloture. De son côté le dit Roubaud, au correspectif de la concession à lui faite ci devant, a imposé et impose en faveur du dit Graillon, sur la dite batisse, la servitude *altius non tollendi*, afin que l'aire et la maison voisines appartenant au dit Graillon ne soient point dommagées par la privation du soleil, du vent, de la lumière et de la vue ou soit prospect. [...] ».

⁵⁶ ADAM, archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/400, f°326 : vente d'immeubles par Etienne Laurent Toche, en faveur d'Etienne Barety pour £100, le 20 octobre 1851 : « [...] sans pouvoir jeter aucune ordure ni eau sale, au bercail existant en dessous du dit appartement du côté du couchant possédé par le vendeur Toche. [...] ».

⁵⁷ ADAM, archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/400, f°418 : vente d'un bercail par Louis Lambert en faveur de François Joachim Boyer pour £25, le 29 décembre 1851 : « [...] un bercail à lui appartenant situé sur le terroir de cette ville [de Guillaumes] en le chef-lieu à la Couoste, touchant la maison d'habitation du vendeur, [...] ensemble le droit d'appuyage à la dite maison du vendeur, venant le cas que l'acquéreur voulant y construire une écurie ou maison d'habitation, le même bercail qu'il a acquis par acte du neuf mars dernier reçu par nous notaire [...] ».

⁵⁸ Voir THOMASSIN Philippe, *Pour une approche du patrimoine mobilier*, Ecomusée du Pays de la Roudoule, 2004.

⁵⁹ Voir dossier IA071_B3_014.



Ci-contre : sousta au quartier des Laves.

©EPR. Photographie de Georges Véran.

Aux Laves, en revanche se trouve un cas exceptionnel de bâtiment, porté comme écurie dans les états des sections de 1870⁶⁰. Il concentre la *sousta*, l'aire de foulage, l'étage de stabulation et celui de stockage sous le même toit.

Le soubassement abrite la surface dallée de l'aire – « *l'ièra* » – laquelle se poursuit à l'horizontale sur quelques mètres devant l'édifice. Elle est composée de pierres de calcaire plates posées à lit de carrière. Souvent l'aire communique de plain-pied avec un étage de grange ou fenil. Elle peut se présenter sous la forme d'une terrasse ou d'une légère excavation.

Au Serre se trouve le cas d'une aire en indivis. Un acte notarié réglant une convention entre deux particuliers du hameau des Ensengues en 1851 au sujet de l'aire qu'ils possèdent en commun nous apporte des éléments intéressants quant à l'usage et au partage de l'aménagement⁶¹. Dans le cas présent, il est clairement établi que les foulages se font successivement, que l'aire peut servir également de lieu de séchage des grains, linges et laines et que les frais de réparation et d'entretien sont communs.

⁶⁰ Voir dossier IA071_A4_003.

⁶¹ ADAM, archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/400, f°244 : convention entre Joseph Simon Pons et Ambroise Toche évalué à £20, le 1^{er} septembre 1851, de Bouchenières : « [...] lesquels voulant stipuler amiablement, le droit que chacun aura à l'avenir, à une aire située au susdit hameau des Bas Ensengues touchant un jardin du dit Pons, et qui confronte du levant et midy jardin du dit Pons, du couchant un chemin voisin, et du nord le meme Pons et l'emplacement d'un pressoir, de maniere que sur cette meme aire, les dites parties auront chacun le droit d'y fouler les grains, le dit Pons de ses propriétés situées au dit quartier et le dit Toche également de toutes ses propriétés, même de toutes celles que les susdites parties pourront acquérir au dit quartier des Bas Ensengues, à l'exception du quartier du Sui. 2° Lorsqu'une des parties aura commencé de fouler à la dite aire les grains des susdites propriétés, l'autre partie n'aura pas le droit de le faire discontinuer pour fouler les siens, sauf le cas que cette meme partie qui a commencé à fouler, voulant discontinuer pour faire d'autres travaux, qui dès lors, l'autre partie aura le droit de fouler tous ses grains et toujours sous les memes droits que dessus. 3° sur la meme aire, le dit Toche aura le droit d'y faire sécher ses grains lorsqu'il les lavera, de meme que le dit Pons, ainsi que les lessives et laines, à part les facultés, le même Toche n'aura pas droit aux herbages existants à la dite aire, sauf que voulant préparer la dite aire pour y fouler, celui qui voudra commencer, se la préparera en coupant les herbages qui peuvent y exister. 4° Les réparations à faire à la même aire seront faites à frais communs. Et le dit Pons sera tenu d'enlever dans le délai de six mois prochains, les pierres existantes sur le terrain ou soit emplacement du pressoir. [...] ».

3.5. Autres types de bâtiments.

Les étables-fenils à entrée sur mur pignon

Sur le plan cadastral de 1868, une parcelle bâtie aux Laves est portée comme *bâtiment rural*, l'autre à la Palud comme *écurie*. S'il s'agit de bâtiments à deux niveaux, l'inférieur est réservé aux bêtes et le supérieur au foin, ils sont des différences sensibles dans leur construction. Nous avons réuni ces types de construction sous le terme général d'étable-fenil.

L'édifice des Laves (IA071_A4_002) est accolé par le mur pignon à une ferme. Ses deux entrées sont placées sur le mur pignon opposé. L'accès au comble à surcroît se fait au moyen d'une échelle. Les murs gouttereaux étaient percés autrefois de baies de ventilation. Le local de soubassement a servi d'atelier.

Le bâtiment à la Palud (IA071_A2_008), en partie enterré, possède un système de distribution différent. Le fenil est placé dans le comble accessible par une rampe d'accès. Les pignons sont construits en empilage de bois. On pénètre au niveau inférieur par une porte dans le mur gouttereau maçonné.

Les avant-corps

Il existe à Barels des constructions assez fréquentes. Il s'agit d'un corps de bâtiment adossés contre la façade d'un édifice – ferme ou écurie – ou dans l'angle. Ils sont systématiquement couverts d'un appentis. Ils sont élevés généralement sur un ou deux niveaux. Leur ligne faîtière n'atteint jamais celle du bâtiment contre lequel ils sont édifiés, se limitant généralement au niveau de la sablière.



Ci-contre : avant-corps adossés à une ferme du quartier des Laves.

©EPR. Photographie de Georges Vérant.

Sur le plan cadastral de 1868, ils occupent soit une parcelle, soit sont inclus dans celle de la ferme ou de l'écurie attenante. Il reste que l'avant-corps a souvent été réalisé sur une portion privative d'une propriété. Cet espace est à rapprocher de celui des bercails que l'on sait potentiellement constructibles. La destination de ces éléments bâtis n'est pas clairement définie. Mais il apparaît que les usages étaient divers : écuries, espaces de rangement, réserves de bois, étable pour le cochon, poulailler.

4. Edifices collectifs : les fournils

Le fournil – « *lo fort (lo forn) de pan* » ou « *lo fort (forn) comun* » – comptait parmi les équipements collectifs. Ceux des Laves et de la Palud sont encore visibles bien qu'en mauvais état et dépourvus de leur four – « *la chambra dau fort* » –, celui-ci s'étant effondré.

Les voûtes des fours étaient probablement construites en grès – « *lo savèl* » – (grès d'Annot précisément pour Barels), matériau réfractaire local qu'on pouvait aller chercher près de la Barlatette. Les deux pierres, de grès, de la bouche du four formaient une entrée triangulaire.

La mention la plus ancienne des fours des Laves et du Serre datent du 18^e siècle⁶². On peut penser que celui de la Palud existait alors. La date de 1920, gravée sur l'enduit de plâtre de la clef de voûte de ce dernier, mentionne sûrement une restauration. Ces équipements ont fonctionné jusqu'au départ définitif des habitants de Barels.

Les deux fournils présentent une morphologie différente.



Ci-dessus : fours collectifs de la Palud (à gauche) et des Laves (à droite).
©EPR. Photographies de Georges Véran.

Le fournil des Laves est situé au milieu de terrains privés. Son entrée donne sur une voie de circulation. C'est un bâtiment rectangulaire, couvert d'un toit à deux pans en bardeaux de mélèze, sa ligne faîtière est perpendiculaire à la courbe du terrain. Il se résume à un seul niveau comprenant deux modules : la salle d'enfournage et le four proprement dit. La salle d'enfournage est voûtée en berceau plein-cintre. Les murs portent les traces d'une banquette pour aider à la préparation du pain. La souche de la cheminée nous est connue grâce à une photographie prise en 1917⁶³. Elle était de section carrée, couverte d'un léger appentis et était pourvue de deux ouvertures latérales à l'est et à l'ouest.

⁶² ADAM, fonds communal de Péone, E008/CC009, copie du cadastre de Guillaumes, art. Dominique Ginesy : « pred et jardin au dessous du four, du levant Joseph Don, du couchant Heriey Lance ».

⁶³ Fonds Lance et Boulet.

Le fournil de la Palud occupe une position centrale au sein du quartier de la Palud, à la rencontre des chemins. Il est entouré de trois maisons d'habitation. Il est adossé à l'une d'elles. L'édicule était composé de deux corps : la salle d'enfournage et le four proprement dit. L'autel et la sole étaient construits en pierres de calcaire. Le mur de devant était à deux niveaux, la maçonnerie du four en retrait par rapport à celui de l'autel. La bouche était encadrée par deux pierres de grès dont l'assemblage formait une ouverture triangulaire. La salle d'enfournage est entièrement ajourée, elle consiste en une voûte en berceau plein-cintre entièrement construite en moellons. L'arc de front est appareillé en tas de charge. Les moellons sont liés au mortier de chaux et plâtre. Une maçonnerie de moellons forme un écoinçon entre le départ de voûte et la maison voisine. L'intrados, le front et l'écoinçon étaient enduits de plâtre rose. L'ensemble est protégé par un appentis.

5. Les édifices agricoles isolés

Le bâti de Barels se concentre essentiellement dans les trois écarts. Mais c'est sans compter les édifices agricoles et pastoraux répartis sur l'ensemble du terroir.

La majorité consiste en des vestiges qu'il est difficile d'interpréter ou des bâtiments partiellement en ruine. Une infime minorité est présente sur le cadastre de 1868.

La plupart sont des cabanes à vocations agricole et/ou pastorale. Leur morphologie est similaire à celle des bâtiments que nous venons de traiter. Elles se composent de deux niveaux : un soubassement à entrée sur le mur pignon et un comble aménagé reposant sur un plancher et accessible en rez-de-chaussée sur le mur pignon opposé. La couverture est composée de deux toits de bardeaux de mélèze à longs pans couvrant légèrement le pignon. Ces pièces ont dû connaître différentes destinations : abri, remise, étable, grange intermédiaire, etc....

Certains, de petites tailles et aux pignons entièrement ajourés, n'ont servi que d'abri. Quelques édicules en pierres sèches ont été recensés dans le territoire de Barels : des abris liés au pastoralisme et enclos à moutons. La tradition orale s'est avérée la source la plus intéressante concernant ces édicules :

« Souvent on rencontrait des cabanons où il y avait des campagnes. C'était pour se mettre à l'abri, mettre les bêtes des fois... des granges, des étables, des trucs comme ça...[...] Ils pouvaient laisser, par exemple quand ils allaient à la maison, ils la laissaient là la bête ou alors quand on la mettait à l'abri... ou alors quand on travaillait souvent dans le pré ou au champ, on mettait la bête au cabanon, on y donnait à bouffer dans la mangeoire, ou quand il pleuvait ou alors [...] c'était très utile. [...] Des cabanons, ... il y en avait un peu de partout quand les campagnes étaient éloignées comme ça, vous avez un cabanon parce que... s'il pleuvait, s'il faisait mauvais temps ou si on avait quelque chose à mettre à l'abri ou qu'on avait des bêtes... Des cabanons, il y en avait un peu de partout. »⁶⁴

Ces bâtiments disséminés dans le terroir de Barels n'ont rien à voir avec les granges ou les bergeries propres aux sites d'habitat saisonnier que l'on trouve dans de nombreuses régions montagneuses, vallées voisines notamment. Il faut considérer le fait que la zone étudiée est un site d'habitat permanent. Le bâti comme la majorité des activités agricoles sont concentrés dans les hameaux. Nous considérerons qu'il ne s'agit que d'abris, jamais en tout cas d'habitations. On remarque qu'ils sont peu nombreux et de taille peu importante. Enfin, il faut garder en tête que quelques-uns des bâtiments recensés ont été construits et utilisés par des personnes extérieures à Barels (dans la forêt de Silva Longua notamment).

Plus de détails concernant les édifices isolés de Barels sont donnés dans *Des lieux chargés d'histoire(s)*. E. Les infrastructures agro-pastorales.

⁶⁴ Information orale de J. L.

B. Le Bâti

Maintenant que nous avons abordé les thèmes du cadre de vie et de l'organisation fonctionnelle du hameau, des fermes et des différents bâtiments d'exploitation, il convient de donner au lecteur des clés pour comprendre le bâti au point de vue formel et matériel. Dans la construction à Barels, le minéral est dominant.

On peut dire ainsi que l'usage du bois se limite aux superstructures comme les charpentes, les toitures et autres ouvrages (balcons, pans-de-bois). On ne trouve pas d'élévations, ne serait-ce que partielles, en empilages de madriers. Les seules exceptions sont les obturations des baies de ventilation des fenils.

Seulement, les sources relatives au matériau végétal se sont avérées plus nombreuses. C'est pourquoi la seconde partie sera plus développée que la première dans laquelle seront dressés des éléments de compréhension de la construction.

Le projet Barels étant l'œuvre d'une équipe et d'un réseau, le thème de la construction ne peut se limiter à ces quelques pages. Nous invitons le lecteur à consulter les travaux de : Frédérique Roy qui aborde les techniques du plâtre et de la chaux avec le regard de l'ethnologue ; des Ateliers du Paysage, entreprise composée de techniciens du bâti, qui ont fait une analyse des mortiers et des enduits ; de Laurent Caméra, géologue, qui s'est penché sur la question de l'origine des matériaux ; et de Laurent Revest qui a mené une enquête auprès de personnes sachant parler une langue locale dérivée de l'occitan alpin et a dressé un lexique des termes liés à l'architecture.

1. La construction.

1.1 Présentation des matériaux et des sources relatives à la construction.

Les matériaux

Dans son étude de Barels, le géologue Laurent Caméra⁶⁵ s'est penché sur la question de l'origine des matériaux. Il a constaté l'emploi du calcaire majoritaire, celui moins courant d'un calcaire argileux que l'on retrouve notamment au quartier des Laves, et occasionnellement du grès d'Annot. Il cite : « Majoritairement, on trouvera dans les constructions du calcaire dur et du calcaire à tendance argileuse provenant directement du Néocomien (celui-ci est présent au niveau du Serre). Les terrains de l'Aptien, de l'Albien et du Cénomaniens inf. renferment quelques bancs de calcaire induré, mais à forte tendance argileuse ce qui a favorisé l'apparition d'une schistosité et rend donc la roche fragile en se délitant sous l'influence des cycles gel/dégel. Ces matériaux sont toutefois très utilisés et c'est ainsi que de nombreuses pierres sont fragilisées au sein des constructions. Le calcaire du Tithonique et le grès (ce dernier affleurant en rive gauche, au niveau de la tête de Méric et de la crête de Maletterre) sont plus rares dans les murs car ils n'affleurent pas près des hameaux, mais ont été pris dans le torrent de la Barlatette suite à l'éboulement de blocs rocheux ».

Laurent Revest, linguiste, a relevé nombre de termes vernaculaires relatifs à la construction et que nous retrouverons sous forme de tableau tout au long de cette étude.

⁶⁵ CAMERA Laurent, « Géologie et géomorphologie », 2004.

Tableau 6 : le vocabulaire vernaculaire du matériau d'après les enquêtes de Laurent Revest.

la peirièra	la carrière
la peira	la pierre
la peira calcària	la pierre calcaire (vocabulaire savant)
la lauva	la pierre calcaire marneux (hameau des Laves)
lo freiat	la pierre bleue (bonne pour la chaux)
la peira bastarda	la pierre réfractaire (pour les fours notamment)
lo savèl	le grès / le grès d'Annot en général
la sabla	les sables employés pour la maçonnerie
la grava	les sables employés pour la maçonnerie
la chauçina	la chaux vive (?)
la chauç	la chaux éteinte
lo gip	le plâtre (pierre crue et cuite)
la gipèra	le gisement de gypse / lieu d'extraction

A partir des observations de terrain, des enquêtes de Laurent Revest et des commentaires de Laurent Caméra, nous pouvons conclure que les quatre matériaux les plus courants à Barels sont les suivants :

- « *la peira calcària* »: la pierre calcaire est le matériau de gros oeuvre le plus répandu dans les constructions, celui dans lequel on taille les moellons.

- « *la lauva* »: pierre calcaire également, se caractérisant par sa structure en lits superposés. Synonyme de dalle, elle a donné son nom au quartier des Laves (traditionnellement appelé les Lauves). Elle correspond à la pierre à forte tendance argileuse décrite par Laurent Caméra et qui se caractérise par une fragilité manifeste due à son délitement sous l'action du gel et du dégel.

- « *lo freiat* » : pierre calcaire également, dite également la pierre bleue, propice à la cuisson pour obtenir la chaux. Un lieu-dit homonyme (Freglial dans le cadastre) situé au-dessus du quartier du Serre rappelle ce matériau. Des personnes de la région ont indiqué – sans avoir eu connaissance du toponyme ! – cet endroit comme affleurement de ce matériau et ancien établissement de fours à chaux.

- « *lo savèl* » : le grès dit d'Annot. Le grès n'est pas à proprement parler un matériau de gros œuvre. Sa présence dans les maçonneries est ponctuelle et localisée, pour ne pas dire fortuite. Probablement est-ce là le résultat de remploi de pierres (débris de meules par exemple). Quelques cabanes recensées à Silva Longua sont majoritairement construites en grès : opportunité de la présence du matériau dans les éboulis tout proches.

Les sources

Sur une centaine de registres de notaires consultés – ceux de Guillaumes, de Saint-Martin, de Châteauneuf et de Péone – pour les périodes du 18^e au 20^e siècle, aucun prix-fait n'a été relevé. Ce fait a déjà été constaté par Paul Raybaut et Michel Perréard⁶⁶ pour le département des Alpes-Maritimes.

L'absence des prix-faits n'exclut en rien l'existence d'hommes de l'art et leurs interventions dans les ouvrages de Barel. Les habitants du hameau, éleveurs et agriculteurs, ne possèdent pas moins des qualités manuelles qui leur permettent d'effectuer des travaux sur leurs bâtiments. En outre, ils ont la charge de construire et de restaurer les murs de soutènement des chemins d'exploitation. Mais il faut nuancer le mythe d'une société entièrement autarcique⁶⁷. Des ouvrages ont sûrement nécessité l'aide ou l'emploi de gens de métier, maçons, charpentiers, voire gypiers.

Le principal problème qui se pose à l'historien est la difficulté de trouver des sources concernant les constructeurs et l'impossibilité de connaître les limites entre les pratiques professionnelles et l'autosuffisance d'un particulier en matière de maçonnerie ou de charpente.

L'emploi de maçons originaires d'Italie est vérifié pour le nord des Hautes-Alpes⁶⁸. En 1867, un ouvrier italien se voit confier la construction d'une portion de chemin à Guillaumes⁶⁹.

En 1810, des incendies ravagent les hameaux des Ensengues et des Basses Villetalles (voir plus loin : 2.1.). L'estimation des pertes individuelles montre que le coût de la main

⁶⁶ RAYBAUT Paul et PERREARD Michel, *L'architecture rurale française. Le comté de Nice*, Paris, Berger-Levrault, 1982, p.49 : « [...] Dans ce domaine, il semblerait que les fonds d'archives notariales soient pauvres en informations, bien que la coutume des actes notariés, en Provence et Ligurie, soit fort ancienne (un document remonte au XIII^e siècle) et que le pays d'oc ait été de droit écrit alors que celui du pays d'oïl ait été coutumier. Il est donc permis de penser que les accords entre particuliers devaient s'effectuer sur la base de la parole donnée [...] ».

⁶⁷ MALLE M.-P., *L'habitat du nord des Hautes-Alpes*, Aix-en-Provence, Association pour le Patrimoine de Provence, Société d'études des Hautes-Alpes, 1999, p.146 : « [...] On aime à croire que les maisons d'autrefois étaient construites par leurs futurs occupants assistés, dans un bel élan de solidarité, par tous leurs voisins. Mais les textes ne corroborent pas cette vision un peu convenue des sociétés traditionnelles. Dès le XVI^e siècle, et probablement bien avant, les habitants du nord des Hautes-Alpes s'adressaient à des professionnels pour construire ou réparer leurs demeures. Chaque communauté comptait des maçons, charpentiers (*chapis*) et plâtriers (*gypiers*). [...] ».

⁶⁸ MALLE, M.-P., *op. cit.*, pp.146-148: « [...] Parmi les 47 maçons cités [...] 16 venaient d'outre-monts, de la région des lacs (Lugano, Locarno, pays de Larisse) et surtout du Val d'Aoste. Ils travaillaient par équipes qui étaient autant de groupes familiaux (pères, fils et collatéraux ou frères associés) [...] Certains restèrent sur place après la reconstruction de Briançon, et engendrèrent de véritables dynasties de maçons [...] ».

⁶⁹ ADAM, archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/448, n°106 : prix-fait d'un chemin de Guillaumes à St Etienne aux Monts, le 26 août 1867 : « [...] A comparu M. Berger Pierre, entrepreneur de travaux publics demeurant présentement à Guillaumes où il a pris son domicile, lequel a par les présentes donné à prix fait au S. Goualdoni Jean ouvrier de la commune de Capian, province de Milan établi de passage à Guillaumes, à ce présent et acceptant, un tronçon d'un chemin à faire sur le chemin d'intérêt commun de Guillaumes à St Etienne aux Monts à partir du sentier du Content au ravin de Balmelonge (ou Salvelonge), ce tronçon donné à prix fait, à partir du piquet quarante sept, jusques au piquet cinquante et un du profil en cours donné par l'administration des agents voyers de l'arrondissement de Puget Théniers d'après les plans dressé par la même administration, le dit Berger se trouvant adjudicataire de la dite entreprise, ayant ce tronçon donné à prix fait une longueur de cinquante quatre mètres soixante et dix centimètres. [...] ».

d'œuvre varie autour de 10% du dommage total⁷⁰. Ce fait nous induit à penser à la réquisition d'équipes locales pour la reconstruction, en intégrant le fait de l'urgence de l'opération.

Les noms de deux maçons à Barels nous sont connus : Jean Joseph Pourchier, puis son fils Jean Louis. Le métier du premier est révélé dans le recensement de la population de Guillaumes en 1788⁷¹. Un acte de 1829 est relatif à la profession de son fils Jean Louis. Un habitant de Châteauneuf ne pouvant régler des frais de construction en espèces se voit contraint de les lui payer en récoltes⁷².

Il est également difficile de trouver des noms d'outil dans les actes notariés, notamment dans les inventaires. Il est apparu une liste de biens appartenant à un entrepreneur de travaux publics en 1864⁷³. Celle-ci livre des noms d'outils, servant essentiellement à l'extraction : fleuret, levier, barre à mine.

⁷⁰ ADAM, Guillaumes, E007/106, 1I5 – Sinistres. – incendies, orages de grêle, inondations : instructions, arrêtés, listes des sinistrés, déclarations de pertes, états des dégâts (an VIII – 1844, 1892). Incendie aux Ensengues, le 14 août 1810. Incendie aux Basses Villetalles le 1^{er} mars 1810. Dommages versés aux victimes.

⁷¹ ADAM, Guillaumes, E 007/050, CC81 : consigne de recensement de la population des habitants et de leur bétail (1778 – 1780 – 1790).

⁷² ADAM, archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/374, f°401 : vente de récolte sur pied pour Jean Louis Pourchier de la part de Joseph Antoine Graille le 13 juillet 1829 : « [...] Joseph Antoine Graille feu Pierre, natif et habitant du lieu de Chateauneuf d'Entraunes, lequel se trouvant débiteur de Jean Louis Pourchier feu Jean Joseph, maçon, natif et habitant du hameau de Barels, terroir de la ville de Guillaumes, d'une somme assés conséquente pour frais de construction d'une maison à laquelle le dit Pourchier, comme maçon, a travaillé, et travaille encore, et n'ayant aucun moyen pecuniere pour le satisfaire, a prié son dit créancier d'accepter, à compte de son dû les récoltes, actuellement sur pied, ce qui ayant été accepté par le dit Pourchier et ne restant plus qu'à rédiger leurs accords en acte public. A cet effet le dit Joseph Antoine Graille de son gré vend, cède, remet et transporte au dit Jean Louis Pourchier, sus qualifié, icy présent, stipulant et acceptant toutes les récoltes en grains de quelle espece qu'ils soyent en foin, regain, et paille, actuellement pendantes par racines sur les champs et prés possédés par le vendeur sur le terroir de la dite commune de Chateauneuf, [...] ».

⁷³ ADAM, archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/445, n°37 : procès verbal de vente mobilière de Vernet Joseph, entrepreneur de travaux publics à Guillaumes, le 10 avril 1864 : « [...] 1° à Toche Jean Baptiste une barre à mine et une carette. Six francs ; 2° à Boyer Laurent un levier cinq francs cinquante centimes ; 3° à Toche Félix un pic trois francs ; 4° à Beren François une massette, une carrette et quatre fleurets onze francs ; 5° à Ribotty François trois fleurets quatre francs ; 6° à Boyer Laurent un pic quatre francs cinquante centimes ; 7° à Gueidon Laurent une massette et trois fleurets cinq francs ; 8° à Lions Alexandre trois fleurets et une massete. cinq francs ; 9° à Don Benjamin une sappe. Un franc ; 10° à Petit Jean une massette. Deux francs cinquante centimes ; 11° à Ribotty François trois aiguilles pour tailler les pierres deux francs cinquante centimes ; [...] ; 13° à Ranquil Joseph une corde trois francs quatre vingt cinq centimes ; 14° Gilloux Jean un pic trois francs vingt cinq centimes ; [...] ; 16° à Car Pierre une paire bottes. Dix francs cinq centimes ; [...] ; 18° à Lions Alexandre un fleuret deux francs cinquante cinq centimes ; 19° à Sigaud Martin un fleuret quatre francs ; 20° à Trouche Jean une massette un francs soixante et quinze centimes ; 21° à Pourchier Jean une massette et trois fleurets. Cinq francs ; 22° à Riboty François trois fleurets trois francs ; 23° à Lions Etienne un burrin en cuivre onze francs vingt cinq centimes ; 24° Agnely Joseph trois pistolets, une masse trois francs ; 25° à Pourchier Joseph une brouette. Six francs cinquante centimes ; 26° à Lions Etienne une brouette. Six francs soixante cinq centimes ; 27° à Petit Jean un fleuret six francs ; 28° à Graille [?] une brouette. Cinq francs vingt cinq centimes ; [...] 30° à Boyer Antoine une barre à mine six francs cinquante centimes ; 31° à Sigaud Martin une barre à mine cinq francs cinquante centimes ; 32° à Ranquil Joseph une barre à mine six francs cinquante centimes ; 33° à Cazon Joseph un levier sept francs soixante et quinze centimes ; 34° à Boyer Marc Antoine un marteau de maçon. Trois francs cinquante centimes ; 35° à Feraud André des planches six francs ; 36° à Gueidon Laurent deux seaux. Un francs cinquante centimes ; 37° à Girard Jean un caban. Deux francs ; 38° à Sigaud Martin un coin ; 39° Riboty François un barril quatre francs cinquante centimes ; 40° à Nicolas Laurent un barril. Trois francs ; [...] 45° à Durandy Jean Baptiste une corde deux francs cinquante centimes ; 46° à Nicolas Laurent une equerre. Un franc ; 47° à Piche Joseph une barre à mine et un cuvette six francs ; 48° à Nicolas Laurent un rateau soixante et quinze centimes ; 49° à Durandy Joseph une sappe. Cinquante centimes ; [...] 51° à Trouche Jean un grattoir. Quarante centimes ; 52° à Nicolas Laurent deux mouscles(?) deux francs soixante et quinze centimes. Total. Deux cent soixante quatre francs soixante et quinze centimes [...] ».

Un inventaire après-décès d'un habitant de Péone fait en 1844 est intéressant car il montre qu'un cultivateur était doté d'un outillage utile à la construction : « [...] 16° deux pics, un pointu et un taillant, demi usé estimé les deux trois livres. 17° six pioches pointues et trous layes demi usées estimé douze livres. 18° deux haches à fendre le bois et deux hachots très usés, trois livres. [...] 20° une masse en fer à fendre les pierres, et un marteau de maçon, très usé, deux livres. 21° deux anneaux dit cumangles, pour trainer le bois, estimé une livre [...] »⁷⁴.

Il faut signaler quelques signatures à Barels. Deux lettres, identifiées comme un G ou un C, ont été taillées dans des pierres, l'une sur le bassin réservoir des Laves, l'autre sur une aire de foulage du Serre. C'est la lettre initiale de patronymes comme Graille ou Ginésy, ou encore Corporandy, noms d'entrepreneurs en maçonnerie à la fin du 19^e siècle.

L'un des bâtiments agricoles du quartier du Serre porte une inscription⁷⁵ : la date de 1817, suivie d'un C et des lettres difficilement lisibles STIN. L'hypothèse serait celle de Célestin Cazon qui était le fils du propriétaire de ce bâtiment en 1817.

Enfin, la citerne de l'une des fermes du même quartier a une inscription sur les parois intérieures plâtrées du puits⁷⁶ : 1816 (ou 1846) Clary F. M. Il s'agit probablement du maître d'œuvre de la citerne ou du moins de l'artisan chargé de sa réfection, notamment de l'enduit au plâtre. Le nom de Clary est courant à Péone.

1.2 Le mur : structure et mise en œuvre

Afin de mieux appréhender la construction, l'enquête linguistique menée par Laurent Revest s'est révélée fort utile.

Tableau 7 : le vocabulaire vernaculaire des ouvrages d'après les travaux de Laurent Revest.

las murrallas mèstras	les murs porteurs
las murrallas mestressas	les murs porteurs
lo pontelièr (TN)	le mur de refend
las brandas (e TN)	les cloisons
lo paran man	la pierre de taille
la peira talhaa (TN)	la pierre de taille
lo maçacan	le moellon
la vota	la voûte
lo pilastre	le pilier
la façada	la façade
lo denant d'ostal	la façade
l'espig	le pignon
lo pinhon	le mur-pignon
lo parament	le parement
lo blocatge	le blocage intérieur
la clau deis ostaus (TN)	le blocage extérieur

⁷⁴ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/448, f°160 : inventaire de la succession de fu Jean Baptiste Clari, fait à l'instance de Marie Catherine Rose Bres, mère et tutrice de ses enfants mineurs, Pierre, Françoise Eugénie, et Lazarine Clary, assisté de Jean Baptiste Rancurel protuteur, le 7 février 1844.

⁷⁵ Voir le dossier n°IA071_B3_014.

⁷⁶ Voir le dossier n°IA071_B3_010.

los jonches	les joints
lei joints (francisme)	les joints (gallicisme)
lo pan de bòsc	le pan-de-bois
las madòmnas	les pierres d'encadrement de fenêtre (imagé)
los angles	les (pierres d') angles

Le lieu d'implantation est primordial. On choisira un sol rocheux évitant l'empiétement sur des terres cultivables et fournissant une assise solide pour établir le futur bâtiment. On ne creuse pas de fondations. Les Laves offrent un exemple intéressant où les premières assises des constructions se confondent avec les lits calcaires qui les supportent. Le lieu-dit, en réalité, est un faux replat divisé en couches rocheuses graduées progressivement. D'où une organisation des constructions en trois gradins parallèles. Les bâtiments ont été construits contre les lits rocheux, permettant un étage de soubassement. Cette disposition entraîne un inconvénient qui est celui de l'infiltration de l'eau dans la roche poreuse et dans les superstructures maçonnées.



Ci-contre : avant-corps construit directement sur les lits rocheux au quartier des Laves.

Les moellons constituant les premières assises se confondent presque avec le rocher affleurant.
©EPR. Photographie de Georges Vérant.



Ci-contre : lit rocheux au quartier des Laves dans le soubassement d'une maison.

L'eau a pénétré dans la roche.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.

Un sol stable a été choisi pour les fermes du quartier de la Palud. L’affleurement rocheux, non visible directement, est cependant proche sous les pieds.

Le Serre offre un cas particulier d’établissement sur une pente prononcée. Ainsi les bâtiments développent deux étages de soubassement, certains sont entièrement appuyés contre la falaise, ne laissant émerger que la toiture depuis la terrasse supérieure et économisant la construction d’un quatrième mur.

L’économie d’un quatrième mur est souvent de rigueur, surtout dans le cadre de l’extension d’un édifice.



Ci-contre : rencontre des façades de deux bâtiments accolés.

A droite, chaîne d’angle de la maison. A gauche, mur de l’écurie dépendante (à gauche) appuyé contre le premier.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.

Le moellon de calcaire est l’élément majeur de la construction à Barels. Les constructeurs ont sans doute profité du tout-venant fourni par les éboulis. La pierre est rarement taillée, au mieux dégrossie à la masse.

Les pierres sont montées sans assises régulières. Les murs sont à double parement sans remplissage intérieur. Les mortiers sont alors gages de stabilité.

Seuls les chaînes d’angle sont appareillées en carreaux et boutisses⁷⁷.

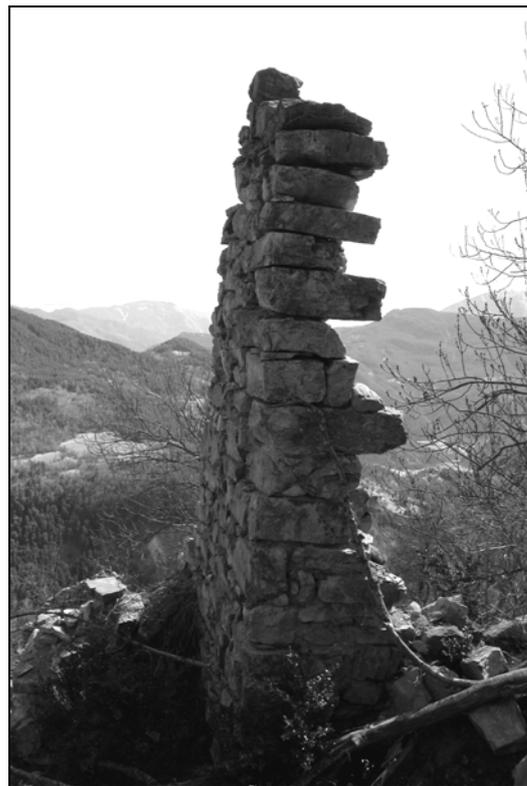
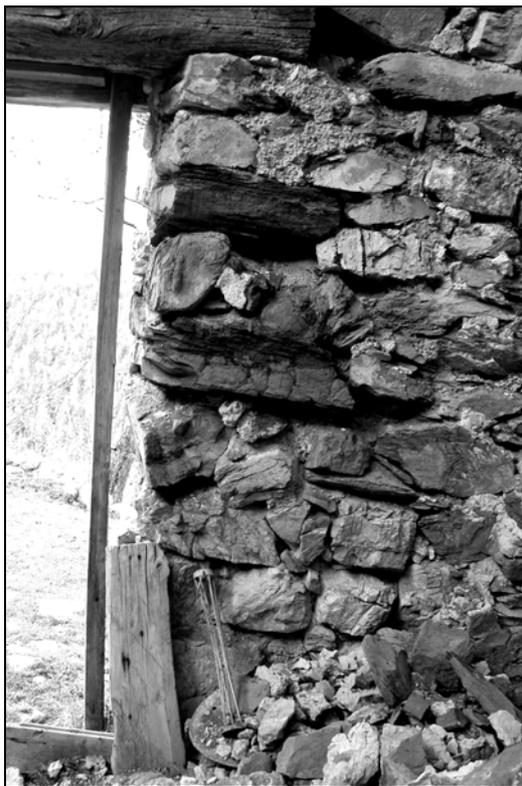
⁷⁷ PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *Architecture, vocabulaire typologique*, Paris, Inventaire Général, 1989, p.58. CARREAU : « Élément présentant sa plus grande dimension en parement ». BOUTISSE : « Élément dont la plus grande dimension est dans l’épaisseur de la construction et présentant un de ses bouts en parement ».



Ci-contre : structure d'un mur.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.

Un document relate l'édification d'un mur. Il s'agit du devis estimatif des réparations de l'église de Barels en 1861⁷⁸ : « Art.1 : la maçonnerie ordinaire sera exécutée avec des moellons bruts et mortier de chaux et sable. Les moellons devront être sains, non fendillés [?] au marteau ni sujets à se décomposer sous l'action des agents atmosphériques. Le mortier sera composé d'une partie de chaux en pâte ferme et de deux parties de sable bien purgé de matières terreuses. »



Ci-dessus. A gauche : embrasure d'une porte (écurie d'une ferme aux Laves). A droite : chaîne d'angle des vestiges d'une ferme au Serre.

Dans les deux cas, on distingue l'appareil en carreaux et boutisses.

©EPR. Photographies de David Faure-Vincent.

⁷⁸ ADAM, fonds Préfecture, 20538, Barels – Eglise, presbytère et cimetière du hameau de Barels (1862 – 1906). Devis estimatif des réparations à l'église et au presbytère du hameau de Barels, par Durandy, le 15 décembre 1861.

Les murs gouttereaux assurent la stabilité de l'édifice. La charpente y est entièrement assise, tout comme le planchéage. Les poutres sont souvent enchâssées dans la maçonnerie, ressortant quelquefois à l'extérieur.

Les gouttereaux supportent les pannes sablières, pièces maîtresses de la charpente souvent en bois équarri. Une épaulement⁷⁹ est souvent aménagée dans la partie supérieure du mur pour y insérer ces pièces. Les tirants, pièces de charpente horizontales établies dans la largeur du bâtiment, sont emboîtés sur les sablières par une queue d'aronde. Ce système évite l'écartement des murs. Pour résumer, les murs et la charpente sont interdépendants et assurent toute la stabilité d'un édifice.

L'épaulement peut se retrouver également à mi-hauteur du mur afin de supporter le plancher. Il arrive en effet que l'élément porteur se rétrécisse au fur et à mesure de son ascension, allégeant ainsi la charge. C'est le cas des murs de refend ou des murs de cage.

Les édifices sont quelquefois divisés en deux corps de bâtiments. C'est un mur de refend, surtout, qui matérialise cette distinction. Il a également un rôle porteur. Mais la division a sans doute des raisons circonstanciées : deux appartements à l'origine réunis par la suite par exemple. Les corps de bâtiments d'un côté ou de l'autre du mur de refend ont une structure différente ; la plus fréquemment rencontrée est la différence de niveau des sols.

Souvent, le mur de refend élevé sur les deux premiers niveaux, se « rétrécit » ou plutôt supporte une structure allégée, une cloison. La retraite permet ainsi, répétons-le, de supporter une partie de la charge du plancher. Deux maisons ont le foyer et une partie du conduit de la cheminée incorporés dans le mur de refend.

Le mur maître contient divers aménagements incorporés (pris entièrement) ou engagés (pris en partie) dans l'épaisseur du mur. C'est le cas des placards muraux ou des niches. Ces dernières sont fréquentes dans les étages de soubassement, caves ou étables. On les trouve souvent également aménagées dans le mur du fond dans les cabanes pastorales ou des granges isolées. Leur destination n'est pas évidente à comprendre : placard, socle pour poser une lanterne, garde-manger ou réserve de bois. La niche a été désignée sous le terme de « *lo cacalucho* »⁸⁰.

⁷⁹ PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *Architecture, vocabulaire typologique*, Paris, Inventaire Général, 1989, p.89. EPAULE : « petite retraite ménagée pour porter une charge (retombée d'une voûte, d'un arc, etc.) ».

⁸⁰ D'après les enquêtes de Laurent Revest.



Ci-contre. Niche incorporée dans un mur.

Comme beaucoup de niches, celle-ci a son linteau et son appui posés horizontalement et ses pierres d'encadrement posées verticalement sur l'appui.

©EPR. Photographie de Georges Véran.

Nous n'avons eu de cesse d'exposer la prédominance du moellon dans la construction. Il existe une exception : une travée de porte montée en pierres de taille. C'est l'entrée principale – qui plus est commune aux hommes et aux bêtes – d'une demeure du quartier du Serre⁸¹. Cette réalisation, marquée de la date de 1773 taillée en relief dans la masse au cœur d'un quadrilobe sur le linteau, est évidemment un signe ostentatoire de la richesse du propriétaire. La maison est d'ailleurs l'une des plus grandes de Barelles. Les piédroits sont constitués de blocs parallélépipédiques de calcaire local appareillés et sont surmontés d'un linteau. Le tout est ouvragé sous une corniche moulurée d'une doucine droite. Le vestibule, lui, est entouré de deux portes de communication, chacune commandant une étable, dotée d'un piédroit en pierres de taille. La surface de ces pierres a été traitée à la boucharde.



Ci-dessus. La pierre de taille dans une maison du quartier du Serre.

Image 1 : linteau et piédroit d'une porte de communication. Image 2 : quadrilobe dans lequel a été inscrit la date de 1773. Image 3 : doucine droite formant la moulure de la corniche de la porte d'entrée.

©EPR. Photographies de David Faure-Vincent.

Le gabarit des pierres de taille pouvait être dessiné au préalable par un menuisier. Ainsi, en 1871, Jean Baptiste Rancurel, menuisier ébéniste à Guillaumes porte une veuve et son fils au tribunal de la ville. Ceux-ci se voit condamner à lui payer la dette des travaux réalisés dont : « [...] celle de cinq francs pour leur avoir fait le plan de deux portes en pierre de taille et d'avoir coupé les modèles, ou soit panneaux [...] »⁸².

⁸¹ Voir les dossiers n°IA071_B3_010 et IA071_B3_027.

⁸² ADAM, 4U20/001, Justice de paix de Guillaumes. Jugements 1861-1868. F°109. 3 octobre 1871.

Tableau 8 : le vocabulaire vernaculaire de la maçonnerie et de la mise en œuvre d'après les enquêtes de Laurent Revest

La maçonariá	la maçonnerie
bastir	bâtir
lo murrador	le maçon
lo maçon (TN, francisme)	le maçon (gallicisme)
lo mestre d'òbra	le maître d'oeuvre, chef des opérations
las barbacanas	les trous dans les murs pour faire écouler l'eau
la chatonièra	le trou pour les chats, pour l'aération
enduire	enduire
lo crespit	le crépi
lo crespissatge (TN)	le crépissage, l'enduit
la mauta	le mortier / mortier de chaux et plâtre
lo plastron	le mélange de sable et de ciment
la pala	la pelle
la pica	la pioche
lo farrat	le seau
l'esbriatge	le broyage
l'iera d'esbriatge	l'aire de broyage
la maça	la masse
lo bòsc de lenha	bois de combustion
l'eschafaudatge	l'échafaudage
leis estatgièras (TN)	l'échafaudage
las fondacions	les fondations (voir plus haut)
la fóiás (TN)	les fondations (voir plus haut)
lo cofratge	le coffrage
lo decòr mé lo gip	le décor au plâtre
lo ciment	le ciment
la lauva	la pierre plate
la lausa (TN)	la pierre plate
lo fort de chauç	le four à chaux
lo fort de gip	le four à plâtre
lo testut	Le tétu / outil pour tailler les pierres
lo martèl	le marteau
la martelèta	le petit marteau
la destrau (TN)	la grosse hache
l'eishon (TN)	la petite hache pour creuser le bois
l'eisha (TN)	la hache pour creuser le bois
lo virabrequin	le vilebrequin
los cisèls	le ciseau à pierre
la poncha	la pointerole

1.2 Les séparations : cloisons, pans-de-bois, plancher et plafond.

Les séparations verticales

Nous avons évoqué le mur de refend et son rôle dans la séparation des corps de bâtiments. Il arrive qu'une seule pièce d'ailleurs soit contenue entre des murs porteurs.

La séparation des espaces la plus fréquente est la cloison. Celle-ci prend la forme d'un pan-de-bois à hourdis au plâtre. Les montants de bois qui constituent l'armature sont souvent fixés, au besoin dans une entaille, dans les poutres du plafond. La maçonnerie est constituée de gravats et de plâtre.

Séparant les chambres d'un même étage, la cloison sert également à séparer les parts respectives de deux propriétaires dans le cas d'un partage d'un local (cas de cohabitation latérale). Ainsi, en 1860 au hameau de Villeplane (commune de Guillaumes) dans le cadre de la vente d'une grange et d'une moitié d'écurie : « [...] Il sera pratiqué à la dite grange une cloison en maçonnerie pour séparer la portion qui reste au vendeur, en faisant partir la dite cloison du mur mitoyen. Il sera en outre ouvert une porte d'entrée tant à la grange qu'à l'écurie vendue, une porte du côté du levant pour s'y introduire prenant le passage dans la roche y existante, et le tout aux frais de l'acquéreur. [...] »⁸³.

Un terme usité fréquemment en Provence a été quelquefois lu dans les archives de Guillaumes : il s'agit du mot *buget*. Il est synonyme de cloison ou de mur de refend⁸⁴. Ainsi dans un acte de vente daté de 1787 : « [...] une écurie et chambre en dessus, qu'il a et possède dans l'enclos de cette ville à la rue Droite, confrontant du levant autre écurie restante aud. Riboty séparée par une cloison ou soit buget et l'escalier [...] »⁸⁵.

⁸³ ADAM, archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/441, f°161 : vente d'immeuble de la part de Simon Taxil à son frère Jean Baptiste, du hameau de Villeplane, pour £150, le 8 juillet 1860.

⁸⁴ MISTRAL F., *Lou tresor dou felibrige*, mise à jour, Marcel Petit, C.P.M., 1979, p.392. BERNARDI Philippe, « [...] Le second type de pan-de-bois est constitué par des murs de plâtre. Leur confection est, au moins dans un premier temps, assez proche de celle des murs de planches puisqu'il est question, en 1433, des poutrelles (*cabrionis*) nécessaires à la construction. Il ne doit cependant pas s'agir là d'un ouvrage de charpente complexe car sa réalisation est confiée à des gipiers. Sans doute faut-il, là encore, établir des rapprochements avec les divisions intérieures. Les cloisons en plâtre sont, en effet, renforcées à intervalle régulier (tous les 2 m) par un poteau de bois. De fait, ce type de construction est désigné par les termes « *postatus* » et « *buget* » qui évoquent tous deux des cloisons. [...] ».

⁸⁵ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/340, f°173 : achat d'écurie et grange à Guillaumes pour led. Joseph Albert Durandy de Roquebrune, de la part de Joseph Benoit Riboty, pour 22 écus neufs et demy de France, le 26 décembre 1787 à Guillaumes.



Ci-contre. Cloison à pan-de-bois dans les vestiges d'une maison du quartier de la Palud.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.

Un autre emploi du pan-de-bois a été celui de la cloison isolante constaté dans une des fermes du quartier du Serre⁸⁶. Les constructeurs de ce bâtiment adossé à une paroi rocheuse ont économisé la construction d'un quatrième mur. Ainsi a-t-on édifié à une époque une cloison isolant une pièce de l'affleurement rocheux.

Majoritairement en pan-de-bois, la cloison peut simplement être faite en bois, montants jointifs ou légèrement espacés.



Ci-contre. Cloison en bois dans les vestiges d'une grange au quartier de la Palud.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.

⁸⁶ Voir dossier n°IA071_B3_017.

Les séparations horizontales

Les caves et les étables des étages de soubassement de Barels sont souvent voûtées, d'arêtes ou en berceau plein-cintre. Il n'existe – du moins parmi les maisons visitées – qu'une seule exception de pièce de logis ainsi voûtée. Il s'agit de la cuisine d'une maison du quartier de la Palud couverte de deux travées et demi d'arêtes⁸⁷.

Toutes ces voûtes semblent avoir été construites après les murs porteurs des bâtiments. En effet, elles sont désolidarisées et les départs n'ont aucun ancrage dans la maçonnerie. La question est de savoir si ces ouvrages sont contemporains de la bâtisse les abritant ou s'ils correspondent à un programme établi. Car s'il est une question difficile à résoudre c'est bien celle de l'origine de ces couvertures. Le problème a été développé dans l'étude de l'architecture des Hautes-Alpes où la majeure partie des voûtes a été construite au 18^e siècle (voir plus haut le sous-chapitre consacré aux étages de soubassement dans A.3.2. la maison d'habitation).

Les voûtes ne sont pas appareillées. Elles consistent en moellons ou gravats bloqués et hourdis au plâtre⁸⁸. L'épaisseur est mince (entre 20 et 40 cm). Ce paramètre n'empêchait nullement le fait de marcher directement sur l'extrados ou d'y entreposer des récoltes comme le cas a été vérifié sur un bâtiment d'exploitation du quartier du Serre⁸⁹.



Ci-contre. Vestiges d'une voûte d'arêtes dans un bâtiment d'exploitation agricole du Serre.

On remarque que l'affleurement rocheux constitue le mur du fond du bâtiment. Les voûtes sont simplement appuyées contre les murs ou reposent sur de faibles piles.

Ci-dessous : coupe de la voûte.

©EPR. Photographies de Georges Véran.



La technique de construction n'est pas entièrement résolue. On peut gager sur l'emploi du cintre soutenant une armature de planches. Des cintres en bois ont été trouvés dans Barels. Les voûtes portent souvent la marque des coffrages longitudinaux formés par les planches.

⁸⁷ Voir dossier n°IA071_A2_011.

⁸⁸ Résultat des analyses réalisées par les Ateliers du Paysage en 2004.

⁸⁹ Voir dossier n°IA071_B3_013.



Ci-dessus. A gauche : traces des planches ayant servi au coffrage de la voûte. A droite : cintre en bois servant à soutenir les armatures.

©EPR. Photographies de David Faure-Vincent.

Les voûtes des fours de Barels, elles, étaient en grès. Il s'agit du grès d'Annot évoqué plus haut. Une source concernant Châteauneuf-d'Entraunes corrobore l'emploi du matériau⁹⁰ :

« [...] A comparu le Sieur Pons Basile propriétaire cultivateur domicilié à la commune de Châteauneuf d'Entraunes même canton lequel, déclare en vertu du présent renoncer à la moitié du four qu'il possède par indivis avec Baret Félix propriétaire cultivateur domicilié aussi à la dite commune à ce présent et acceptant lequel four à pain en très mauvais état et situé au quartier du Champ de Martre, terroir de la dite commune. Le dit abandon est fait de la part du dit Pons en faveur du dit Baret, à condition que toutes les pierres de grès vulgairement appelées (sic) *lavès*, existantes au dit four seront partagées par égales portions dans le délai de huit jours parmi les comparants. Et le partage fait, le dit Baret pourra jouir et disposer du dit four, en toute propriété sans que le même Pons y prétende quelque droit. [...]».

On remarquera, à la lecture du document, que le terme de « *lavès* » est l'anagramme parfaite de « *savèl* » qui désigne le grès.

Les séparations horizontales principales restent les planchers. Ceux-ci peuvent même couvrir les étages de soubassement.

Le plus souvent, des poutres équarries – « *las jainas* » – soutiennent des solives – « *las panas* » – espacées dont les entrevous sont remplis de plâtre⁹¹ additionné de gravats, voire de

⁹⁰ ADAM, archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/445, n°22 : renonciation à un four à Châteauneuf d'Entraunes de la part de Basile Pons, le 28 février 1864.

⁹¹ Résultat des analyses des Ateliers du paysage.

dalles de calcaire. Les pièces de bois maîtresses reposent sur les murs porteurs. Un parquet, de lames droites ou posées en chevrons (points-de-Hongrie), peut constituer le sol des pièces supérieures. Mais c'est souvent des chapes de plâtre qui là encore jouent ce rôle⁹².

On a aussi constaté la pose de solives jointives clouées sur les poutres.



Ci-dessus. A gauche : plancher soutenant un étage de comble dans une maison du Serre. Les planches reposent sur les poutres équarries, les entrevous étaient remplis au plâtre. A droite : solives jointives dans une maison du quartier du Serre.

©EPR. Photographies de David Faure-Vincent.

⁹² Idem.

2. Le bois dans la construction

2.1. Introduction : présentation des ouvrages, des matériaux et des sources y relatives

Le premier constat lorsqu'on visite Barels est l'omniprésence de la couverture en bardeaux de mélèze. Cette essence est abondante dans la région et constitue la matière pour les constructions en bois. Cela concerne les charpentes de toit, les couvertures ou quelques ouvrages tels que les lucarnes, les pans-de-bois et les balcons. Insistons sur le fait que la maçonnerie demeure la dominante dans le gros œuvre. On ne trouve pas d'élévations employant, ne serait-ce que partiellement, l'empilage de bois comme dans la Tinée par exemple.

Le mélèze a été identifié dans la majorité des cas. De nos jours, l'arbre est présent en abondance, dans la forêt de Silva Longua comme au quartier des Couines. Un toponyme figure sur le cadastre qui est celui de Costa des Melle (cadastre de Guillaumes, section A, feuille 1), traduit sur la carte I.G.N. sous le nom de Côte des Mélèzes. On le retrouve sous la Révolution Française sous l'orthographe Mélé (cadastre de l'an V).

Les sources historiques corroborent cet état pour le 19^e siècle au bois de Silva Longua⁹³ ; le mélèze y cohabite avec le pin⁹⁴. Cette autre essence est citée dans les sources du début du même siècle. Ainsi en 1810, des habitants de Châteauneuf d'Entraunes (proche de Barels) formule la demande de coupes de bois afin d'obtenir des matériaux pour diverses réparations⁹⁵. On arrive aux totaux suivants : 45 pins pour 18 mélèzes. Le 27 germinal an 13, Joseph Giniei, habitant du quartier des Ginieys également proche de Barels demande : « ... la permission de couper quelques arbres de pin dans la forêt communale, pour réparer une bastide et un moulin... »⁹⁶.

Une source affirme l'emploi du mélèze cette fois-ci à Barels. Le 19 mars 1790, deux particuliers du quartier du Serre, Jean Louis Lance et Dominique Pons demandent la permission au Conseil de la ville de Guillaumes « [...] afin de couper en la forêt de

⁹³ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/397, f°112 – vente de bois et portion de maison rurale le 27 juin 1847 : « [...] un bois aggregé de melezes [...] quartier de Salve Longe [...] ».

⁹⁴ ADAM, archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/398, f°207 – vente d'immeubles le 11 novembre 1848 : « [...] bois aggregé de melezes et pins quartier de Salve Longe [...] ».

⁹⁵ ADAM, fonds Consulat et Empire, CE O 0067, bois et forêt – Etat des demandes formées par les habitants de la commune de Chateauneuf, pour les coupes de bois, pour construction et réparation de leur maisons, pendant l'an 11, recueillies par le maire de cette commune pendant les trois derniers mois de l'an 1810. « [...] 1° Par Jean Baptiste Hugues colonel, pour poutres et solives pour réparer la maison, trois pins et deux mélèzes. 2° Par Joseph Hiacinthe Roubaud, pour la construction d'une maison, à prendre dans la forêt de Pinatelle huit pins. 3° Par Jean Baptiste Pons, pour la construction d'une nouvelle maison. Quatre pins et deux mélèzes. 4° Par Jacques Baret pour réparer sa maison entièrement de l'abri. Six pins et deux mélèzes. 5° Par Joseph Balthazar Ginesy pour poutres et solives pour les réparations de sa maison. Six pins et deux mélèzes. 6° Pierre Dominique Mandine Basson (?) pour réparer le toit de sa maison. Deux mélèzes. 7° Par Paul Roubaud pour réparer le toit d'une maison qu'il possède au quartier de la Pinatelle. Un pin. 8° Par Dominique Aillaud pour réparer le plancher de son grenier à foin. Deux pins. 9° Par Pierre Balthazar Ginesy pour la réparation d'un moulin. Deux pins. 10° Par Jean Baptiste Ginesy, pour une poutre. Un pin. 11° Par Pierre Graillon Furget (?) pour la reconstruction d'une maison qui lui a été emportée par une avalanche. Six mélèzes et deux pins. 12° Par Jean Dominique Mandine, Peirere, pour les réparations de sa maison. Deux mélèzes. 13° Pour faire des tuyaux pour l'entretien de la fontaine de le (sic) chef lieu. Huit pins. 14° Pour Joseph Mandine. Un pin. 15° Pour Pierre Graille. Un pin [...] ».

⁹⁶ ADAM, *idem*, Demande de Joseph Giniei le 13 germinal an 13.

Salvelonge appartenant à cette ville douze melezes chacun pour les employer à la réparation de leurs granges qui ont été consummées par un incendie et requierent qu'il soit député un administrateur pour aller marquer les dites plantes. [...] »⁹⁷. Les archives attestent donc des emplois simultanés du pin et du mélèze⁹⁸. Quant au chêne, bien présent sur le site, notamment au quartier de Rouyère (ou Royère), il n'est pas mentionné dans les sources écrites en tant que matériau de gros œuvre.

Les pièces de charpente sont quelquefois clairement désignées dans les archives. C'est le cas d'une vente passée devant le notaire. Le 8 juin 1845, Louis Frédéric Ginesy vend à Pierre Emmanuel Pons : « [...] neuf cannes planche de melese avec ses escoins à prendre à la forêt d'Amen, terroir de cette ville, quatre chevrons ou soit poutres de trente pans, une autre poutre servant pour dormant, et une autre poutre de vingt trois pans servant pour clef, le tout expédiable pour le dit Ginésy à la première demande du dit Pons [...] »⁹⁹. Quatre termes ressortent de cet extrait : escoin, chevron, dormant et clef. Le premier désigne la dosse¹⁰⁰ (en langue vernaculaire : *Escouhin*¹⁰¹ ou encore *Escouégna*¹⁰² (la planche flache). Nous retrouverons les autres pièces mentionnées dans l'acte au chapitre suivant, le dormant désignant la panne sablière et la clef probablement le tirant.

Les sources relatives aux incendies se révèlent être des aubaines en ce qui concerne le bois, matériau que l'on sait vulnérable face au feu. Le 14 mai 1810, le hameau des Ensengues (proche de Bouchanières) est sinistré. Un état des dommages est dressé accompagné de l'estimation en vue d'indemniser les victimes¹⁰³. Six familles sont concernées, ayant perdu la toiture de la maison, le plancher pour certains et leur fourrage. Les pièces de charpente sont ainsi désignées : *dormants*, *clefs*, *chevrons* (voir tableau suivant). La toiture est évoquée sous le terme de *couvert*. Le coût d'un dormant est estimé à 24 francs, celui d'une clef à 12 et celui d'un chevron à 6.

Le *dormant* apparaît comme la pièce la plus coûteuse. Il s'agit d'une poutre équarrie faisant la longueur du mur. Puisque placées une sur chaque gouttereau, on arrive à un total de deux par ouvrages. Un seul propriétaire en signale 4 ; nous sommes sûrement dans le cas d'un long bâtiment nécessitant un cours de deux poutres par mur.

La *clef* – ou tirant – s'étend sur la largeur du bâtiment, d'où un moindre coût. On peut l'interpréter également comme une pièce équarrie. Le nombre varie entre 3 et 4 par édifice. Il s'agit avant tout d'une pièce de maintien. La quantité est peut-être relative à la longueur ou à la hauteur des murs.

⁹⁷ ADAM, Guillaumes, E007/012, BB85 – délibérations communales, 1783 – 1793, f°194 – 19 mars 1790 : permission de couper du bois à Jean Louis Lance et Dominique Pons.

⁹⁸ Les noms occitans alpins de ces essences sont *lo mèle* et *lo pin* (d'après les enquêtes de Laurent Revest).

⁹⁹ ADAM, archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/395, f°131 – vente de maison par Louis Frédéric Ginesy à Pierre Emmanuel Pons pour £600, le 8 juin 1845.

¹⁰⁰ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Architecture. Vocabulaire*, Paris, Imprimerie Nationale, 1989 (1^{ère} édition : 1972), p.66 : DOSSE. Première et dernière planche données par le débitage d'une pièce de bois. La dosse présente d'un côté une surface coupée à la scie, l'autre face ayant conservé son écorce.

¹⁰¹ RAYBAUT Paul et PERREARD Michel, *L'architecture rurale française. Corpus des genres, des types et des variantes. Comté de Nice*, Paris, Berger-Levrault, 1982, p.118.

¹⁰² PALLANCA Michel, *Granges en montagne. Techniques traditionnelles de construction dans le Haut Comté de Nice*, Nice, Serre, 2000, p.170.

¹⁰³ ADAM, Guillaumes, E007/106, 115 – Sinistres. – incendies, orages de grêle, inondations : instructions, arrêtés, listes des sinistrés, déclarations de pertes, états des dégâts (an VIII – 1844, 1892). Incendie aux Ensengues, le 14 août 1810 – dommages versés aux victimes.

Quant au chevron, son faible coût peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une grume travaillée aux extrémités. Elle est plus courte, en principe, que la clef.

Tableau 9. Pertes éprouvées par les habitants sinistrés des Ensengues en 1810¹⁰⁴

Edifice sinistré	Dormants	Clefs	Chevrons	Lattes	Planches	Clous	senepas
Maison de Jean Honoré Toche	2	4	20	16	60 cannes	6 sacs	2 rups
Maison de Jean Baptiste Jusbert Teisseire	2	3	22	16	72 cannes	7 sacs	2 rups ½
Maison de Joseph Toche Soldat	4	2	8	26	45 cannes	4 sacs ½	30 sacs
Grange de Joseph Toche soldat	2	4	20	8	30 cannes	3 sacs	1 rups
Maison des hoirs de Jean Baptiste Jusbert Cesere	2	4	18	14	50 cannes	3 sacs	30 sacs
Grange des hoirs de Jean Baptiste Jusbert Cesere	2	3	6	12	25 cannes	2 sacs ½	1 rups
Maison de Claire Jusbert	2	3	8	26	45 cannes	4 sacs ½	30 sacs
Grange de Claire Jusbert	2	3	12	12	15 cannes	2 sacs ½	1 rups
Autre grange de Claire Jusbert	1	3	10	9	36 cannes	3 sacs ½	1 rups
Maison de Jean Baptiste Jusbert Blayon	1	4	10	9	36 cannes	3 sacs ½	1 rups

La liste des effets à remplacer distingue les clous de la *senepa*. Il s'agit pour cette dernière d'un gros clou servant à fixer les pièces maîtresses entre elles. Les lattes désignent les pièces de bois, sous forme de planches et de branchages, placées horizontalement sur les chevrons et servant de support aux matériaux de couverture.

En cette même année de 1810, un autre incendie sinistre le hameau des Basses Villetalles à Guillaumes. Neuf propriétaires voient leurs bâtiments brûlés expertisés¹⁰⁵. Cette fois-ci la distinction n'est pas faite entre le dormant et le tirant. En revanche, le document livre les mesures des bâtiments.

¹⁰⁴ La canne fait 2,096 mètres de longueur ; le rups équivaut à 7,790 kg.

¹⁰⁵ Idem. Incendie aux Basses Villetalles. Détail individuel des pertes éprouvées par les habitants, le 5 mars 1810.

Tableau 10. Pertes éprouvées par les habitants des Basses Villetalles en 1810.

Bâtiments sinistrés	Longueur (en cannes)	Largeur (en cannes)	Chevron	Lattes	Planches (en cannes)
Maison d'Antoine Toche Marvai	4	2 ½	12	12	36
Grenier à foin d'Antoine Toche Marvai	3	2	10	8	18
Maison et grenier à foin de François Benoit	3 ½ (maison) + 3 ½ (grenier) = 7	3 (maison) + 3 (grenier) = 6	22	20	52
Maison et grenier à foin de Jean Baptiste Ravel	4	3	12	12	40
Maison de Joseph Lions	3	3	14	14	36
Maison de Jean Baptiste Ravel	4	4	12	16	36
Maison de Pierre Repon	4	3	12	16	28
Maison de Joseph Pourchier	4	3	20	24	46
Maison d'Antoine Lions	4	3	12	16	36
Maison de Jean Baptiste Pourchier	4	3	12	12	40

On se rend compte, à quelques exceptions près, que pour une longueur de 4 cannes (8,384 mètres), il faut 12 chevrons, c'est-à-dire 6 sur chaque mur gouttereau. La distance moyenne entre chacune de ces pièces varie autour de 1,50 ou de 1,60 mètre. On retrouve les mêmes proportions pour le nombre de lattes et les mesures en planches.

Il est signalé pour le couvert de la maison d'Antoine Toche Marvai les pertes de trois poutres de 2 cannes et demi, de deux poutres de 4 cannes et de 12 chevrons de 2 cannes. La fonction des poutres n'est pas précisée mais, si l'on fait le lien avec les mesures de la maison, on en conclut que les deux poutres de 4 cannes sont les sablières et que celle de 2,5 les tirants. La précision quant à la longueur des chevrons est intéressante car elle signifie que ces pièces sont plus courtes que les tirants. Ainsi les versants du toit sont légèrement surbaissés et ont une inclinaison supérieure à 45° et inférieure à 60°.

A cette époque et pour ces cas précis, ce n'est pas le bardeau qui couvre les maisons mais le chaume. La lettre du maire au sous-préfet est très précise sur ce sujet : « [...] l'extrême misère des habitants qui ne leur permet pas de couvrir leur chaumière autrement qu'avec du chaume ; ce sont là, Monsieur, tout autant de raisons qui sont cause des fréquents incendies qui s'y manifestent, et auxquels il sera bien difficile de remédier, à moins qu'on ne fournisse aux habitants les moyens de changer leurs toitures. [...] »¹⁰⁶.

Le matériau végétal est d'ailleurs responsable de la prolifération rapide de l'incendie des Ensengues : « [...] et dans un clein d'œil le chaume s'allume, le feu se communique aux

¹⁰⁶ ADAM, fonds Consulat et Empire, CE M 0218, Secours. – Secours pour pertes, cas fortuits et événements imprévus (incendies, intempéries, éboulements, etc...). N°35 – incendie à Guillaumes du 14 août 1810 (hameau des Ensengues), lettre de Durandy, maire de Guillaume, au sous-préfet le 18 août 1810.

autres chaumières également couvertes de chaume, et tout est consommé, sans qu'aucun remède puisse y être apporté attendu que l'eau est fort éloignée du hameau [...] »¹⁰⁷.

Il n'est pas dit que le bardeau ait remplacé le chaume lors des reconstructions. Le 5 janvier 1843, un incendie ravage le hameau des Basses Villetalles, où habitent les successeurs des propriétaires déjà sinistrés en 1810. Les deux experts qui se rendent sur place constatent que les toits sont encore couverts de chaume¹⁰⁸.

Dans la région, le chaume a peut-être précédé le bardeau de mélèze dans la couverture des toits ou a eu un emploi parallèle. L'observation a été faite dans les études concernant le nord des Hautes-Alpes¹⁰⁹.

On trouve le chaume encore en Tinée sur des bâtiments agricoles. En ce qui concerne le bardeau de mélèze, son emploi est généralisé dans le Val d'Entraunes. On ne sait pas en revanche à quand remonte son emploi et son développement. Il a été remplacé depuis par la tôle ondulée. C'est le cas de la quasi-totalité des maisons du hameau de Bouchanières et des Ensengues quand on ne les couvre pas de tôle nervurée ou d'imitations verdies d'ardoise. Ce remplacement de matériau s'explique encore une fois par les risques d'incendie, mais également par les raisons économiques des facilités d'acheminement de ce produit usiné. L'exemple très connu est celui des mesures qui suivent l'incendie s'étant produit à Saint-Martin d'Entraunes en 1926. Le Conseil municipal vote l'interdiction de refaire des toitures en planches « [...] considérant les dangers courus par les particuliers dont les maisons sont recouvertes de toitures en planches, considérant les difficultés qu'ont les propriétaires de maisons voisines de maisons recouvertes en planches pour assurer les meubles et immeubles. [...] »¹¹⁰.

En dehors des archives, une source riche d'enseignement est celle de l'oralité. Laurent Revest, linguiste, a dressé un tableau du vocabulaire lié au bois dans le Val d'Entraunes.

Tableau 11. Vocabulaire relatif à la charpente d'après l'enquête de Laurent Revest.

Nom occitan alpin (en graphie)	Nom occitan alpin (en phonétique)	Nom français
Généralités		
la charpenta	[la tʃarp'entɔ]	la charpente
lo cubèrt	[lu kyb'ert]	la toiture
lo tech	[lu tetʃ]	le toit (ancien)
la brisaa	[la briz'aw]	l'appentis
l'avancement dau cubèrt	[l avansam'en dɔw kyb'ert]	l'appentis
l'avant cubèrt (TN)	[l av'an kyb'ert]	l'appentis, avant toit
la gola-de-lop	[la g'ulɔ de lup]	la lucarne ou gueule-de-loup

¹⁰⁷ ADAM, *idem*, procès-verbal de l'incendie survenu sur la commune de Guillaumes (Ensengues).

¹⁰⁸ ADAM, *idem*, incendie des Basses Villetalles. Rapport d'expertise du 5 février 1843.

¹⁰⁹ MALLE Marie-Pascale, *L'habitat du nord des Hautes-Alpes*, Inventaire Général, ADAGP, 1999 : « [...] Les toitures en chaume ont perduré fort longtemps. Les cartes postales de la fin du XIXe siècle montrent que ce matériau était presque exclusif en Vallouise et dans le haut Embrunais. Il dominait également dans la vallée de la Guisane. L'incendie du Villard-Laté (Saint-Chaffrey), le 28 juillet 1886, détruisit 54 maisons couvertes en chaumes (p.158) [...] Du XVIIIe siècle au début du XXe siècle, les toitures en planches n'étaient vraiment dominantes que dans le Queyras et au sud de la vallée du Guil, à Ceillac et à Bramousse. Ailleurs, elles n'étaient pas inconnues mais se mêlaient au chaume. (p.160). [...] ».

¹¹⁰ ADAM, Saint-Martin-d'Entraunes, E 058/047, 117, délibérations du conseil municipal du 28 novembre 1926, interdiction de refaire les toitures en planches.

Les pièces de charpente et de couverture		
los durments	[lus dʏrm'ens]	la panne sablière
los chabrians	[lus tʃabr'iws]	les chevrons, les arbalétriers
la clau	[la klaw]	la clef
las panas	[las p'anɔs]	les pannes (terme moderne)
las latas	[las l'atɔs]	les lattes
los travèrs	[lus trav'es]	les lattes
las jainas	[las dʒ'ajnɔs]	les solives
las gòrjas	[las gw'ɔrdʒɔs]	les gouttières
los cròcs	[lus kr'ɔks]	les crochets (pour maintenir les gouttières)
lo supòrt de gòrja	[lu syp'ɔrt de gw'ɔrdʒɔ]	le crochet (pour maintenir les gouttières)
lo gancho de gòrja (TN)	[lu g'antʃu de gw'ɔrdʒɔ]	le crochet (pour maintenir les gouttières)
las planchas	[las pl'antʃɔs]	les bardeaux
los bardèus (francisme)	[lus bard'ɛws]	les bardeaux (gallicisme)
lo griulatge (e TN)	[lu griwl'adʒe]	la rigole creusée dans le bardeau pour écouler l'eau
lo triulatge (TN)	[lu triwl'adʒe]	la rigole creusée dans le bardeau pour écouler l'eau
lo taquet	[lu tak'e]	le taquet au faîte du toit
la cima dau cubèrt (TN)	[la s'imɔ dɔw kyb'ert]	le taquet au faîte du toit
Matériaux, taille du bois et mise en oeuvre		
los clavèls	[lus klav'es]	les clous (petits)
clavelar	[klavel'a]	clouer
las senepas	[las sen'epas]	les gros clous
senepar (TN)	[senep'a]	clouer
los tirents	[lus tir'ens]	les clous pour retenir les pierres du mur
los madrièrs	[lus madri'es]	les madriers
las fermas	[las f'ermɔs]	encoches dans la poutre pour les chevrons
las colijas simplas	[las kul'idʒɔs s'implɔs]	une poutre pleine repose dans une poutre avec une encoche
las colijas doblas	[las kul'idʒɔs d'ublɔs]	une poutre avec encoche repose dans une poutre similaire
l'aubre copat	[l'ɔwbre kup'a]	la grume
la biga esquarriá	[la b'igɔ eskarj'oe]	la poutre équarrie
la jaina esquarriassaa (TN)	[la dʒ'ejnɔ eskaris'aw]	la poutre équarrie
los escoins	[luz eskɥ'ins]	les restes (au bord) de poutre équarrie / dosses
las lauas	[las l'awɔs]	les pierres plates pour le toit
los carlons ?	[lus karl'uns]	le chaume (couverture)
lo boetatge	[lu buet'adʒe]	l'assemblage
l'assemblatge (TN, francisme ?)	[l'asembl'adʒe]	l'assemblage (gallicisme ?)

2.2. La charpente de toit

Le modèle généralisé à Barels est celui de la charpente à chevrons-portant-fermes¹¹¹, structure légère supportant une couverture de bardeaux de mélèze. Trois pièces maîtresses la composent : le chevron-arbalétrier, le tirant et la sablière.

L'étude sur un lieu bien précis a nécessité de faire une mise au point sur la terminologie de la charpente dans les Alpes-Maritimes. Nous avons dressé un tableau de comparaison à partir de l'enquête linguistique de Laurent Revest dans le Val d'Entraunes et de divers ouvrages relatifs à l'architecture traditionnelle dans le département¹¹².

Tableau 12. Tableau comparatif de la terminologie d'après diverses études sur les Alpes-Maritimes.

Terminologie française	Chevron ; arbalétrier	Chevron	Arbalétrier	Sablière	Tirant
Terminologie d'après les enquêtes de Laurent Revest (dialecte du Val-d'Entraunes)	los chabrians [lus tʃabr'iws]			los durments [lus dyrm'ens]	la clau [la klaw]
Terminologie d'après Michel Pallanca (dialecte moulinois)	<i>Cabrioun</i>	<i>Cabrioun</i>	<i>Cabrioun</i>	<i>Ràis (a)</i>	<i>Traversa</i>
Terminologie d'après Paul Raybaut et Michel Perréard		<i>Cabrioun (lou)</i>	<i>Cabra (una)</i> ou <i>Cabrio (lou)</i>	<i>Durment (lou)</i>	<i>Clau (la)</i> ou <i>Enchastro (l')</i>
Terminologie d'après Marie-Louise et Michel Gourdon (haut pays varois)	<i>Chabrians (los)</i>			<i>Durment</i>	<i>Tirents (los)</i>
Terminologie d'après André Compan (langue niçoise)		<i>Jaina (la)</i> ou <i>Cabrioun (lou)</i>		<i>Arrèma (l')</i>	<i>Claus (las)</i>
Terminologie trouvée dans les sources archivées	Chevron (1810 et 1845)			Dormant (1810 et 1845)	Clef (1810 et 1845)

Dans les Alpes-Maritimes, on trouve divers systèmes de charpente, dont celui de la charpente à ferme¹¹³. Celui-ci implique l'emploi des pannes, pièces horizontales maîtresses, ainsi que ceux des arbalétriers¹¹⁴ et des chevrons¹¹⁵. Ces deux pièces obliques sont alors

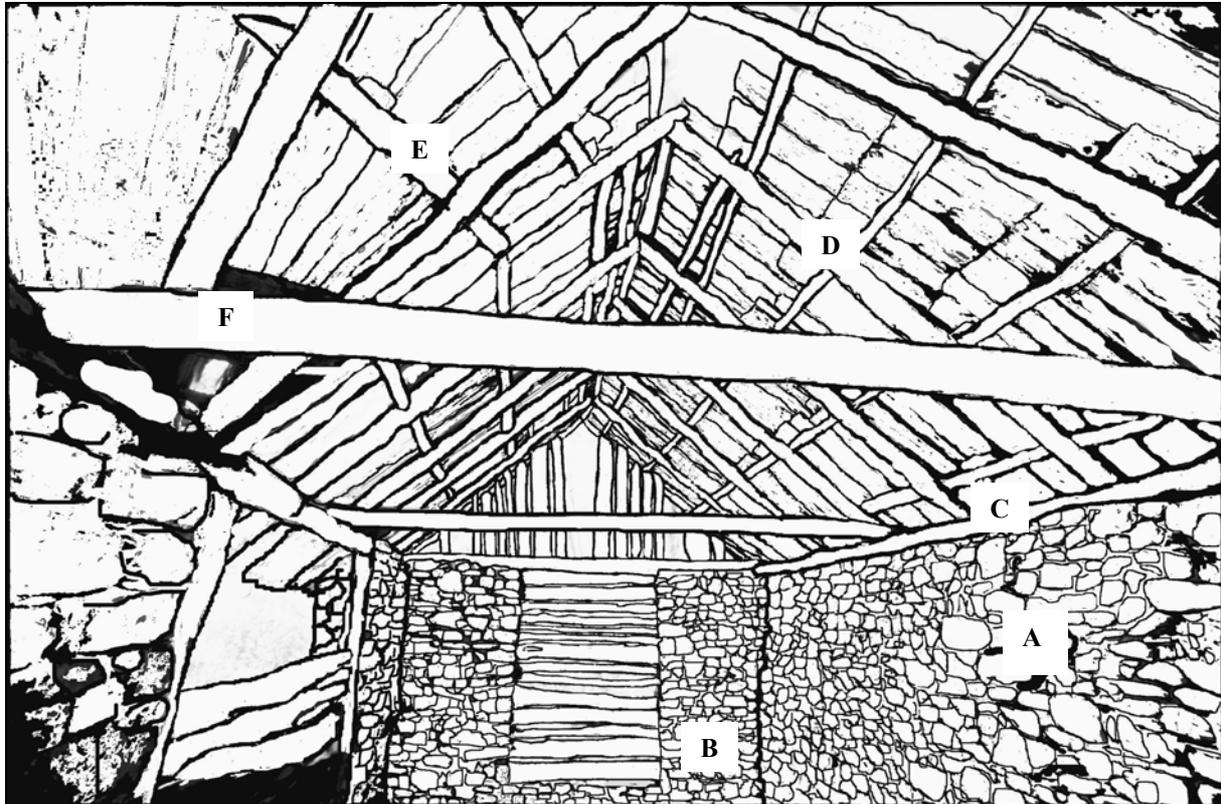
¹¹¹ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *op. cit.*, p.68 : CHARPENTE A CHEVRONS-PORTANT-FERMES. Charpente de toit avec chevrons-arbalétriers : dans cette charpente une même pièce joue le rôle d'arbalétrier, qui est une pièce de ferme, et de chevron, qui est une pièce de la couverture. Cette charpente n'a pas de panne et porte directement la couverture.

¹¹² PALLANCA Michel, *op. cit.* ; RAYBAUT Paul et PERREARD Michel, *op. cit.* ; GOURDON Michel et Marie-Louise, « Le bois dans la construction de montagne (Tinée, Cians, Var) » dans *Le Haut-Pays*, n°2, Breil-sur-Roya, édition Var/Tinée/Vésubie, février 1997, pp.8-12 ; COMPAN André, *Glossaire raisonné de la langue niçoise*, Nice, Editions Tiranty, 1967.

¹¹³ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Ibid.*, p.68 : « FERME. Ensemble des pièces assemblées dans un plan vertical et transversal à la longueur du toit. ».

¹¹⁴ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Ibid.*, p.75 : « ARBALETRIER. Pièce oblique de la ferme ; les deux arbalétriers portent les versants du toit. Ils sont généralement assemblés à leur base dans un entrait et à leur sommet commun dans un poinçon. ».

distinctes, la première en tant qu'élément de la ferme, la seconde en tant que porteuse de la couverture et reposant sur les pannes. On remarque à la lecture du tableau que si, du point de vue technique, on distingue parfaitement le chevron de l'arbalétrier, linguistiquement ils sont l'un comme l'autre désignés sous un terme étymologiquement proche du premier (Cabre.- ou Chabr.-).



Charpentes à chevrons-portant-fermes

A = mur gouttereau ; B = mur pignon ; C = sablière ; D = chevron-arbalétrier ; E = latte ; F= tirant.
 ©EPR. Dessin réalisé par Magali Belz d'après une photographie de Georges Véran.

*La sablière*¹¹⁶.

Les sablières sont des poutres équarries. Elles reposent sur le faîte du gouttereau, ce qui leur vaut le synonyme de poutres dormantes, *durments*. Souvent en fait, elles sont placées sur une épaule, petite retraite dans la partie supérieure du mur, côté intérieur.

Leurs extrémités sont travaillées : la moitié inférieure de la section de la pièce de bois est adoucie par un cavet¹¹⁷. La panne sablière est quelquefois constituée d'un cours de deux pièces assemblées à mi-bois (cas par exemple d'une ferme aux Laves (IA071_A4_001) qui

¹¹⁵ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Ibid.*, p.76 : « CHEVRON. Pièce oblique d'un versant de toit, incliné dans le même sens que l'arbalétrier, posée sur les pannes et portant la couverture. ».

¹¹⁶ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Op. cit.*, p.71 : « SABLIERE. Pièce maîtresse horizontale posée sur l'épaisseur d'un mur dans le même plan que celui-ci. ».

¹¹⁷ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Ibid.*, p.184 : « CAVET. Gorge dont le profil, formé d'un seul segment, tend vers l'horizontale à une de ses extrémités et vers la verticale à l'autre : ce profil est, de ce fait, égal ou voisin du quart de cercle et raccorde deux plans en équerre. »

est le résultat de la réunion de deux corps de bâtiments). Des entailles y sont creusées afin de recevoir les arbalétriers¹¹⁸.

*Le chevron-arbalétrier*¹¹⁹.

A Barels, les pièces de charpente obliques sont plutôt des arbalétriers. Rappelons que ces derniers sont destinés à supporter les pannes et sont des pièces de la ferme alors que les chevrons, pièces de la toiture sont, eux, portés par les pannes¹²⁰. Le terme de chevron-arbalétrier s'applique aux charpentes à chevrons-portant-fermes, dans le sens où il joue double emploi. Dans l'extrémité inférieure de cette pièce est taillé un sabot dont le but est de faciliter l'assemblage avec la sablière¹²¹. *Los chabrians*¹²² reposent sur les pannes sablières, *los durments*. L'assemblage est à mi-bois et fixé par un gros clou, dit aussi *senepa*¹²³. Le terme de *chabrioun* ou *cabrioun* désigne, à proprement parler, le chevron. Michel Pallanca, dans son glossaire des termes dialectaux moulinois (du Moulinet, vallée de la Bévéra, Alpes-Maritimes), attribue au mot *cabrioun* la double signification de chevron et d'arbalétrier¹²⁴.

Les chevrons-arbalétriers de Barels sont souvent des grumes ou des petites poutres équarries. Leur longueur est inférieure à la largeur du bâtiment, c'est-à-dire à la distance entre les sablières.



Ci-contre : charpente effondrée.

Illustration de l'emboîtement du chevron dans la sablière.

L'assemblage est permis par la taille d'un sabot dans le chevron et une entaille dans la sablière. La « *senepa* » sert à les fixer.

©EPR. Photographie David Faure-Vincent

¹¹⁸ PALLANCA Michel, *op. cit.*, p.120. Michel Pallanca explique le procédé : « Il s'agira d'un assemblage à mi-bois ; deux traits de scie sont donnés, perpendiculaires à la panne et selon l'angle du toit (50° environ). La largeur de l'entaille, donnée par l'espacement des deux traits de scie, correspond au diamètre moyen des arbalétriers. »

¹¹⁹ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Op. cit.*, p.75 : « CHEVRON-ARBALETRIER. [C'est] la pièce oblique des charpentes à chevrons-portant-fermes qui joue à la fois le rôle d'arbalétrier et de chevron. »

¹²⁰ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *op. cit.*, p.68.

¹²¹ PALLANCA Michel, *Ibid.*, pp.122-123. « On pratiquera au bas de chaque arbalétrier un sabot – *a sabata* – destiné à être emboîté à mi-bois dans l'entaille prévue dans la sablière. [...] Après avoir donné le quart de tour, l'arbalétrier est fermement maintenu en place. On reporte alors depuis la base, la longueur de la *sabata*, et l'on donne un trait de scie horizontal perpendiculaire à l'axe du tronc ; sa profondeur sera d'à peu près les deux tiers du rayon de l'arbalétrier. »

¹²² Paul Raybaut et Michel Perréard proposent aussi le nom de *lou cabrioun*, dans RAYBAUT Paul et PERREARD Michel, *L'architecture rurale française. Corpus des genres, des types et des variantes. Comté de Nice*, Paris, Berger-Levrault, 1982, p.118.

¹²³ PALLANCA Michel, *Ibid.*, p.126 : « Le clou forgé de 15 à 20 cm est planté, perpendiculaire à l'arbalétrier. Cette *cenepa* est deux à trois fois plus grosse que celle qui tient l'assemblage au sommet de la ferme. »

¹²⁴ PALLANCA Michel, *Ibid.*, p.169.

*Le tirant*¹²⁵.

Le tirant – « *Lo tirent* » – est un élément organique capital dans l'architecture de Barels, en cela qu'il intervient tant dans la charpente que dans la maçonnerie. « *Los tirents* » sont assemblés en queue d'aronde sur les sablières. On les compte le plus souvent au nombre de deux, placés au-dessus ou proches du sommet du mur-pignon à la manière d'un entrain de tête. Bien que disposés de la même façon, ces tirants ne peuvent être synonymes d'une poutre d'entrain. Car cette dernière est l'une des pièces caractéristiques de la ferme de charpente, jouant le rôle de support des arbalétriers.

Le tirant a pour but d'empêcher les sablières, et par extension les murs gouttereaux, de s'écarter et de mettre en péril la stabilité de l'édifice. Quand la longueur d'un bâtiment le nécessite, le nombre de ces pièces est supérieur à deux.

Les supports de la toiture

Dans ce système, on ne peut pas parler de pannes *stricto sensu*, du moins en tant que pièces de charpente. Ce sont des éléments de bois très légers, branches, planches, ou bois flaches, servant uniquement de support sans aucun autre rôle organique. Le terme le plus approprié est celui de lattes, *las latas*. Les bardeaux sont cloués directement dessus.

Une explication de la charpente de Barels

La charpente à chevrons-portant-fermes est diffusée dans l'architecture traditionnelle du Val d'Entraunes. Légère, elle s'adapte à une maçonnerie elle-même peu robuste.

Une explication nous a été donnée par Pierre Cheyre, architecte DPLG, lequel a observé ces ouvrages à Barels. La maçonnerie, à parement unique et constituée de moellons liés avec un mortier de faible qualité, est peu solide. La charpente, en plus de soutenir la toiture, joue un rôle dans le maintien de l'équilibre. Les murs gouttereaux, les sablières placées dessus et les tirants qui les maintiennent sont donc interactifs.

De ce fait, il explique l'une des causes de la dégradation et de l'écroulement des bâtisses suite à leur abandon. Ce sont des réactions en chaîne. Les bardeaux non remplacés se détachent progressivement de la toiture et/ou laissent l'eau s'infiltrer à l'intérieur. L'humidité pourrit les structures porteuses et en particulier la queue d'aronde qui assemble le tirant sur la sablière. Le clou de maintien perd de son efficacité. Les murs subissent une traction et prennent du dévers en même temps que l'eau désagrège les liants de la maçonnerie. La bâtisse s'écroule de diverses façons. Le plus souvent, les chevrons-arbalétriers s'écarterent par le bas. Le faite de la toiture chute ainsi verticalement. Les murs, quant à eux, résistent plus longtemps se détachant alors pierre par pierre. Il arrive aussi qu'un pan de maçonnerie, cédant, tombe ; et dans ce cas là c'est la charpente qui bascule latéralement.

¹²⁵ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Op. cit.*, p.124 : « TIRANT. Pièce de bois ou de métal neutralisant deux poussées divergentes en réunissant les parties auxquelles elles s'appliquent. Le tirant est donc soumis à une traction, ce qui le différencie de l'étrésillon qui est soumis à une compression. ».

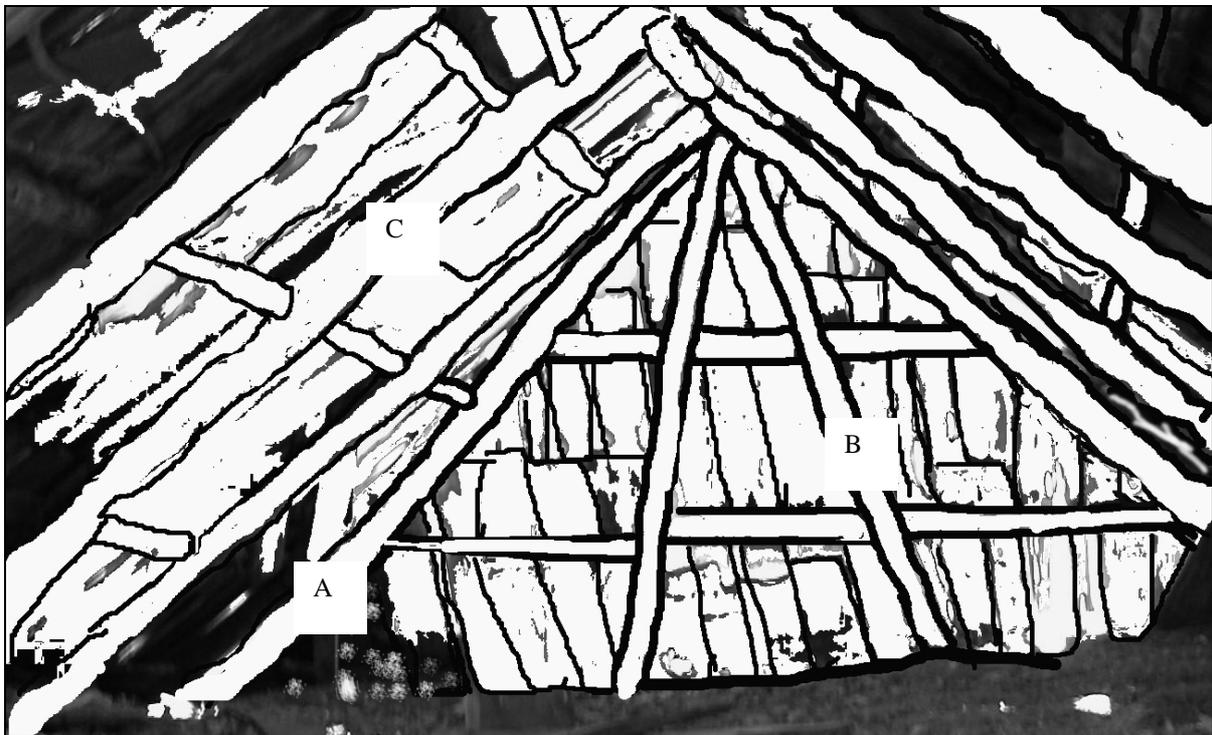
2.3. Charpentes exceptionnelles de Barels

On trouve quelques ouvrages de charpente faisant figures d'exception : deux toits avec une croupe, une noue faisant le lien entre les deux combles orientés perpendiculairement et, une charpente avec pannes et une ferme centrale.

*La croupe*¹²⁶

Si la forme du toit à deux pans couvrant les pignons est majoritaire à Barels, on compte quelques croupes droites. Deux sont encore intactes.

La croupe d'une maison du Serre (IA071_B3_010) est obtenue par l'emploi de deux arêtiers et de deux arbalétriers de croupe convergeant et s'assemblant à leurs extrémités supérieures.



En haut : représentation de la charpente d'une croupe d'une maison du quartier du Serre.

A = arêtier ; B = chevron-arbalétrier de croupe ; C = chevron-arbalétrier.

©EPR. Dessin réalisé par Magali Belz.

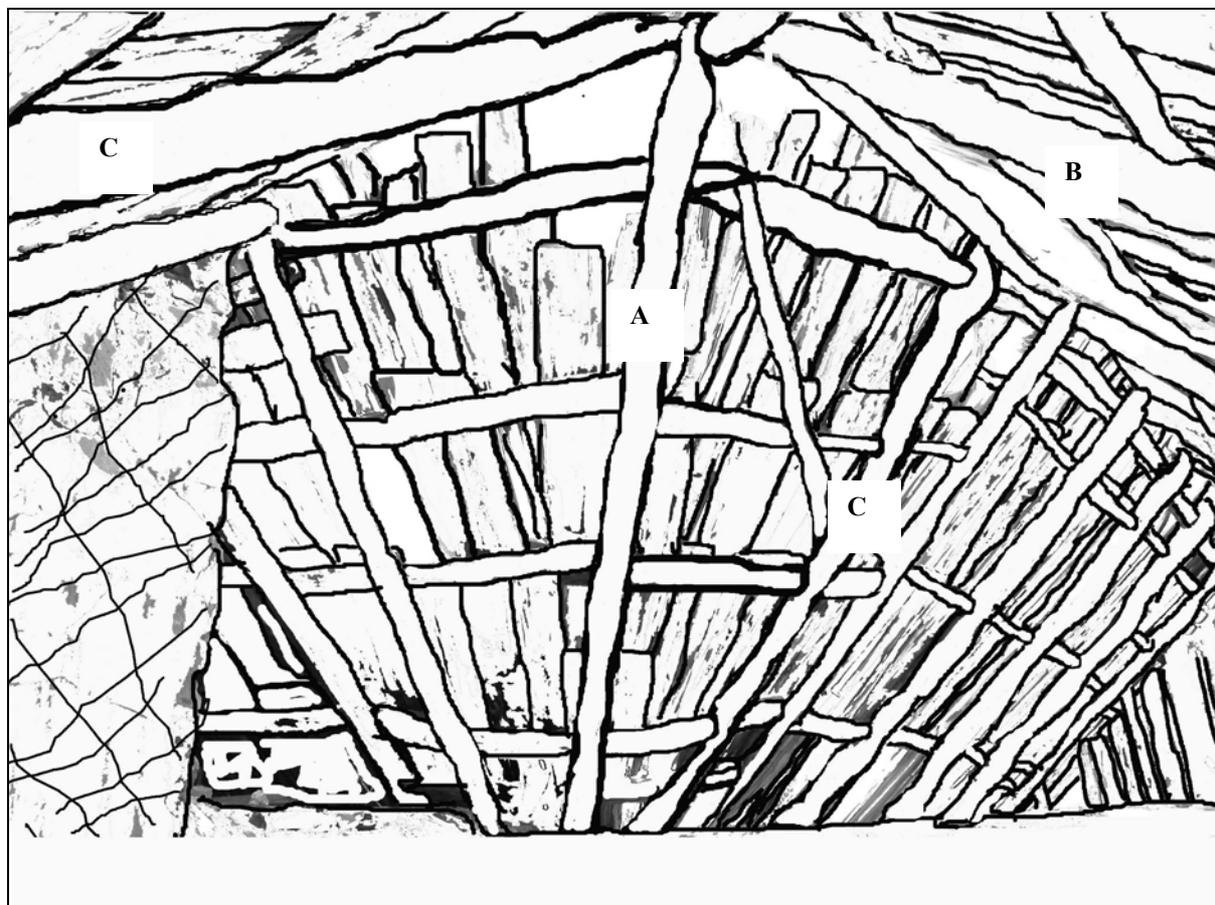
La croupe d'une maison aux Laves (IA071_A4_001) est aménagée sur l'extrémité est de la toiture. Le tirant placé sur le faîte du mur pignon participe à son assemblage. Il sert d'appui à l'arbalétrier de croupe et aux deux chevrons d'arêtier¹²⁷, ces trois pièces venant s'assembler sur les deux premiers chevrons-arbalétriers. Les pièces de la croupe sont doublées par des pannes.

¹²⁶ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Op. cit.*, p.159 : « CROUPE. Petit versant réunissant à leurs extrémités les longs-pans de certains toits allongés. LA CROUPE DROITE est formée d'un seul pan ».

¹²⁷ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Op. cit.*, p.76 : « ARÊTIER. Pièce oblique formant l'arête saillante d'un toit. ».

*La noue*¹²⁸

Une ferme du Serre est composée de deux bâtiments formant un plan en L (IA071_B3_010). La rencontre entre leur comble s'effectue par une noue. Le traitement du retour en équerre entre les charpentes de la maison et de l'écurie se fait au moyen d'un chevron de noue et d'un chevron d'arêtier, lesquelles pièces sont assemblées à mi-bois à leur extrémité supérieure.



Ci-dessus : représentation d'une noue.

A = chevron de noue ; B = arêtier ; C = chevron-arbalétrier.

©EPR. Dessin réalisé par Magali Belz.

La charpente particulière d'une grange

Une grange située au quartier des Hermasses (IA071_A4_018) possède une charpente unique à Barels. Les sablières reposent sur les murs gouttereaux et sont maintenues par trois tirants, deux sur les murs pignons et un au milieu de la bâtisse. On ne compte seulement que deux chevrons-arbalétriers toujours sur les murs pignons. L'exception vient alors de l'utilisation des pannes. Celles-ci consistent en des poutres ou des flaches et sont fixées sur les pièces obliques.

¹²⁸ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Op. cit.*, p.76 : « NOUE. Pièce oblique formant l'arête rentrante à la rencontre de deux combles. ».

Deux structures s'ajoutent à ce système. Le tirant central supporte deux poinçons dont l'espace intermédiaire est ajouré formant une communication. L'espace entre ces éléments porteurs et la toiture est comblé d'un empilage de bois équarris superposés au tirant et s'emboîtant en alternance sur les pannes. Ce système rappelle celui du *blockbau*¹²⁹. Ce système est reproduit pour le pignon sud pour fermer le comble mais sans les poinçons.



Ci-contre : charpente sans chevrons d'un fenil au quartier des Hermasses.

©EPR. Photographie de Georges Véran.

2.4. La toiture

Deux pans, inclinés à plus de 45°, dont les extrémités recouvrent les pignons, composent le toit. Dans la majorité des cas, ils se prolongent au-delà du pignon. Dans les sources archivées, la toiture est désignée sous le terme de couvert. On dit encore « *lo cubèrt* ». La hauteur d'un versant est inférieure à la largeur de l'édifice de support.

Les bardeaux

Les bardeaux portent les noms de *planchas*. Ils se recouvrent les uns et les autres et sont cloués sur les lattes. En principe, ils sont creusés d'une rigole – « *lo griulatge* » – décentrée sur les deux faces destinée à faciliter l'écoulement des eaux de pluie. Au faîtage, les bardeaux de l'un des pans dépassent la ligne de faîte pour se superposer à ceux de l'autre versant. Certains, à espaces réguliers, sont complétés d'une excroissance découpée en un motif losangé. Il s'agit d'un point d'amarrage – « *lo taquet* » – pour corde servant aux travaux d'entretien de la toiture.

Dans le devis de l'agrandissement de la sacristie de l'église en 1861, il est prévu : « La toiture de l'agrandissement de la sacristie sera exécutée avec des planches de mélèze de 0,025 d'épaisseur, se recouvrant de la moitié de la longueur, clouées sur des poutrelles de 0,15 d'équarrissage ; les planches devront avoir deux sillons vers leurs extrémités. »¹³⁰.

¹²⁹ Le *blockbau* est un système d'emboîtement des structures en bois, « pièce sur pièce ».

¹³⁰ ADAM, fonds Préfecture, 2O538, Barels – Eglise, presbytère et cimetière du hameau de Barels (1862 – 1906). Devis estimatif des réparations à l'église et au presbytère du hameau de Barels, par Durandy, le 15 décembre 1861.

Les gouttières

Les gouttières – « *las gòrjas* » – consistent en des troncs de mélèze creusés ; elles sont installées sous le débord du toit et sont maintenues par des crochets – « *los cròcs* » –, fixés sur l’extrémité inférieure de l’arbalétrier. Tous les édifices recensés dans les groupes d’habitations étaient dotés de gouttières. Certaines sont encore en place.

Les crochets sont souvent en bois¹³¹, soit d’un seul tenant recourbé, soit de deux pièces assemblées en équerre. Mais ces supports pouvaient être en fer forgé : il s’agit d’une pièce de métal en deux parties, une barre plate et rectiligne fixée sur l’extrémité inférieure du chevron-arbalétrier et une pièce curviligne pour épouser la forme de la gouttière¹³².



Ci-contre : support de gouttière en bois.

©EPR. Photographie de Georges Véran.

Une clef

Une étable-fenil se trouvant au quartier des Couines de Barels (IA071_A1_001) est dotée d’une clef, procédé destiné à assurer à la toiture une résistance face aux prises du vent. Le mur est animé par l’entrecroisement de deux planches de bois à l’aplomb de la porte, appliquée contre la maçonnerie de moellons. L’une des planches est clouée à l’extrémité inférieure à l’une des grumes du plancher intérieur laquelle se prolonge à travers le mur. Les extrémités supérieures des planches entrecroisées s’étendent légèrement au-delà des deux pans de la toiture qu’elles traversent au plan de l’avancée du toit. Ce système est surtout visible dans les environs de Péone et a été décrit par Marie-Louise et Michel Gourdon¹³³.

¹³¹ GOURDON Michel et Marie-Louise, *op. cit.*, p. 10 : « [...] crochets en buis ou en fer [...] ».

¹³² Voir THOMASSIN Philippe, *Inventaire du patrimoine mobilier de Barels*, Ecomusée du Pays de la Roudoule, 2004.

¹³³ GOURDON Michel et Marie-Louise, *op. cit.*, p.10 : « [...] [Les clefs] sont en bois de mélèze et se présentent de la façon suivante : deux barres de bois pénètrent de part en part les bardeaux du bord du toit. Elles sont bloquées sur ceux-ci par une autre barre de bois posée à plat. Les deux pièces sont tenues l’une à l’autre par une grosse cheville de bois. Les deux barres se rejoignent sur le mur pignon et forment un angle où elles sont bloquées soit par un bois fixé dans le mur, soit par une pierre placée en saillie à cet effet. ».



Ci-contre : clef sur le mur-pignon d'une cabane au quartier des Couines.

©EPR. Photographie : David Faure-Vincent.

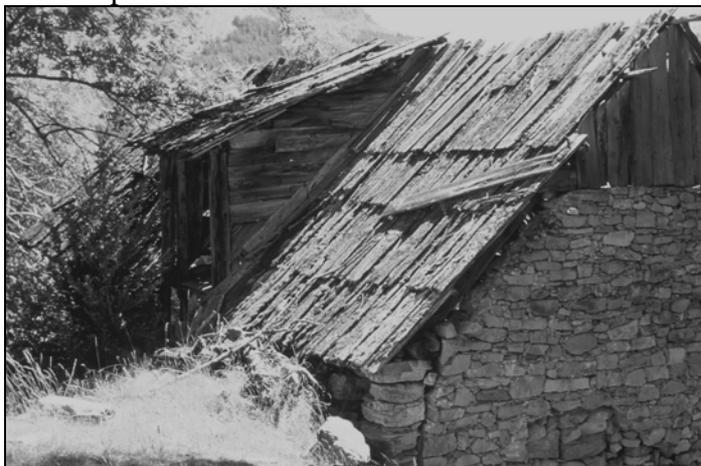
2.5. Autres ouvrages en charpente : lucarnes, coursières et pan-de-bois

Les lucarnes

Les lucarnes étaient répandues à Barels. C'est l'un des moyens pour pénétrer de plain-pied dans un étage de comble lorsqu'un bâtiment est totalement inséré dans la pente et que sa ligne faîtière est parallèle à la courbe du terrain. Il ne subsiste qu'un seul exemple de ces ouvrages dans un bâtiment agricole du quartier du Serre (IA071_B3_002).

La lucarne en question occupe le milieu du versant nord du toit. Il s'agit donc *stricto sensu* d'une lucarne sur le versant. Elle est dite rampante (couverte d'un appentis). La structure consiste en deux poteaux sur lesquels reposent les faîtages. Les bardeaux sont fixés sur des lattes. Les jouées (faces latérales) sont obturées par des planches horizontales clouées sur les chevrons de jouée et les poteaux.

La lucarne est aussi appelée gueule-de-loup, « *la gola-de-lop* ». Il a été aussi mentionné le nom de chien-assis. Mais si l'on se fie à la définition donnée dans le *vocabulaire de l'architecture*, cela s'applique à une lucarne dont la face verticale est triangulaire¹³⁴, donc non rampante.



Ci-dessus : grange au quartier du Serre avec lucarne sur le versant.

©EPR. Photographie : Georges Véran.

¹³⁴ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Op. cit.*, p.162 : « CHIEN-ASSIS ».

Les balcons et les coursières

Les balcons, ou les coursières en surplomb, étaient généralisés à Barels. Nous sommes tentés d'affirmer qu'à quelques exceptions près, toutes les maisons en étaient dotées. Les murs gouttereaux sud de ces bâtiments portent souvent la trace de telles structures : trous dans la maçonnerie. Qui plus est ces balcons pouvaient être recouverts d'un auvent, ou avant-toit.

La façade d'une maison du Serre a conservé les supports en bois ainsi que l'avant-toit¹³⁵. Une ferme des Laves possède aussi un balcon mais ce dernier a été refait dans les années 1980. Une photographie montre l'original¹³⁶. Enfin, dans les années 1990, on pouvait encore observer les coursières de deux maisons en ce même quartier des Laves. Pour résumer, nous disposons de quatre exemples de ces structures porteuses.

Les balcons de Barels sont portés par des supports horizontaux de bois (grume, poutres) ou *corbeaux*¹³⁷. Ceux-ci supportent des solives sur lesquelles on installe le plancher ; la solive de bordure sert de socle. Ces ouvrages sont entièrement en porte-à-faux. Quelquefois, les supports sont doublés par des béquilles, pièces de bois obliques.

Le garde-corps est composé de deux supports horizontaux et d'un long appui. Les barreaux sont des lattes verticales espacées formant un treillage ; ils sont insérés dans le socle et portent l'appui.

L'auvent peut quelquefois servir d'avant-toit. Lui aussi repose sur des supports verticaux.

Les balcons courent généralement sur la longueur de la façade ou sur une partie, d'où l'appellation de coursière de surplomb. Ils sont au droit de la cuisine avec laquelle ils communiquent par une porte. Certains ont pu être accessibles du pied de la façade au moyen d'une échelle de meunier.

Il ne nous a pas été possible de connaître la destination de ces balcons. Le balconnet du presbytère certainement avait une fonction d'agrément. Mais était-ce le cas de toutes les demeures paysannes de Barels ? Les coursières, en tant qu'éléments de circulation extérieure et de communication entre les niveaux d'étable, de logis et de grange, ont été étudiées en Vallouise et dans le haut Embrunais (Hautes-Alpes)¹³⁸. Le foin était descendu au moyen d'une poulie devant l'*écurie* depuis le comble. Mais ce schéma est difficilement applicable à Barels où les parties proprement agricoles sont souvent différenciées et juxtaposées au logis. Une explication serait possible : les demeures de Barels sont d'anciennes maisons-blocs et leurs balcons en façade en rappelleraient le souvenir. La nuance doit être apportée qui est celle du fait que les balcons couverts n'occupent qu'un niveau et qu'aucune communication avec le comble n'a été décelée. L'état de conservation de ces structures empêche une réponse définitive.

¹³⁵ Voir dossier IA071_B3_001.

¹³⁶ Fonds Lance et Boulet.

¹³⁷ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Op. cit.*, p.121 : « CORBEAU. Pierre, pièce de bois ou de métal, de section verticale carrée ou rectangulaire, partiellement engagée dans un mur et portant une charge par sa partie saillante. ».

¹³⁸ MALLE M.-P., *Op. cit.*, p.258 : « [...] Les demeures du haut Embrunais et de la Vallouise comportaient plusieurs coursières superposées, reliées entre elles par des échelles, qui assuraient de façon parfois périlleuse toutes les communications entre la grange, l'étable et le logis. Ce dispositif de circulation en façade limitait les trajets [...] et évitait le portage du foin entre la grange et l'étable. [...] ».



Ci-dessus : balcon et auvent sur la façade d'une ferme du quartier des Laves.

La photographie a été prise dans les années 1990. La structure en charpente s'est totalement effondrée depuis.

©Michel Gourdon.

Les bâtiments des *écuries* auraient présenté des éléments de réponse intéressants si une majorité d'entre eux avaient été conservés. Une photographie du quartier de la Palud prise en 1917¹³⁹ permet de distinguer que des écuries – au moins deux – possédaient une coursière en façade protégée par le débord du toit. Les vestiges de l'une d'entre elles au quartier des Laves¹⁴⁰ permettent de constater que le bâtiment était accessible depuis l'extérieur de tous les côtés et à tous les niveaux. La surface de stockage des fourrages et de la paille pouvait occuper deux niveaux, dont celui du comble. Deux balcons, un au pignon et un en façade, ont été réalisés pour assurer les communications. Comme en Vallouise et dans le haut Embrunais, il n'est pas à exclure le système des poulies pour monter ou descendre les charges de foin.

Quant aux balcons communiquant de plain-pied avec la cuisine, ils jouaient sûrement un rôle d'espace intermédiaire entre le logis et l'espace public. Ce cas a été mis en avant toujours dans l'étude sur la Vallouise et le haut Embrunais¹⁴¹.

¹³⁹ Fonds Lance et Boulet.

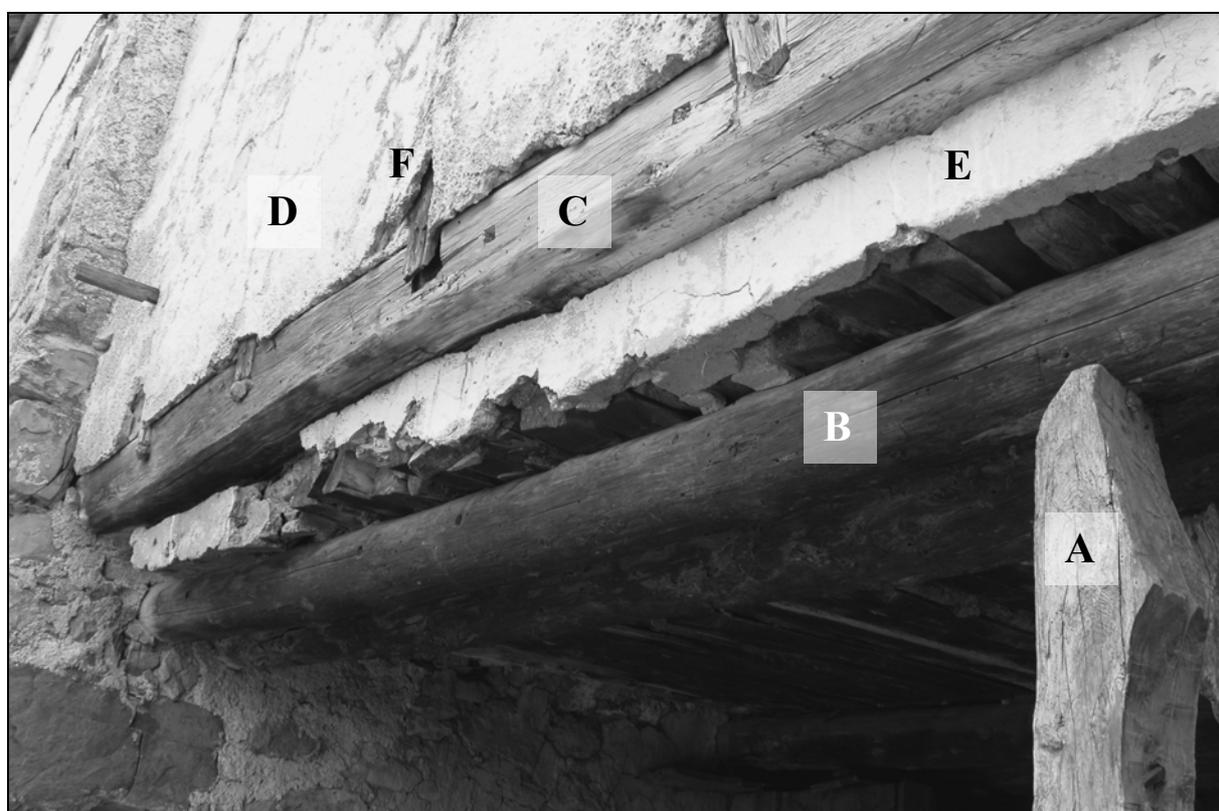
¹⁴⁰ Voir dossier IA071_A4_025.

¹⁴¹ MALLE M.-P., *Op. cit.*, p.259 : « [...] Le balcon du premier étage, qui commandait le logis, était souvent plus soigné. C'était en effet un lieu de séjour où les habitants de la maison se tenaient volontiers pour prendre le soleil, bavarder avec les voisins ou, l'hiver, filer, tresser des paniers ou travailler le bois. On y plaçait parfois un établi de menuisier. Les garde-corps les plus répandus, à barreaux de bois, semblent évoquer les échelles souvent placées horizontalement en bordure de la galerie. [...] ».

*Le pan-de-bois*¹⁴²

Le pan-de-bois est techniquement la rencontre entre la maçonnerie et la charpente. Les cloisons intérieures, ainsi, consistent en des murs de charpente avec un remplissage de chaux ou plâtre appelé hourdis. Nous renvoyons à la partie consacrée à la maçonnerie, aux travaux de Frédérique Roy et des Ateliers du Paysage.

Un corps de bâtiment¹⁴³, construit en surplomb et entièrement fait en charpente et en pan-de-bois, mérite d'être développé ici. Il est entouré par des murs de maçonnerie sur trois côtés, développant en façade une cloison à hourdis. Il repose sur deux niveaux de plancher soutenus par des poutres sablières. Ces sablières de plancher, grumes exactement, sont enchâssées dans les maçonneries des deux murs porteurs latéraux et sont encore soutenues par un poteau porteur (arbalétrier remployé). Elles soutiennent des rangées de solives à entrevous remplis de plâtre qui forment le plancher. Les solives consistent en des planches et surtout en des bois-de-sciage de section triangulaire.



Ci-dessus : détail d'un pan-de-bois. Corps de bâtiment d'une ferme au quartier des Laves.

A = poteau porteur (réemploi d'un chevron-arbalétrier) ; B = sablière de plancher ; C = sablière de chambrée ; D = hourdis ; E = solives à entrevous remplis ; F = montant vertical.

©EPR. Photographie : David Faure-Vincent.

¹⁴² PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Op. cit.*, p.69 : « PAN-DE-BOIS. Ensemble des pièces de charpente assemblées dans un même plan.

¹⁴³ Corps de bâtiments au quartier des Laves. Voir dossier IA071_A4_024.

Il faut distinguer les sablières de plancher des sablières de chambrée¹⁴⁴. L'élévation est maintenue par deux sablières de chambrée, poutres équarries, superposées. La seconde joue également le rôle de support de plancher. La poutre sablière de la charpente ferme le couronnement de cette élévation. Les montants verticaux consistent en des planches clouées sur la face extérieure des sablières de chambrée et servent à structurer le hourdis de plâtre. Les deux fenêtres, superposées, sont placées entre deux rangées de montants verticaux. La baie rectangulaire est délimitée par quatre planches.

¹⁴⁴ PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Op. cit.*, p.71 : « Les SABLIERES DE PLANCHER portent les solives dont les bouts sont assemblés dans la sablière ou posées sur celle-ci. [...] Les SABLIERES DE CHAMBREE qui sont posées sur les bouts des solives ou aux bouts des solives en s'assemblant entre deux solives plus longues que les autres ; les sablières de chambrée n'apparaissent que dans certains pans-de-bois où elles doublent les sablières de plancher et ont pour fonction de servir de base aux pièces de l'étage ».

